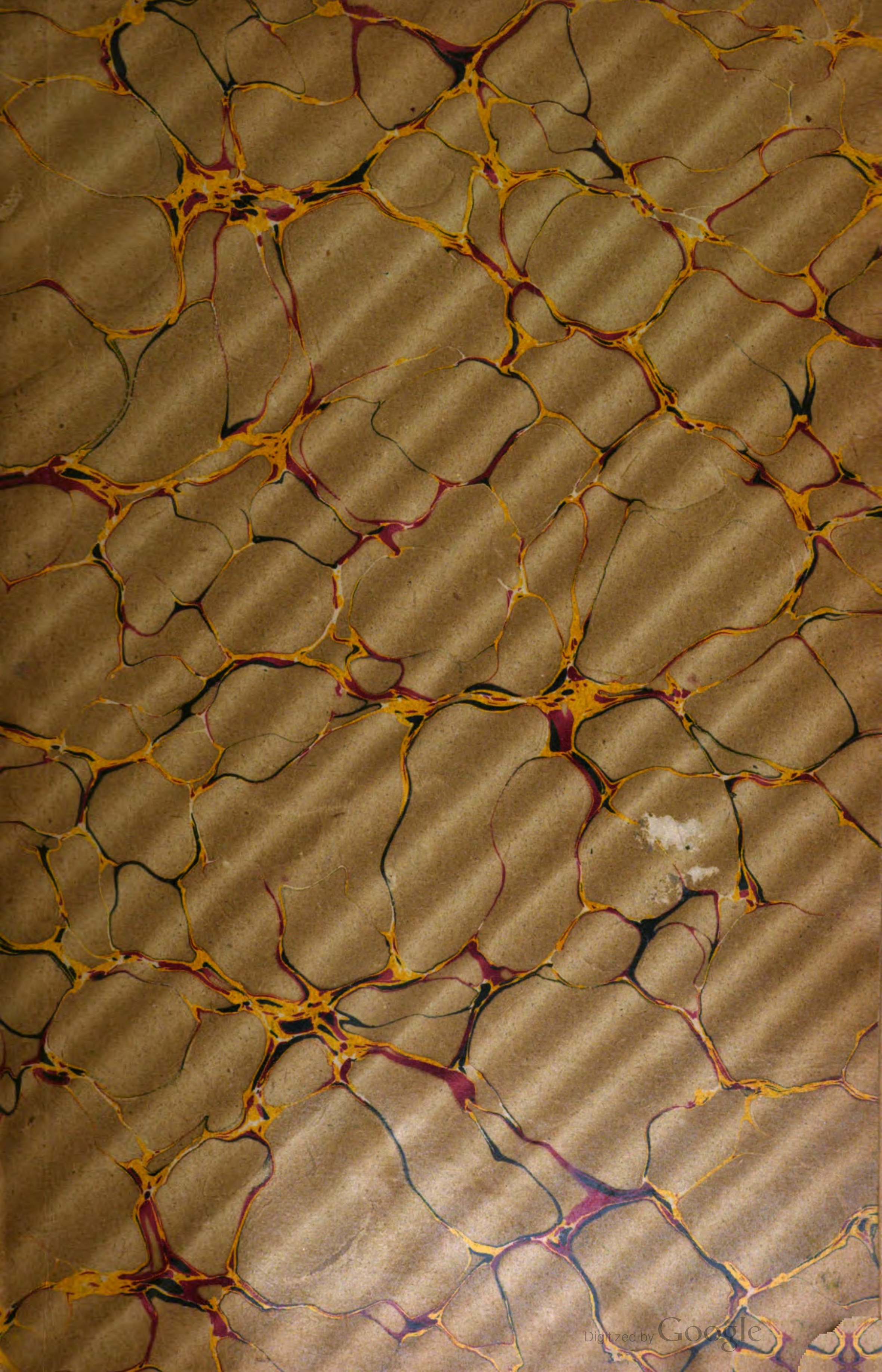



Fr 41.12.4
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1901, 69 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux évenements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numeros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte, par erreur, la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc. ; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

La quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait, au 1er novembre 1900, trente-huit volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853 ; le XXXVIIIe et dernier porte la date de 1900. Cette série est close.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième et le trente-huitième n'en n'ont pas.

Après le tome XV de la 4e serie des *Memoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 16 premiers volumes de la collection de ses travaux.

A partir du volume, publié en 1901, commence la 5e série des *Mémoires*.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLEANS

5e Série des Travaux de la Société

TOME PREMIER

70e volume de la collection

ORLEANS
Imprimerie Georges MICHAU et Cie
Passage du Loiret
—
1901



INVENTAIRE

DES

TABLEAUX ET ŒUVRES D'ART

EXISTANT A LA RÉVOLUTION

DANS LES ÉGLISES D'ORLÉANS[A]

PAR M. CH. CUISSARD

Séance du 4 Janvier 1901

Au siècle dernier, les églises d'Orléans renfermaient un grand nombre de peintures et de sculptures, dont plusieurs étaient l'œuvre des grands maîtres. Longtemps on a pu croire que la Révolution, qui détruisit tant de chefs-d'œuvre, avait anéanti toutes ces richesses artistiques. C'était une erreur.

Sans doute, le 28 août 1792, il fut décrété que plusieurs tableaux, décorant la maison commune, seraient enlevés et brûlés publiquement, sous prétexte qu'ils portaient avec eux des signes de féodalité. Et Vergnaud dit qu'on « montrait jadis dans les salles de l'Hôtel de Ville les

(A) Cf. *Notes pour servir à l'Histoire de l'Art dans l'Orléanais, sous la Révolution, le Consulat et l'Empire*, par MM. HERLUISON et LEROY. Orléans, 1900, br. in-8.

portraits, curieux surtout pour le costume, de quelques ducs d'Orléans, d'un grand nombre d'échevins et de presque tous les maires (1). » Tout cependant n'a pas disparu.

Le 14 septembre 1793, un membre du Conseil de l'administration de la commune représentait à son tour que « dans la Bibliothèque des ci-devant Bénédictins, il existait plusieurs portraits de rois, que ces tableaux en avaient été enlevés et déposés dans un grenier, et demandait qu'ils fussent brûlés le lendemain à la fête civique (2). » Cette motion n'eut jamais d'effet, malgré la promenade, dite des ânes, qui se fit le 12 novembre suivant, où quelques forcenés, revêtus d'habits sacerdotaux, parcoururent

(1) *Histoire de la ville d'Orléans*, p. 379. Il ajoute : « La grande salle était ornée, sous l'Empire, d'un très beau tableau représentant Napoléon en pied et en costume impérial. Aujourd'hui (1830) la salle du conseil est ornée d'une antique vue de la ville (Cf. p. 38, vue de 1562) et du portrait de Jeanne d'Arc qu'on croit avoir été copié en 1581 sur un tableau plus ancien et qui tombait de vétusté. Il représente la Pucelle, vêtue en amazone avec des manches à l'espagnol, les cheveux flottants, la tête couverte d'un chapeau à bords relevés et orné de trois plumes, la main armée de son épée qu'elle semble présenter en forme de salut. Ce portrait a été gravé par Lemire; c'est encore la meilleure copie qu'on en ait. La grande salle est décorée du portrait en pied de Sa Majesté Charles X. »

(2) Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, année 1793, 14 septembre. — La vente des meubles, boiseries, chaires, orgues, etc., eut lieu aux dates suivantes dans les églises de :

Saint-Maurice, 2 mai 1791 (*Journal de l'Orléanois*).
Les Jacobins, 4 mai.
Sainte-Catherine, 4 juillet.
Saint-Pierre-Lentin, 4 juillet.
Saint-Pierre-le-Puellier, 9 juillet.
Saint-Hilaire, 21 septembre.
Carmélites, 29 septembre 1792.
Saint-Pierre-Ensentelée, 11 septembre 1793.
Saint-Michel, 11 septembre.

les rues de la ville avec des croix et des bannières au milieu d'une foule en délire.

A cette dernière date, le journal l'*Orléanois* annonçait la mise en vente, chez le brocanteur Bonaventure, rue du Colombier, d' « objets d'églises et notamment d'une grande quantité de bois dorés, provenant des cadres et tableaux. » N'était-il pas à craindre que les toiles eussent subi le même sort?

L'effervescence populaire et la rage de quelques sans-culottes furent vite calmées, et l'administration départementale sut conserver la plus grande partie des tableaux qui ornaient nos églises.

L'énumération et la description de ces richesses n'ont jamais été faites et on n'en savait que ce qui a été dit soit par l'auteur des *Essais historiques sur Orléans*, soit par Vergnaud dans son *Histoire d'Orléans*. La Bibliothèque de la ville possède, en manuscrits, un état succinct des morceaux de peintures et de sculptures qui se voyaient à Orléans, en 1776, et deux inventaires des tableaux dont la réunion devait constituer le Muséum de l'Ecole centrale (1). Leur publication ne peut manquer d'intéresser les amis des Arts, surtout quand on connaîtra l'odyssée de leur réunion.

Dès l'année 1791, des commissions avaient été nommées pour faire « état de l'argenterie, cuivre, étain, linge, ornements et tableaux des églises », et les détails parfois fastidieux dans lesquels entrent certains rapports (2),

(1) *L'inventaire des tableaux de la galerie de Châteauneuf-sur-Loire* fut imprimé à Paris, chez Prault, 1786, 28 p. in-8, E 4421. L'architecte Lebrun en acheta plusieurs qui figurent aujourd'hui dans notre Musée.

(2) Le ms. H 854 contient l'Inventaire des paroisses Saint-Liphard, Saint Eloy, Saint-Pierre-Lentin, Saint-Pierre-Ensentelée, Saint-Pierre-Empont, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Maclou,

montrent le soin minutieux qu'on apporta dans cette opération. L'argenterie fut convertie en monnaie et les tableaux furent déposés au chef-lieu de chaque district et bientôt transportés au chef-lieu du département. Le 22 frimaire an III (12 décembre 1795), Thibaudeau, président de la Commission temporaire des Arts établie à Paris, écrivit aux administrateurs du Loiret une lettre demandant un inventaire détaillé de toutes les œuvres d'arts réunies à Orléans, et le 28 janvier suivant (9 pluviôse an IV), cet ordre reçut un commencement d'exécution. L'administration départementale arrêta que les citoyens Rochas, Sinzelle, Barraud, Touchon, Chotard et Desroncières seraient chargés du recolement de tous les tableaux et payés « de la somme de quinze livres chacun et d'un bon de la valeur d'un pain d'une livre et demie et d'une livre de viande par jour. » Le palais épiscopal fut choisi pour servir de dépôt central, parce qu'il semblait très facile de convertir sa magnifique galerie en Lycée des Arts; les œuvres les moins importantes furent placées dans l'église Bonne-Nouvelle (1).

Cet emplacement, qui souriait d'abord, parut bientôt insuffisant; d'ailleurs le local de l'évêché présentait de graves inconvénients, qui furent signalés à l'administration par Septier, conservateur du dépôt littéraire et en même temps ami des Beaux-Arts.

Les administrateurs lui écrivaient, le 11 germinal an V (31 mars 1797) : « Bureau de l'Instruction publique. Citoyen, nous avons reçu votre lettre du 3 de ce mois (23 mars). Nous avons partagé les inquiétudes que vous

Saint-Michel, Saint-Hilaire, Saint-Benoît-du-Retour, Sainte-Catherine, la Conception, l'Alleu-Saint-Mesmin, 3 février-20 août 1791, par les citoyens Chaufton, Zanole, Lesourd, Pataud, Clément, Luisy, Turmeau et Gaudry.

(1) Voir, à la fin, la date de la vente et l'estimation des communautés religieuses d'Orléans.

éprouvez sur la conservation des tableaux déposés dans une des salles de l'évêché, et qui se trouveroient exposés à des dégradations considérables, s'ils y restoient pendant les réparations qui vont être faites à ce local. Nous vous prions, en conséquence, de vous occuper sans retard du soin de faire transférer tout ce qu'il y a de tableaux dans la salle de l'évêché à la ci-devant église de Saint-Maclou. Vous voudrez bien les faire placer de la manière la plus convenable, jusqu'à ce que nous soyons à même de désigner définitivement le local où ils doivent figurer près l'Ecole centrale. »

Cette École, dont l'ouverture solennelle se fit le 21 brumaire an VI (11 novembre 1797), fut établie dans l'ancien collège d'Orléans. Tout à côté se trouvait l'église Saint-Maclou qui semblait propre à servir de Muséum. C'était, il est vrai, la Bourse de commerce, mais l'administration municipale prévint les négociants que le département avait résolu d'en faire le dépôt des tableaux et qu'ils eussent à lui rendre les clefs du local.

Le transfert eut lieu l'année suivante, et l'*Almanach du département du Loiret pour 1798* publiait un état des tableaux qui y étaient déposés au nombre de 92 et disait : « Mettre d'avance sous les yeux de nos concitoyens l'exposé de ces chefs-d'œuvre, c'est hâter une jouissance qui ne tardera pas à se réaliser, d'après les soins que n'aura certainement pas manqué de prendre, pour leur conservation, l'administration centrale du département (1). » Le déménagement fut opéré par les soins de Bardin et Septier pour l'école, Despommiers pour le département, Colas de la Noue et Dufresné pour la ville. L'inventaire en fut confié aux citoyens Desfriches, Soyer, Bardin, Lafosse et Voldemar. Malgré la compétence de ces artistes, leurs appréciations ne reçu-

(1) P. 64-71.

rent pas une approbation unanime, et un membre de la Commission temporaire des Arts, à laquelle furent soumis les procès-verbaux d'examen, écrivit une longue lettre pour démontrer que le tableau portant le n° 45 et dénommé « Canonisation de saint François », n'était qu'une « Vérification des stigmates de ce saint, faite, dans sa grotte sépulcrale, par un pape, accompagné d'un cardinal et de plusieurs religieux de l'ordre de saint François. » Le conseil d'administration de l'École centrale du Loiret approuva cette rectification et chargea Moizard, son secrétaire, de remercier la Commission (1).

L'inventaire comprenait 159 tableaux, « plus 56 autres, tant originaux que copies, tellement mauvais ou mal peints ou en mauvais état, qu'il n'en était fait mention que pour le nombre. » Chacun d'eux a son titre, le nom de son auteur ou de l'école qui l'a inspiré, son état bon ou mauvais; on voit si c'est un original ou une copie, si le cadre est bon, quelles en sont les dimensions. Ces 215 tableaux « placés tant dans l'église de Saint-Maclou que dans différentes salles et cénacles de l'École centrale », demeuraient sous la garde du citoyen Genty, « qui s'en constituait le gardien et dépositaire et s'obligeait à les représenter au besoin. » Bardin fut nommé conservateur du Muséum par un arrêté de l'administration départementale, en date du 17 prairial an VII (5 juin 1799). Ce Musée s'ouvrait au public les quintidis et décadis de chaque mois, de dix heures du matin à six heures du soir, sous la surveillance de deux garçons de salle de l'École centrale.

Cet état de choses ne pouvait durer longtemps et l'odyssée des tableaux allait continuer.

(1) Ms. 787, fol. 10.

L'École centrale ayant cessé d'exister le 16 fructidor an XI (3 septembre 1803), l'administration départementale, qui avait besoin des bâtiments de Saint-Maclou pour l'établissement du Lycée impérial, exigea le transfert des toiles dans un autre local. Il n'était point facile de trouver un emplacement convenable pour des objets d'une nature aussi encombrante, et, d'un autre côté, ne convenait-il pas de mettre en sûreté ces richesses artistiques qui pouvaient tenter de curieux amateurs?

Le 12 fructidor an XII (30 août 1804), le préfet du Loiret prit un arrêté, en vertu duquel les tableaux devaient être transportés au Jardin des plantes. Huit jours suffirent pour cette besogne.

Le 16 septembre, Rigollot, ingénieur ordinaire à la résidence d'Orléans, dressait un nouvel inventaire, qui ne comprenait plus que 119 numéros, les autres tableaux étant jugés « indignes de description et ne méritant pas la peine d'être transportés. » Le lendemain, Septier, conservateur du Jardin des plantes, certifiait que 119 tableaux avaient été déposés dans les salles de cet établissement et que les « clefs des deux cadenats fermant les portes » lui avaient été remises par l'ingénieur Rigollot.

Désormais une correspondance active au sujet de ce dépôt s'engage entre le conservateur et le préfet du Loiret. Ce dernier, non content d'avoir, dans sa résidence, une magnifique bibliothèque, composée des plus beaux volumes du Dépôt littéraire, choisit encore 12 des plus riches tableaux pour décorer les salles de la préfecture, et, le 5 novembre 1805, Septier faisait transporter les toiles demandées « dans le corridor au second du bâtiment principal entre la cour et le jardin. »

De son côté, l'évêché en obtenait 17, la mairie 3, et, le 15 vendémiaire an XIV (7 octobre 1805), le conservateur de la Bibliothèque publique demandait le portrait de M. de

Jarente pour cet établissement, « du mobilier duquel il a fait et doit continuer de faire partie », d'après les termes d'une lettre du préfet.

Après ces prélèvements, la plupart des autres tableaux furent distribués aux églises, les curés sollicitant les toiles qui leur convenaient et obtenant sans peine celles qui représentaient les patrons de leur paroisse. Ce fut ainsi que celui de Saint-Aignan sollicita une *Descente de Croix* et un *Baptême de Jésus-Christ*, et la paroisse Saint-Pierre demanda trois tableaux reproduisant les actes de la vie de ce saint.

En résumé, le dépôt artistique du Loiret comprenait 238 tableaux et de ce nombre 28 seulement figurèrent dans le Musée départemental établi en 1825.

Ch. Cuissard.

DOCUMENTS

I

NOTICE

DES PRINCIPAUX MORCEAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE QUI SE VOIENT A ORLÉANS. (1776)

1. — A L'ÉGLISE CATHÉDRALE (1).

Le jubé de marbre (2), élevé sur le dessin de Jules Hardouin Mansart, est regardé comme un des plus beaux que l'on voye en France. Le crucifix qui le termine est du dessin de Lebrun. Les images de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, qui l'accompagnent, sont de Jean-Baptiste Tuby, sculpteur italien très renommé.

Aux deux petits autels du jubé sont deux tableaux, dont l'un est une très belle copie de la Descente de croix

(1) On y voit le modèle en bois du portail, des tours et de ce qui reste à bâtir des tours, tels qu'ils doivent être exécutés selon les anciens dessins, avec les proportions en petit. — Cette note et celles qui suivent sont empruntées au ms. d'Orléans, 461 *bis*, t. III, p. 43 48, avec ce titre : *Notice des tableaux, statues et autres morceaux curieux qui se trouvent dans les églises de la ville et des environs d'Orléans, 1776 et années suivantes.*

(2) Sur la première pierre du jubé en marbre, on lisait : « Anno Christi MDCXC, mense junio, istius novi ambonis primarius lapis positus est, regnante et sumptus vere regios suppeditante Ludovico Magno XIV, huius basilicae restauratore munificentissimo, heresi calviniana, a cujus sequacibus destructa fuerat, intra Galliarum fines extincta, ponebat Petrus du Camboust de Coislin, episcopus Aurelianensis, regiorum ordinum commendator ac regis primus ab eleemosynis consiliisque. » Ms. H. 846, p. 15.

de Daniel Volterre, dont le tableau original est à Rome, dans l'église des Minimes de la Trinité-du-Mont. Aux Minimes de Paris de la place Royalle, on voit aussi au maître autel une copie de cette Descente de croix. Ce fut un de Coislin (1) qui l'apporta de son voyage de Rome. L'autre, qui représente Jésus-Christ au jardin des Olives, est de Jouvenet.

Le tableau de l'autel de saint Mamert, représentant ce même saint priant aux pieds du Christ en croix, est de Vignon. Dans la chapelle de la Vierge est une fort belle Notre-Dame de Pitié, de marbre blanc, ouvrage de Bourdin, habile sculpteur d'Orléans. Les tableaux de cette chapelle, à présent fort gâtés, ont été peints par un élève de Vouet. On croit que c'est de Périer. La grande croix de l'autel et les deux chandeliers (2), pesant ensemble 352 marcs, sont d'un travail achevé ; ils sont de Nicolas de Launay, orfèvre et directeur général de la monoye et des médailles de Sa Majesté.

Le dais du Saint Sacrement est d'une fort belle broderie (3) et particulièrement les cartouches, qui sont en soye.

Le grand autel à la romaine (4) au milieu du sanctuaire, est un morceau achevé ; les ornemens en bronze doré qui l'accompagnent sont de Vassé (5). C'est un présent fait à l'église par le Roi en 1729.

Les chaires du chœur (6) sont estimées des connoisseurs pour la sculpture, qui est de Goullons (7), sculpteur en bois (8).

(1) Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans.

(2) Ils sont de Balleri, fameux orfèvre.

(3) C'est l'ouvrage des religieuses de la Visitation d'Orléans.

(4) Il est de différents marbres rares.

(5) Sculpteur académicien.

(6) Les plus belles qui soient en France.

(7) Cf. M. Vignat, *Anciennes Stalles de la cathédrale d'Orléans*.

(8) Les vitres de la cathédrale ont été peintes par Guillaume le

2. — A L'ÉVÊCHÉ.

On y voit un grand tableau de Natoire, représentant l'entrée de M. Paris, évêque d'Orléans (1), et deux statues de Hubert, dont l'une représente un saint Pierre et l'autre une sainte Hélène : on les a regrattées et vraisemblablement endommagées (2).

3. — AU SÉMINAIRE.

Le dessin de l'autel est de Gilles Marie Oppenord. Le tableau de la chapelle est de Le Clerc, fils du graveur ; c'est une Présentation au temple.

4. — A L'HOTEL-DIEU.

Le groupe d'enfants et la sculpture du portail sont de

Vieil, célèbre peintre sur verre, né à Rouen, mort à Paris, en 1731, conjointement avec son père.

L'épistolier et l'évangélier, dont on se sert les jours des grandes fêtes, sont d'une rare beauté, écrits sur vélin de la main de Damoiselet. Ce ms. in-4° sur vélin, comprenant 57 et 67 pages, est conservé à la sacristie de la cathédrale et excita l'admiration des visiteurs de l'Exposition organisée par la Société archéologique de l'Orléanais, en 1884. Cf. L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, préface, note de la page LXXIX ; *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XX, p. 38, supplément; Ch. Cuissard, *La Bibliothèque d'Orléans*, p. 192-193.

(1) 2 mars 1734.

(2) Les deux statues qui sont dans le grand vestibule, et dont l'une représentoit un Philosophe aujourd'hui déguisé en saint Pierre, placé dans le pallier de l'escalier, et l'autre offroit la Vérité, un flambeau à la main, changée en sainte Hélène, sont de de la main d'Hubert, mais elles ont été regrattées.

L'architecture du portail en niche est de la plus belle proportion.

La gallerie est ornée de tableaux, la plus part de Bon Boulogne ; on y distingue quelques dessus de porte de Snelle.

Dans la chapelle intérieure est un beau tableau de Champagne, représentant un saint Charles à genoux, qui se voioit autrefois dans le chœur des relligieuses ursulines de Saint-Charles.

Werchafiel, qui les a sculptés sur les dessins de Verbrecq (1). Les sculptures en bois de l'autel sont du même. Le tableau de l'autel, qui représente Jésus-Christ guérissant le paralytique sur le bord de la piscine, est, à ce qu'on croit, d'Estienard, fort bon copiste.

5. — AU GRAND CIMETIÈRE.

Les deux squelettes que l'on voit au fronton du portail ouvrant sur la rue qui conduit à l'Étape, sont de Godard, sculpteur d'Orléans, et sont supérieurement exécutés.

6. — A SAINT-MICHEL.

Le tableau du grand autel, représentant la Chûte des Anges, est de bonne main ; on en ignore l'auteur (2).

7. — AUX JACOBINS.

Le tableau du fond du chœur est de Perelle. Les deux statues qui accompagnent l'autel sont de Hubert. Au fronton de l'autel de sainte Madeleine de Pazzi, les deux enfants en pierre sont aussi de Hubert. Il y a un Christ en croix du côté de l'horloge.

8. — AUX RÉCOLLETS.

Le tableau du grand autel, représentant le Baptême de Jésus-Christ par saint Jean dans le Jourdain, est de frère Luc, récollet. Dans la sacristie se trouve un tableau que l'on attribue au même. Le tableau de la chapelle du tiers

(1) Ce fut aussi sur ses dessins qu'on éleva la porte de l'Évêché

(2) On croit que le tableau qui orne le maître autel est de De Seve, peintre de l'Académie, et les figures, qui sont placées aux deux côtés, passent pour être de la main d'Hubert. Il y a treize tableaux tant grands que petits.

ordre, où l'on voit saint François donnant des cordons à un roi et à une reine à genoux, est de l'Italien Senelle. Le préau ou galerie est orné de peintures très mauvaises, représentant les Fins de l'homme et faisant l'admiration du peuple.

9. — A L'ORATOIRE.

La Nativité de Notre-Seigneur, peinte dans le tableau du grand autel, est du nommé Remi, excellent copiste; on y remarque surtout un chien peint au naturel.

10. — A LA VISITATION.

Le tableau du grand autel, où est peinte la sainte Vierge visitant sainte Elisabeth, est de Mignard; il le commença à Rome, le continua à Avignon et le finit à Paris. Ce tableau est gravé par Noullet. Les tableaux des deux chapelles, dont un représente saint Augustin, l'autre saint François de Sales, sont de Bourdon; on a substitué celuy de la Béatification de la Mère de Chantal, peint par Challes. Le tableau de la grille, où est peinte une Présentation de la Vierge, est de Boulogne. Les figures en pierre de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph et des douze Apôtres, sont de Hubert. Il y a, dans le parloir de la prieure, un saint François-Xavier preschant à une multitude de peuple, assez bien fait.

11. — AUX CHARTREUX.

Sur la porte de la rue est une fort belle statue en pierre de saint Bruno, par Hubert. Le tableau du grand autel, qui représente Jésus-Christ dans le désert, est de Jouvenet. Il y a un crucifix d'ivoire, qu'on croit de Jaillot.

12. — AUX MINIMES.

Au grand autel se trouve, peinte par Hallé le père, la

Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Les statues de l'autel, les groupes d'anges et la sculpture qui l'accompagnent, sont de Cl. Godard. Le saint François de Paule, figure de pierre sur la porte de la rue, est de Hubert.

13. — AUX GRANDS CARMES.

Le plafond de l'église est peint par Perelle (1). L'image de sainte Madeleine de Pazzi, en pierre sculptée par Hubert, a été gâtée en voulant la peindre (2). Au grand autel sont trois figures estimées : Elie, Elisée et une Vierge. A l'autel de la Vierge, une Vierge tenant l'Enfant Jésus, saint Joseph et sainte Anne. Dans le cloître, un tableau de saint Joseph tenant l'Enfant Jésus est de Michel Corneille.

14. — AU CALVAIRE.

Au grand autel est une Descente de croix de Boulogne l'aîné. A une des chapelles on voit une Sainte Famille.

15. — A SAINT-LAURENT.

Sur la porte de l'église une petite statue en pierre de saint Laurent, par Hubert.

16. — A SAINT-PAUL.

La chaire et le banc-d'œuvre sculptés par Verbrecq. Un soleil fait par le célèbre Germain, orfèvre à Paris.

17. — A RECOUVRANCE.

Au grand autel se trouvent plusieurs figures en pierre,

(1) .... passe pour avoir été peint par Perelle.

(2) L'image de sainte Madeleine de Pazzi, un des plus beaux morceaux de notre sculpteur orléanais, mais gâté en le barbouillant. Sur le fronton, deux anges, de la même main, ainsi qu'un Christ en croix, placé du côté de l'horloge.

de Hubert. Les quatre Pères de l'Église, d'après le chevalier Bernin, la Vierge, saint Joseph et un groupe d'enfants; ces différents morceaux sont ce que nous avons de mieux en ce point de Hubert.

18. — AUX CAPUCINS.

Le tableau de la chapelle Saint-François, où est le pape représenté accompagné de son clergé qui visite le tombeau de ce saint pour voir les stigmates, est de Blanchard (1). La Visitation de l'autel est, croit-on, de La Hire. L'Annonciation du chœur est du chevalier Len-franc; on l'a gàtée en y ajoutant une draperie.

19. — A SAINT-CHARLES.

Dans le chœur des religieuses était autrefois un saint Charles à genoux, de Champagne.

20. — AUX AUGUSTINS.

Les chaires du chœur sont de Bonnaire. Le grand crucifix de bois est attribué à Hubert. On voit une cartouche en pierre sur la porte de la chapelle de N.-D. des Aydes en dehors, où sont sculptées d'une excellente main les armes de La Chastre et de Chabot.

21. — A SAINT-MARCEAU.

Les figures de pierre du grand autel, comme la croix du faubourg, sont de Hubert.

22. — AU CHATELET.

Le portail est de Verchafeld.

23. — A SAINTE-CATHERINE.

Le tableau du grand autel est attribué à Perelle ; celuy

(1) .... d'autres disent de Snelle.

de la chapelle où saint Pierre reçoit les clefs est de Michel Corneille. Celuy de la chapelle de l'Adoration est aussi d'un bon maître (1).

24. — A SAINT-MACLOU, AUTREFOIS LES JÉSUITES.

Le tableau du grand autel, où se voient saint Ignace et saint François-Xavier sur un globe terrestre, une gloire et les quatre parties du monde personnifiées, est peint dans le goût de Vignon; on en ignore l'auteur. Le tableau de l'autel de la chapelle de saint Samson, où ce saint et saint Symphorien sont représentés à genoux devant saint Joseph tenant l'Enfant Jésus, est de Vignon. Celuy de la chapelle de la Vierge, où elle est représentée tenant l'Enfant Jésus, est de Vouet. Sur la porte ouvrant sur le cloître Saint-Samson, on voit des restes de peinture à fresque de Coypel. Le portail est de frère Martellange.

25. — A SAINT-PIERRE EN SENTELÉE.

Le grand autel en tombeau sculpté en pierre est de Le Lorrain, élève de Girardon. Le médaillon, qui représente une tête du Christ, est du même. Les trois tableaux du grand autel sont de Restout. Dans la chapelle de la Vierge est une figure de la Vierge, en terre cuite, de Verbrecq. Dans la chapelle du fond est le tombeau du sieur Benoist, directeur de la monnoye, en marbre, avec les ornements de bronze par Le Lorrain.

26. — AUX BÉNÉDICTINS DE BONNE-NOUVELLE.

Le tableau du grand autel, Notre-Seigneur au Jardin

(1) Il y a 11 pièces de tapisseries d'Aubusson, données par un pénitencier et représentant la vie de sainte Catherine. Plusieurs de ces tapisseries sont conservées aujourd'hui par M. P. Fougeron, qui les expose aux processions de la Fête-Dieu. Le pénitencier, dont il est parlé, est Amable Chocq, du diocèse de Lyon, mort à Orléans, le 21 octobre 1675.

des Olives, est de Jouvenet. Ce tableau a été rétabli dans son entier, au mois de septembre 1782, par M. Roses, habile dans ce genre, demeurant à Paris. Au réfectoire, sainte Anne montrant à lire à la Vierge, est aussi de Jouvenet. On voit encore : une Résurrection, par Vien ; les disciples d'Emmaüs, du même ; une Annonciation, de Restout ; une fuite en Egypte, de Hallé ; la mort de saint Benoist, de Deshaies, et saint Martin devant l'empereur Valentinien, par Hallé. La coupole a une Assomption, peinte par Parrocel. Les stalles du chœur sont d'une belle menuiserie, les dossiers en tapisseries à portraits ; les six chandeliers et le tabernacle d'un nouveau goût, par M. Hervieu de Paris, en or moulu.

27. — A SAINT-PIERRE-EMPONT.

Les figures de saint Pierre et de saint Paul et les ornemens de l'arcade du grand autel sont de Leclerc, sculpteur, fils du fameux graveur.

28. — A SAINT-PIERRE-LE-PUELLIER.

Le Christ et les figures du grand autel passent pour être du grand Hubert.

29. — AUX PETITS-CARMES.

Le portail de l'église est sur le modèle de celuy du noviciat des Jésuites de Paris, par Lefèvre, habile architecte d'Orléans. La coupole, représentant l'Enlèvement d'Elie, peinte à fresque, est d'un élève de Jouvenet, nommé Elie. Au-dessus du grand autel se trouve un grand tableau, représentant saint Joachim et sainte Anne, par Huquier, d'Orléans.

30. — A SAINT-AIGNAN.

La châsse en argent, où sont renfermées les reliques de ce saint, est de Messonier Juste Aurèle (1), fameux dessinateur, qui la fit en 1730. Ce magnifique ouvrage d'orfèvrerie est fait en forme de tombe antique. Au-dessus sont deux chérubins, dont les ailes entrelacées soutiennent une croix ; il y a des raïons au bas des chérubins; des deux côtés tombent des festons de fleurs isolées. Au-dessus de cette tombe sont deux bas-reliefs couronnés par deux frontons cintrés, l'un devant, l'autre derrière, hauts de 20 pouces, où sont représentés deux sujets de la vie de saint Aignan. On voit au premier le saint en prière au bas d'un autel, pour y implorer la délivrance d'Orléans pour lors assiégé par Attila; au second, saint Aignan guérit Agrippin, général des armées romaines, d'une blessure à la tète. Les principales figures de ces bas-reliefs ont 15 pouces de proportion et sont presque isolées. Le pourtour est orné de palmes, et, au-dessus du fronton, sortent des guirlandes de feuilles de chène qui entourent le corps de la châsse ; aux deux bouts sont des cartels, où sont, d'un côté, les armes de l'évêque d'Orléans, Fleuriau d'Armenonville, et de son coadjuteur, M. Paris, son neveu; de l'autre, les armes de la ville et du chapitre. La châsse a 5 pieds de hauteur sur 4 1/2 de long et 2 1/2 de large. Il y a, dans le chapitre, un tableau qui étoit avant sur la porte du chœur, représentant un Christ descendu de croix, d'Annibal Carrache. La porte de fer du chœur est de Tesson, serrurier d'Orléans.

(1) La description de cette châsse et l'inventaire des reliques, qui s'y trouvaient en 1730, sont conservés dans le ms. 435, fol. 270-277.

31. — A SAINT-EUVERTE.

Le grand autel, qui est en baldaquin, a été exécuté sur les dessins de M. Gabriel, architecte et contrôleur des bâtimens du roy (1).

32. — SCULPTURES QUI SE VOIENT EN DIFFÉRENS ENDROITS.

1) Une chasse marée, rue du Petit-Marché.

2) Le las d'amour, rue des Huis-de-Fer.

3) Des papillons soutenus par deux satyres, rue de la Vieille Porte Renard.

4) Abel tué par son frère, à la maison du coin Saint-Jacques.

5) Un bas-relief à une maison devant la Prévosté.

6) Deux butes à une maison, rue du Poirier.

7) Les sculptures de la maison, rue Neuve, sur la petite place des Albanois.

8) Une cartouche à la maison de M. Leclerc, rue des Minimes.

9) A l'ancienne Poste, rue des Trois-Maries, une cheminée représentant Ulisse, qui détourne la charrue, de peur de blesser son fils. Tous ces morceaux sont d'Adam, habile sculpteur, natif de Jargeau et disciple de Michel Ange.

10) Un Persée, un Andromède et une Néréide, en terre cuite, de Verchafield.

(1) A l'Église de la Conception, on voit la statue de saint Nicolas sur son pied, en bois doré, en forme de reliquaire. Une statue de saint Étienne, en bois doré, sur un piédestal en forme de reliquaire. Une pièce de tapisserie représentant la tête de Goliath. Un tapis de haute lice. Deux tableaux à cadre de bois doré, l'un *Ecce homo*, l'autre la Vierge; deux autres, plus petits, l'Annonciation et la Nativité. Ms. H. 854.

A l'Église de Saint-Liphard, un tableau de la Vierge, à cadre de bois doré. Sainte Christine, à cadre de bois doré. *Ibid.*

A Saint-Benoît, 8 tableaux à cadre de bois doré. *Ibid.*

11) Dans le jardin du collège, on voit un cadran solaire assez bien peint par un Italien.

33. — PEINTURES ET SCULPTURES DES ENVIRONS D'ORLÉANS.

1) A la Coquille, maison de plaisance, sur le grand chemin de Pithiviers, sur le pavé de la porte Bourgogne, on voit un faune en terre cuite, de la main de Verchafield.

2) A l'église d'Olivet, se trouve, au grand autel, un tableau représentant saint Martin qui coupe son manteau pour le donner à un pauvre; il est de Hallé.

3) A l'abbaye de Saint-Mesmin, on voit, dans la sacristie, le modèle de la Vierge de l'ancienne porte des Tourelles, de Hubert.

4) A Cléry, un tableau ex-voto à un pilier de la nef, la Sainte Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus. Il y a aussi Louis XI, à genoux, avec quatre génies aux quatre coins, en marbre blanc, de Bourdin, sculpteur à Orléans.

5) Aux Cordeliers de Meung, le tableau de l'autel, rapporté de Rome par M. le cardinal de Coislin, représente la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Les figures de l'autel, au nombre de onze, en terre cuite, sont d'une grande légèreté et d'une belle proportion.

6) A l'église d'Ingré, un morceau de sculpture, d'Adam, peint par ignorance.

7) A Châteauneuf, le tombeau de M. de la Vrillière, par le chevalier Bernin. Les jardins du château sont de Le Notre. Le fer à cheval est du dessin d'un nommé Mathieu, ingénieur des ponts et chaussées.

8) A Chenailles, le jardin est de Le Notre.

9) A La Ferté-Lowendal, quelques tableaux de maître dans le château. A l'autel de la chapelle, une Nativité de bonne main.

10) Sur le coteau d'Olivet, la Source, appartenant à M. Boutin, receveur général.

11) Le Poutil, bâti, sous Henri IV, par M. d'Escures, favori de ce prince.

12) La Motte-Bouquin, maison agréable sur le canal du Loiret; on y voit différentes sources dans les jardins bas.

13) Au quartier de Caubray, la maison où fut transporté le duc de Guise, tué par Poltrot.

II.

INVENTAIRE DES TABLEAUX DÉPOSÉS A L'ÉCOLE CENTRALE D'ORLÉANS (1798)

La Visitation, beau tableau par Mignard (1), en 1660, ayant besoin de réparation, 1re classe, original ; hauteur: 11 pieds 7 pouces, largeur : 6 pieds 11 pouces. — 1-1 (2).

(1) Ce tableau avait paru si beau, que Chaptal, ministre de l'Intérieur, en avait demandé le transfert à Paris pour le Musée Central, par lettre du 13 floréal an IX (3 mai 1801). Pour indemniser le département de cette faveur, l'administrateur du Musée Central cédait « un tableau du Guide, tiré de Châteauneuf, maison de feu Penthièvre ; il représentait le Christ en Croix ». Le Préfet du Loiret écrivit aussitôt le 16 floréal suivant (5 mai) : «... J'ai cru devoir, citoyen ministre, réclamer auprès de vous contre l'enlèvement de ce tableau précieux pour l'École et les Arts... Persuadé comme je le suis qu'il n'est pas dans l'intention du goût, non plus que dans la vôtre, de dépouiller les départements des objets d'arts qu'ils peuvent renfermer, surtout ceux qui, comme le Loiret en possèdent un si petit nombre, je vous prie de prendre en considération que le tableau de la Visitation est le seul tableau capital que possède l'École du Loiret, et si dans votre sagesse vous avez cru devoir ordonner son échange, votre justice et votre amour pour les arts sont garants que l'objet que vous avez intention d'envoyer en remplacement sera une indemnité suffisante de la perte que fait cette école, objet qui est bien loin de remplir le Christ que le Musée Central lui adresse. »

(2) Le premier chiffre indique le numéro de l'inventaire de 1798; le second chiffre celui de l'inventaire des tableaux déposés dans deux salles du Jardin des Plantes, en 1804 (ms. H. 787 et H. 787 *bis*).

Deux tableaux faisant pendants, saint Ambroise et saint Augustin, par Restout, 1re cl., or. ; h. 9, 2, l. 5, 5. — 2-4 et 3-5.

Saint Ignace aux pieds de la Vierge, qui tient l'Enfant Jésus, par Corneille, bien conservé, a besoin d'être nettoyé, 1re cl., or. ; h. 9, 9, l. 5, 2. — 4-17.

Deux pendants : Jésus-Christ au jardin des Olives, par Jouvenet, en bon état, 1re cl., or. et belle copie d'une Descente de croix, de Daniel de Volterre, faite en Italie, ayant besoin de réparation, 1re cl., copie, tous deux chacun h. 6, 6, l. 4, 2. — 5-7 et 6-8.

Ange gardien conduisant par la main un chevalier, présumé de Léonard de Vinci, 1re cl., or. ; h. 4, 1, l. 2, 3. — 7-10.

Saint Samson aux pieds de saint Joseph, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, de Vignon de Tours, percé par le feu d'un cierge, ayant besoin de réparations, 2e cl., or. ; h. 7, 2, l. 3, 4. — 8-37.

Sainte Elisabeth tenant Jésus par la main et faisant l'aumône à des malheureux estropiés à la porte d'un temple, dans le goût de La Hire, 2e cl., or. ; h. 6, 2, l. 6, 4. — 9-64.

Saint Joseph, la Vierge et plusieurs anges en contemplation devant le berceau de l'Enfant Jésus, dans le goût de La Hire, 2e cl. or. ; h. 3, l. 6, 6. — 10-8.

La fête des dieux champêtres, présidée par Momus et l'Amour. Autour d'une table couverte de fruits, sont placés Bacchus, Pomone, Cérès et Flore. L'Amour sur un tonneau et d'autres folâtrant sur le devant du tableau ; dans un coin Silène et des satyres ; dans le fond, des bacchantes jouant des instrumens. Ce tableau est de Vernansal, 1709, 1re cl., or. ; h. 5, 6, l. 15, 9 (A 408) (1). — 11-27.

(1) Voici l'explication des lettres entre parenthèses :

1) A indique les tableaux conservés actuellement au Musée de peinture.

2) E indique les tableaux destinés à l'Évêché ;

3) P — — — la Préfecture ;

4) M — — — la Mairie.

Une Sainte Famille, bien conservé, de Boullongne aîné, 1re cl. or ; h. 9, 1, l. 6, 2 (E). — 12-2.

Jésus-Christ dans le désert, levant les mains au ciel ; deux anges à genoux à ses pieds, bon tableau, bien conservé, ayant besoin d'être nettoyé, de Jouvenet, 1re cl., or. ; h. 8, 7, l. 5, 5. — 13-18.

Résurrection de Lazare, de Jouvenet, sale, ayant besoin d'être nettoyé, 1re cl., or. ; h. 3, 9, l. 4, 6. (A. 43. Ce n'est qu'une copie de Jouvenet par Louis de Boullongne). — 14-9.

Deux tableaux, représentant, l'un, une fête flamande et bachique ; l'autre, une fête dans un site italien, 1re cl., copies ; h. 5, 5, l. 12. — 15-25 et 16-26.

La Pêche miraculeuse, de Jouvenet, en assez bon état, mais sale, 1re cl., or. ; h. 3, 9, l. 4, 6 (A. 42. Ce n'est qu'une copie de Jouvenet, par Louis de Boullongne). — 17-16.

Adoration des Mages, par Hallé père, un trou au bras gauche de la Vierge, besoin de réparations, 2e cl. or. ; h. 5, 3. l. 3, 7 (E). — 18-63.

Les Bergers considérant l'Enfant Jésus dans la Crêche, école françoise, besoin d'être nettoyé et réparé, 1re cl., or. ; h. 5, 10, l. 4, 1. — 19-12.

Saint Mamert aux pieds de Jésus en croix, très estimé dans ce pays, peint par Vignon de Tours, a besoin d'être restauré et nettoyé, 1re cl., or. ; h. 6, 6. l. 4, 6. — 20-3.

Jésus aux noces de Cana, par Bassan, Vénitien, en bon état, 1re cl., or. ; h. 5, 10, l. 7, 4. — 21-6.

La Vierge tenant l'Enfant Jésus endormi ; des anges exécutent un concert autour de son berceau, 2e cl., or. ; h. 5, l. 4. — 22.

Jésus attaché à la colonne et flagellé, dans le goût de Vouet, en bon état, 2e cl., or. ; h. 10, 8. l. 7. — 23-73.

Jésus portant sa croix, pendant du précédent, école de

Vouet, en bon état, 2e cl., or. ; h. 10, 8, l. 7 — 24-72.

Jésus mis au tombeau par Nicodème, école italienne, en mauvais état, percé de plusieurs trous, dont un très grand, 2e cl., or. ; h. 9, 6, l. 6. (Peint par Boullongne l'aîné). — 25-43.

Un Christ descendu de la croix, que l'on dit être d'Annibal Carrache, très endommagé par le temps et les réparations qu'on a pu y faire, 2e cl. or. ; h. 4, 10. l. 4, 4. — 26-42.

Même sujet, école françoise, très endommagé, 2e cl., or. ; h. 4, 9, l. 4, 7. — 27-41.

Apothéose de saint François, tableau italien, assez bien conservé, ayant besoin d'être réparé et nettoyé, 2e cl., or. ; h. 7, l. 5. — 28-50.

Un saint François à genoux, un ange descend à lui, peint par un frère de l'ordre, appelé frère Luc, bien conservé, 2e cl., or. ; h. 5, 7, l. 4, 1 (E). — 29-74.

Adoration des Mages, par Hallé, tableau troué et très dégradé, 3e cl., or. ; h. 5, 6, l. 3, 6. — 30-86.

Jésus dans l'étable, visité par les bergers, par un des Bassan, troué et dégradé, 2e cl., or. ; h. 3, 7, l. 4, 3. — 31-48.

Louis XIV à cheval, un génie embouche la trompette de la Renommée, un autre le couronne, peint dans le genre de Mignard, sans châssis et en mauvais état, 1e cl., copie ; h. 5, l. 4, 6. — 32-24.

Jésus portant sa croix, suivi de sa mère et de saint Paul, peint dans le goût de Valentin, 1re cl. cop. ; h. 4, l. 5, 4. (P.). — 33.

Les Anges rebelles précipités du ciel par ordre de Dieu, école italienne, en très mauvais état, couvert de crevasses, 2e cl., or. ; h. 7, 11, l. 6. — 34-52.

Saint Paul, figure seule, grandeur naturelle, école italienne, très sale, 2e cl. or. ; h. 6, 2, l. 4, 8. — 35-51.

Saint Joseph endormi et la Sainte Vierge en méditation, école d'Italie, un peu déchiré et sale, 1re cl., or.; h. 8, 3, l. 6, 9. — 36-19.

Jésus donnant les clefs à saint Pierre, peint par Michel Corneille, très sale et un peu endommagé, 2e cl., or.; h. 9, l. 5, 9. — 37-66.

Une crèche et des anges contemplant le nouveau-né, école italienne. Ce tableau laisse entrevoir encore des beautés, malgré son état de délabrement; il a été anciennement remis sur toile avec tant de malpropreté, que la toile est toute boursouflée; il est en outre très sale, dégradé et déchiré en beaucoup d'endroits, 2e cl., or.; h. 12, l. 8. — 38-36.

Deux tableaux : le premier représente Jésus donnant les clefs à saint Pierre; le second, faisant pendant, représente saint Pierre guérissant un paralytique à la porte du temple, de Restout, très sales, déchirés en plusieurs endroits, avec bordure dorée, 1re cl., or.; h. 7, 6, l. 4, 1. — 39-13 et 40-14.

Une Visitation, école françoise, sale, très écaillé, bordure dorée, 2e cl., or.; h. 4, 3, l. 4, 11. — 41-38.

Un Jésuite foulant aux pieds l'hydre et faisant voir au peuple assemblé une croix qu'il tient à la main, attribué à Pérelle le père, assez bien conservé, a besoin d'être nettoyé, bordure de bois, 2e cl., or.; h. 6, l. 4, 9. — 42-54.

Un Évêque, ayant une apparition du Christ, tombe en extase dans les bras de deux anges; un troisième ange tient sa mitre, dans le goût de La Hire, très frais de coloris, mais percé en plusieurs endroits et ayant besoin d'être réparé, 1re cl., or.; h. 7, 4, l. 6, 1 (E.). — 43-35.

La Vierge assise et causant dans un jardin avec son Fils, dans le goût de La Hire, très bien conservé, 2e cl., or.; h. 3, 2, l. 4, 5. — 44-39.

La Canonisation de saint François d'Assise. On voit

dans ce tableau un pape à genoux aux pieds du Saint. Le pape est accompagné d'un cardinal et de plusieurs autres religieux de l'ordre de saint François, percé en plusieurs endroits, ayant besoin d'être réparé et nettoyé, de Snelle, 1re cl., or.; h. 8, 2, l. 6 (A. 382). — 45-11.

Saint Pierre, figure seule, toile pourrie sur les bords, plein de crasse; il a besoin de la plus prompte réparation, école d'Italie, 2e cl., or.; h. 6, 3, l. 4, 6. — 46.

Jésus tenant dans son bras une croix, sa main posée sur un globe et son pied sur une tête de mort, de l'école italienne, très bien conservé, 2e cl., or.; h. 3, 5, l. 2, 8. — 47-69.

Saint François donnant des cordons et des chapelets à un roi, peint par Snelle, en mauvais état, 2e cl., or.; h. 9, 1, l. 5, 10. — 48.

Saint Pierre, un ange vient le délivrer de la prison, peint par Restout, en assez bon état, mais sale, 1re cl., or.; h. 9, 1, l. 6, 2. — 49-15.

Deux religieux et une religieuse à genoux, la Vierge donne à un des religieux une pièce du vêtement de l'ordre, école françoise, sans châssis, a besoin d'être nettoyé, 2e cl., or.; h. 6, 4, l. 9. — 50-110.

Jésus portant la croix, figure seule, école françoise, ayant besoin d'être nettoyé, 2e cl., or.; h. 3, 9, l. 5, 6. — 51-57.

Un prêtre à genoux, inspiré par le souffle divin; un ange lui apporte une branche de palmier, peint par Michel Corneille, 2e cl., or.; h. 6, 8, l. 3. — 52-70.

Un cardinal lisant; tête de chérubin qui semble l'inspirer, peint par frère Luc, en assez bon état, mais sale, 2e cl., or.; h. 4, 3, l. 1, 6. — 53-59.

Un Récollet à genoux sur un nuage, adorant une croix, peint par frère Luc, en assez bon état, mais sale, 2e cl., or.; h. 4, 3, l. 1, 6. — 54-60.

Jésus chez Marthe et Marie, avec deux de ses disciples, par Hallé le jeune, en assez bon état, 2e cl., or.; h. 2, 4, l. 4, 6. — 55-67.

Élie dans le désert, visité par un ange, qui lui apporte un pain, école françoise, remis sur toile et mal restauré, 2e cl., or.; h. 8, 3, l. 5, 4. — 56-56.

Des religieux jacobins se sauvent à travers les flots; un de ces religieux emporte la statue de la Vierge et tient en même temps les vases sacrés de son église; dans le haut du tableau, la Vierge, placée sur un nuage, semble les protéger, école françoise, troué et dégradé, 2e cl., or.; h. 7, 6, l. 5, 9. — 57-76.

Judith montrant la tête d'Holopherne, école françoise, déchiré, troué en plusieurs endroits et fort sale, 2e cl., or.; h. 8, 3, l. 6, 7. — 58-49.

Une femme aux pieds de Jésus, qu'elle prie de venir guérir son enfant, par Pérelle père, sale, 2e cl., or.; h. 5, 5, l. 7, 8. — 59-58.

Totila aux pieds de saint Benoît, école françoise, déchiré et troué en plusieurs endroits, 3e cl., or.; h. 8, 4, l. 5, 4. — 60-92.

La Circoncision, école françoise, en bon état, bordure de bois, a besoin d'être nettoyé, 3e cl., or.; h. 6, 3, l. 4, 1. — 61-103.

Une Annonciation, école italienne, en bon état, ayant besoin d'être nettoyé, 3e cl., or.; h. 4, 6, l. 6, 2. — 62-65.

Saint Nicolas, école françoise, déchiré, troué et sale, 2e cl., or.; h. 5, 7, l. 3, 7. — 63-53.

Saint François, à qui une femme présente un enfant pour le guérir, tableau de Pérelle, écaillé à plusieurs endroits et sale, 2e cl., or.; h. 4, 10, l. 3, 3. — 64-85.

Une sainte Famille, par Restout, en bon état, 2e cl., or.; h. 4, 7, l. 2, 11. — 65-40.

Une Annonciation, école italienne, déchiré, troué et sale, 2e cl., or.; h. 10, l. 7, 6. — 66-34.

Saint Joseph tenant l'Enfant Jésus sur son genou; l'Enfant tient un globe terrestre, école italienne; il a besoin d'être rattaché sur son châssis et nettoyé, 2ᵉ cl., or.; h. 1, 11, l. 1, 8. — 67-77.

Une Vierge ayant l'Enfant Jésus couché sur ses genoux, école françoise, écaillé et sale, 2ᵉ cl., or.; h. 4, l. 3, 1. — 68-75.

Saint François à genoux devant un crucifix, école italienne, troué et ayant besoin d'être réparé, 3ᵉ cl., or.; h. 5, 9, l. 4, 1. — 69-87.

Un ange debout en contemplation, école italienne. Ce tableau cintré est très écaillé à la partie inférieure et sale, 2ᵉ cl., or.; h. 5, 7, l. 3, 1 (E.). — 70-46.

Un Christ sur la croix, la Madeleine, saint Jean et la Vierge sont au pied, école flamande, tableau écaillé et très sale, 2ᵉ cl., or.; h. 4, 3, l. 3, 1. — 71-55.

L'Agonie de saint Joseph, bordure de bois peinte en noir, en bon état, école italienne, 3ᵉ cl., or.; h. 3, 3, l. 3, 3 (E). — 72-94.

Un Ange gardien conduisant un enfant. Ce tableau, de l'école italienne, a été très altéré par une ancienne restauration, écaillé et sale, 2ᵉ cl., or.; h. 5, 9, l. 4, 5 (E). — 7-371.

La Vierge lavant du linge, saint Joseph et l'Enfant Jésus l'étendant, école italienne. Ce tableau, repeint dans plusieurs endroits, a été gâté, 2ᵉ cl., or.; h. 4, 1, l. 2, 7. — 74-61.

La Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, des anges le regardant, école italienne, très écaillé et sale, 2ᵉ cl. or.; h. 6, 5, l. 4. 6 (E). — 75-45.

La Résurrection de Lazare, école françoise. Ce tableau, anciennement remis sur toile, est très écaillé et a besoin de réparation, 2ᵉ cl., or.; h. 5, 6. l. 3, 5, — 76.

La Vierge et saint Joseph retrouvant dans le temple

l'Enfant Jésus qui dispute avec les docteurs, école françoise, en bon état, 2[e] cl., or.; h. 5, 6, l. 3, 1. — 77-62.

Jésus couché à terre, la Vierge et saint Joseph à genoux à côté de l'Enfant, école françoise, tableau écaillé et sale, châssis rompu, 3[e] cl. or.; h. 5, 3, l. 6, 7. — 70-109.

Une Annonciation, tableau très ancien, école vénitienne, châssis entièrement rompu, a besoin d'être nettoyé, 3[e] cl. or.; h. 7, l. 5. — 79-44.

Un évêque en extase, soutenu par des anges, en très mauvais état 3[e] cl., or.; h. 6, 6, l. 5 (E). — 80-91.

La Vierge et l'Enfant Jésus présentant une croix à un personnage à genoux, plusieurs anges ornent le tableau; dans un des côtés, l'ange Gabriel perce de sa lance le Diable vomissant des flammes contre la Vierge, école italienne, sale, 3[e] cl.. or.; h. 7, 6, l. 4, 9. — 81-112.

Un chef d'ordre au pied d'une croix, école françoise, 3[e] cl., or.; h. 9, 1, l. 6, 1. — 82-100.

Un pape et un chef d'ordre religieux; dans le haut du tableau un saint agenouillé devant Jésus-Christ tenant sa croix à la main, peint par Vanmol (Pierre van Mol), ayant grand besoin de réparation et d'être remis sur toile, 1[re] cl., or.; h. 9, 4, l. 5, 11 (E.). — 83-20.

Saint Ignace, revêtu d'une chasuble et accompagné de plusieurs religieux de son ordre, intercédant le Seigneur pour une reine qui vient offrir de riches présents; dans le haut du tableau, Jésus-Christ tenant d'une main sa croix et, de l'autre, désignant à saint Ignace ce qu'il doit faire. La Vierge favorise auprès du Père Éternel la demande de ce saint. Ce tableau, peint par Vignon, sans châssis, partagé en deux, est dans le plus mauvais état possible, 1[re] cl., or.; h. 12, l. 7, 10. — 84-23.

Un Christ, que l'on croit de la main de Lebrun, bordure dorée, en bon état, 1[re] cl., or.; h. 3, 4, l. 2, 5. — 85-21.

Une Vierge tenant l'Enfant Jésus, peint sur bois. Il a été froissé et la peinture est enlevée en plusieurs endroits, attribué à Albert Durer, 2e cl., or.; h. 3, 6, l. 3. (1) —86-68.

Un Christ, saint Jean, la Vierge et la Madeleine au pied de la croix, école flamande, ayant un trou et très sale, 3e cl., or.; h. 5, 9, l. 4, 3. — 87-96.

Une Vierge tenant son Enfant sur ses genoux, le petit saint Jean devant elle, tableau ovale, de l'école françoise, sale et dégradé en plusieurs endroits, 3e cl., or.; h. 2, 2, l 2, 7. — 88-47.

Saint Ambroise, en très mauvais état, sale et troué, école italienne, 3e cl., or.; h. 3, 8, l. 3. — 89-88.

Saint Paul, sans châssis, dégradé, école françoise, 3e cl., or.; h. 2, 6, l. 2. — 90-105.

Un Ecce homo, sans châssis, sale, école françoise, 3e cl., or.; h. 2, 7, l. 2, 4. — 91-107.

Adoration des Mages, dans la plus grande dégradation, les bords déchirés, sans châssis, école flamande, 3e cl., or.; h. 4, l. 5, 6. — 92-108.

Tête de Vierge, sans châssis, fort sale, école françoise, 3e cl., or.; h. 2, 10, l. 1, 10. — 93-106.

Sainte Catherine, le feu du ciel embrase l'instrument de son supplice, peint en 1641, école allemande, en assez bon état, 3e cl., or.; h. 5, 3, l. 4, 8. — 94-101.

Abraham avec sa famille et les ustensiles de ménage, partant pour un autre pays, pour obéir aux ordres de

(1) Le ms. d'Orléans 425 *bis*, p. 361, dit: « En 1738, M. de Queulx fait un testament et, au bas du compte de son exécuteur testamentaire, qui délivre à l'Hôtel-Dieu un legs de ce bienfaiteur, il est rapporté qu'il a remis au bureau un tableau sur cuivre représentant la Sainte Vierge, donné en gage audit de Queulx pour la somme de 50 l, par M. Savallas de Paris en 1732. Ce tableau, dont le païsage est d'Albert Durer, est encore dans le bureau de l'Hôtel-Dieu, 1830. »

Dieu, peint par le Bassan, en bon état, bordure dorée, 1re cl., or. ; h. 5, 11, l. 8, 8. — 95.

Joseph expliquant à ses frères les songes qu'il a faits, bien conservé, mais sale, bordure dorée, école flamande, 3e cl., or. ; h. 3, l. 4, 7, (peut-être A 237, de Magnano), (P.). — 96.

Abraham partant d'Égypte, accompagné de ses serviteurs, bien conservé, bordure dorée, école flamande, 3e cl., or. ; h. 3, l. 4, 6 (peut-être A 235, de Magnano) (P). — 97.

Joseph sort de la citerne pour être vendu par ses frères aux Ismaélites, bien conservé, école flamande, 3e cl., or. ; h. 2, 10, l. 4, 8 (peut-être A. 237, de Magnano) (P.) — 98.

Eliézer s'adressant à Rebecca pour avoir de l'eau pour ses chameaux, bien conservé, école flamande, 3e cl., or. ; h. 2, 10, l. 4, 6 (peut-être A. 238, de Magnano) (P.). — 99.

La Procession de la Ligue, une infinité de personnages armés, ecclésiastiques et autres, avec une perspective de Paris. Ce tableau a une bordure dorée ; il est remarquable par son ancienneté et n'est pas sans mérite ; en assez bon état, école françoise, 3e cl., or. ; h. 3, l. 6, 7 (P.). — 100.

Un paon, deux poules, deux canards et leurs petits, bien peint, cadre bois sculpté, 2e cl., or. ; h. 6, 3, l. 3, 4 (A. 278, par Oudry) (P). — 101.

Mercure remettant Bacchus entre les mains des Nayades, bordure dorée, école françoise, 3e cl., or. ; h. 6, 2, l. 3, 4 (A. 473) (P). — 102.

Bacchus couronnant Ariane, l'Amour est au milieu d'eux, bordure dorée, 3e cl., or. ; h. 3, 7, l. 3, 6 (A. 410, attribué à Vernansal) (P.) — 103.

Une sainte femme retirant, à la lueur d'une chandelle placée dans une lanterne, une flèche à la cuisse d'un martyr (saint Sébastien), en bon état, bordure dorée, école

flamande, 2e cl., or. ; h. 3, 3, l. 4, 4 (A. d'après G. Schalken, 373) (P). — 104.

Saint Jérôme écrivant, bien conservé, bordure dorée, école françoise, 2e cl., or. ; h. 3, 6, l. 2, 8 (P). — 105.

Un satyre avec deux enfants, école françoise, 2e cl., or. ; h. 3, 6, l. 3, 7 (A. 474) (M). — 106.

Un paysage, dans la manière de Paul Vien, 2e cl., or. ; h. 1, 6, l. 2 (M). — 107.

L'Astronomie, la Poésie et le Dessin, école françoise, 3e cl., or. ; h. 3, l. 3 (P). — 108.

Un Repos de la Vierge et de saint Joseph à l'entrée d'un bois, peint sur bois, bordure dorée, bien conservé, école françoise, 3e cl., or. ; h. 1, 7, l. 1, 7 (M). — 109.

L'Amour et Psyché, école flamande, 3e cl., or. ; h. 3, 7, l. 3, 6 (M). — 110.

Paysage, en très mauvais état, troué, sale, bordure dorée, école flamande, 3e cl., or. ; h. 1, 8, l. 2. — 111.

Paysage avec fontaine sur le devant, baguette dorée, école flamande, 3e cl., or. ; h. 3, 10, l. 3, 10. – 112.

Repas de plusieurs personnes, peint sur bois, bordure dorée, très sale, école allemande, 3e cl., or. ; h. 2, 3, l. 3. — 113.

Une jeune fille renversant un panier de raisins, école françoise, 2e cl., or. ; h. 2, 10, l, 2, 5 (P). — 114.

Une marche d'animaux passant sur un pont, école françoise, 2e cl., or. ; h. 2, 6, l. 3, 7 (P). — 115.

Ce numéro ne porte aucune indication. — 116.

La Multiplication des pains, par Perelle, très dégradé et très sale, bordure noire, 2e cl., or. ; h. 7, l. 9, 6. — 117-104.

Jésus dans le temple disputant avec les docteurs, école françoise. Ce tableau a été restauré par un homme sans talent, qui en a gâté plusieurs parties, 3e cl. or., : h. 8, 3. l. 6, 10. — 118-95.

Tobie au moment de rendre la vue à son père, école françoise, en très mauvais état, déchiré d'un bout à l'autre, 3e cl., copie ; h. 6, 4, l. 7, 6. — 119-98.

Le Miracle de la manne tombant du ciel pour nourrir les Israélites dans le désert ; on y voit Moïse annonçant au peuple que ce bienfait vient de Dieu, école françoise, très sale et très dégradé, bordure noire, 3e cl.,or. ; h.6, 4, l. 7, 11. — 120-28.

Une Sainte Famille, belle copie de Raphaël, ayant besoin d'être nettoyé, 3e cl., copie ; h. 6, 3, l. 7, 11. (Cf. A. 318). — 121-78.

La Toilette de Vénus, 2e cl., cop. ; h. 2, 9, l. 3, 5. — 122-79.

Un évêque et un religieux à genoux invoquant la Vierge ; elle est placée sur le devant du tableau et Jésus-Christ lui pose sur la tête une couronne d'étoiles, en bon état, 1re cl., copie ; h. 6, 5. l. 4, 6 (E). — 123-30.

Le Denier de César, en bon état, 1re cl., copie; h. 2, 10 l. 3, 7 (peut-être A. 285, d'après Pellegrino) (M). — 124.

Jésus en croix entre les deux larrons, peint d'après Mignard, en bon état, 2e cl., copie ; h. 5,8, l. 7, 8. — 125-83.

L'Adoration des Mages, d'après l'école flamande, en bon état, 2e cl., copie ; h. 7, 11, l. 5, 9. — 126-84.

Jésus en croix, saint Jean, la Vierge et la Madeleine au pied de la croix, en bon état, mais sale, 3e cl., copie ; h. 6, 9, l. 8, 4. — 127-98.

Des bergers présentent leurs offrandes à l'Enfant Jésus ; l'un d'eux lui présente une coupe pleine de lait, en bon état, 1e cl., copie; h. 1, l. 3. — 128.

La Cène, 1re cl., copie ; h. 3, 8, l. 6. —129-29.

Un Repos de la Vierge tenant l'Enfant Jésus et saint Joseph dans un paysage, 2e cl. cop. ; h. 2, 11, l. 4, 7. — 130.

Une Sybile, demie figure d'une grande proportion, d'après le Dominicain, un peu dégradé, h. 3, 6, l. 2, 4. — 131.

Le Triomphe de Bacchus conduit par l'Amour, 2e cl., copie ; h. 3, 8, l. 2, 10. — 132-80.

La Femme adultère amenée devant Jésus, d'après Le Poussin, très sale, 3e cl., copie ; h. 3, 9, l. 6, 9. — 133-93.

Une Fête bachique, d'après Le Poussin, 2e cl., copie ; h. 2, 3, l. 3, 7. — 134-89.

La Résurrection du Lazare, sale, 3e cl., copie; h. 6, 7, l. 5, 7. — 135-111.

Une Assomption, d'après Lebrun, sale, 3e cl., copie ; h. 8, 3, l. 6. — 136.

Un guerrier prosterné devant un ministre du culte, dans le goût des Piétés de Cortone, percé en plusieurs endroits et très sale, 2e cl., cop. ; h. 7, 4, l. 5, 6. — 137-99.

Vision de sainte Thérèse, troué en plusieurs endroits 3e cl. cop. ; h. 10, l. 6, 6. — 138.

Trois tableaux faisant pendant, d'après Le Poussin : la Confirmation, l'Extrême-Onction et Madeleine répandant des parfums sur les pieds de Jésus, tous sales, 1re cl., cop. ; h. 5, 3, l. 5, 9. — 139-31, 140-32 et 141-33.

Adoration des Bergers, en assez bon état, mais sale, 1re cl., cop. ; h. 5, 7, l. 4, 4. — 142-22.

Une Descente de croix, d'après Rubens, très sale, 2e cl., copie ; h. 6, 2, l. 4, 4 (E). — 143-81.

Adoration des Mages, d'après Rubens, très sale, 2e cl., copie ; h. 6, 6, l. 4, 6. — 144-82.

Saint Jean embrassant Jésus qui est sur les genoux de la Vierge, tr. sale, 3e cl., copie ; h. 6, 7, l. 4, 5. — 145-102.

Une Vierge debout, en bon état, école françoise; h. 6, 4, l. 5, 7. — 146.

Portrait en pied de Louis XIV, d'après Rigaud ; h. 4, l. 3. — 147-113.

Un buste de Louis XV, h. 2, 3, l. 1, 10. — 148-114.

Demi-corps du fils de Louis XIV; h. 4, l. 3. — 149-115.

Portrait d'une princesse de la cour ; h. 3, 6, l. 3, 8. — 150-116.

Portrait de Mgr de Paris, évêque d'Orléans ; h. 2, 3, l. 1, 9. — 151-118.

Portrait de Mgr de Jarente, évêque d'Orléans, h. 2, 8, l. 2, 2 (A 522). — 152-117.

Portrait d'un religieux. — 153.

Portrait d'un chancelier. — 154.

Le cardinal de Coislin dans un fauteuil; h. 5, l. 4 (E) (A 520). – 155-119.

Le même en médaillon ; h. 2, 6, l. 2, 2 (E). — 156.

Le cardinal de Bérulle, en pieds, devant une table (E). — 157-97.

Un saint Charles; h. 2, 9, l. 2, 3 (E). — 158.

Un religieux Carme ; h. 3, 4, l. 2, 6. — 159.

Plus cinquante-six tableaux, tant originaux que copies, tellement mauvais ou mal peints, ou en mauvais état, qu'il n'en est fait ici mention que pour le nombre.

Les tableaux ci-dessus décrits et placés tant dans l'église de Saint-Maclou, dépendant de l'Ecole centrale, que dans différentes salles et cénacles de cet établissement, y restent sous la garde du citoyen Genty, qui s'en constitue le gardien et dépositaire et s'oblige à les représenter au besoin. Cependant ne sont pas compris dans les tableaux laissés à la garde du citoyen Genty, ceux inventoriés sous les numéros 33, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 108, 114, 115. Total : quatorze tableaux trouvés dans la salle du Conseil d'administration ou la Rhétorique du ci-devant collège d'Orléans, d'où ils vont

être enlevés à la fin de la présente opération pour être transportés à la Préfecture du Loiret.

(ms. H. 787).

Le ms H. 787 *bis* contient :

« L'état des tableaux transférés de la ci-devant église de Saint-Maclou et déposés dans les deux salles du Jardin des Plantes, le 20 fructidor (7 septembre), conformément à l'arrêté du Préfet en date du 12 fructidor an XII (30 août 1803). » Mais on n'y trouve la description que de 119 tableaux.

Plus sur l'inventaire, il est porté 60 tableaux tant originaux que copies et mal peints ou en mauvais état, qu'il n'en a été fait mention que pour le nombre ; mais d'après le nouveau classement qui en a été fait, il s'en est trouvé 81 de même nature.

Une très grande quantité de cadres et de morceaux de cadres en bien mauvais état.

Le présent état fait et dressé par l'Ingénieur ordinaire à la résidence d'Orléans, le 29 fructidor an XII (15 septembre 1804.)

Signé : L. Rigollot
Ingénieur ordinaire.

Je soussigné, Conservateur du Jardin des Plantes, certifie que les tableaux désignés au présent état sont déposés dans les salles du Jardin des Plantes de la ville d'Orléans et que les clefs des deux cadenats fermant les portes de ces salles m'ont été remises par M. Rigollot, Ingénieur ordinaire à la résidence d'Orléans. En foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

A Orléans, le 30 fructidor an XII (17 septembre 1804).

Signé : Septier.

III

TABLEAUX INDIQUÉS DANS L'ALMANACH DE L'ORLÉANOIS

6e ANNÉE RÉPUBLICAINE

(1798)

1. Archimède tenant une équerre, sans bordure, dégradé, mais tête superbe.

2. Un apôtre tenant une hache, h. 3, l. 2.

3. Un apôtre tenant un couteau d'une main et un livre de l'autre, bordure en bois, h. 3, l. 2.

4-8. Un apôtre, un saint Jacques, saint Jean l'évangéliste, un apôtre tenant une pique, un autre tenant une croix.

9. Une magicienne gravant des caractères magiques et plusieurs autres personnages peints dans une nuit, par Schalff, h. 4, l. 5.

10. La tête de saint Jean-Baptiste présentée à Hérode par la fille d'Hérodiade, h. 3, l. 3.

11. Saint Benoît recevant le viatique; il est soutenu par un religieux, 1761, par Deshaies.

12. L'archevêque Flavien demandant à Théodose la grâce des habitants d'Antioche, qui avoient renversé et mutilé ses statues, peint par Hallé en 1762.

13. Madeleine pénitente, par Jean Masson, h. 6, l. 4.

14. Naissance de Jésus, par Restout, frais et bien conservé, h. 6, l. 4.

15. Un apôtre tenant une massue d'une main et de l'autre un livre.

16. Un paysage dans lequel sont représentés des Turcs et autres personnages, bien conservé, bordure dorée, h. 2, l. 2.

17. Un paysage représentant des voyageurs et une

femme à cheval, escortée de gens armés, bordure dorée. h. 2, l. 2.

18. Un saint Jérôme, bien conservé, bordure dorée, h. 4, l. 2 1/2.

19. Un autre saint Jérôme, bordure de bois, h. 5, l. 4.

20. Saint Paul, statue colossale, h. 7, l. 5.

21. Un silène entre deux amours, bien peint et bien conservé, h. 4, l. 3.

22. Apparition d'un ange à un religieux, h. 6, l. 4.

23. Tableau représentant des soldats et des femmes, h. 2, l. 2.

24. Baptême de Jésus, h. 6, l. 4.

25. Jésus adoré par les anges, de grandeur naturelle, h. 10, l. 5.

26. Saint Augustin environné d'anges, de grandeur naturelle, h. 10, l. 5.

27. La Résurrection par Restout, bien conservé, h. 9, l. 5.

28. La Pentecôte, à réparer, h. 9, l. 5.

29. La fuite en Egypte, 1759, par Noël Hallé.

IV

DESCRIPTION DES TABLEAUX PAR DESFRICHES ET BARDIN

1. Tableau représentant la Visitation, 11 pieds de haut sur 7 de large, peint par Mignard, bien conservé.

2. Tableau représentant saint François à genoux devant le pape Innocent III, h. 9, 3, l. 6, 10, peint par Waumul, très maltraité, mérite et exige une réparation; il faudroit le remettre sur toile.

3. Tableau représentant Jésus-Christ en méditation, h. 8, 6, l. 5, 3, peint par Jouvenet.

4. Tableau représentant saint Ignace aux pieds de la Vierge, h. 6, 6, l. 5, par M. Corneille, bien conservé.

5. Tableau représentant saint Joseph tenant l'Enfant Jésus, saint Samson et une vierge martyre, mêmes dimensions, de Vignon.

6. Tableau représentant Jésus-Christ au jardin des Olives, par Jouvenet, h. 12, l. 8.

7. Tableau représentant la fraction de pain ou les disciples d'Emmaüs, par Vien, m. dim.

8. La Résurrection, par Pierre, m. dim.

9. Tableau représentant saint Benoît communiant à l'article de la mort, par Deshayes, h. 8 1/2, l. 5, 10.

10. Tableau représentant un trait de l'histoire de saint Benoît, par Hallé, 1762, m. dim.

11. Fuite en Égypte, par le même, m. dim.

12. Annonciation, par Restout, m. dim.

13. Tableau représentant la Vierge dans les nues donnant des scapulaires à des religieux et des religieuses, grandes proportions, bon, auteur inconnu.

14. Saint François en méditation, peint par le frère Luc, h. 3 1/2, l. 4.

15. Un tableau oval représentant un buste de femme coiffé d'un turban, estimé une exellente copie de Dominiquin.

16. Deux tableaux représentant l'un saint François en prière, l'autre saint Yves, h. 4, 4, l. 1, 6.

17. Deux tableaux pendants, h. 4, l. 2, 3, représentant des ex voto, peints par Perrugin.

18. Tableau représentant une Vierge au milieu de quelques enfants jouans des instruments, auteur inconnu.

19. Tableau représentant saint Louis qui reçoit le cordon de saint François, peint par J. Senele, h. 9, l. 10.

20. Deux autres du même, h. 8, l. 6, représentant divers miracles de saint François.

21. Tableau dans le goût de Bourdon, représentant un saint Augustin sur les nuages, h. 9, l. 5.

(*Archives départementales du Loiret*, série L[1])

V

NOTE DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS
SUR LE TABLEAU PORTANT LE N° 45 DANS L'INVENTAIRE

On prouve que le sujet du tableau n'est point la canonisation de saint François, mais une vérification de ses stigmates faite dans sa grotte sépulcrale par un pape, accompagné d'un cardinal et de plusieurs religieux de l'ordre de saint François.

Le sujet est tiré d'un martyrologe franciscain, de Wading, de Barthélemy de Pise et d'autres écrivains de cet ordre. En effet, d'après cette idée, le pape n'est point en prière aux pieds du saint, comme la notice paroit l'annoncer, mais il examine avec la plus scrupuleuse attention, si les stigmates des pieds, comme plus à la portée de sa vue, étoient réellement ensanglantés, ainsi que ne cessoient de le raconter les Cordeliers. Alors ce pape ne seroit point Grégoire IX, qui canonisa saint François, son ami, mais bien Nicolas V ou Sixte IV ; car on assure que l'un et l'autre ont eu la même curiosité.

A la vérité, saint Bonaventure rapporte que Grégoire IX s'est transporté à Assise, deux ans après la mort de saint François, qu'il alla droit à son tombeau, qu'il y pria longtemps et que, pendant son séjour en cette ville, il fit faire des informations juridiques sur la vie et les miracles du saint, afin de procéder ensuite à sa canonisation ; mais je ne puis me persuader que ce soit cet empressement de Grégoire IX qui fasse le sujet du tableau.

Les Franciscains mettoient une plus haute importance à un prodige qui se renouvelloit tous les jours et qui prouvoit sans réplique que leur fondateur jouissoit incontestablement de la céleste béatitude et des prérogatives qui y étoient attachées. A les entendre, le corps de saint François s'étoit conservé, après sa mort, sans corruption ; ses stigmates rendoient continuellement du sang, comme pendant sa vie ; ils ajoutoient que ce prodige avoit été pleinement vérifié par le pape Nicolas V, en 1449, et, plusieurs années après, par Sixte IV, accompagné de plusieurs cardinaux, par un duc de Milan et par un grand nombre de personnes qualifiées de la ville d'Assise.

Tous ces faits, consignés dans les légendes et soutenus hardiment dans les chaires par les Cordeliers, piquèrent la curiosité du pape saint Pie V, religieux dominicain. Pour s'en assurer, il écrivit au général des Franciscains que son dessein étoit de se rendre à Assise, pour y visiter le tombeau de saint François et vérifier par lui-même la vérité du miracle de ses stigmates.

Cette nouvelle inattendue jeta l'alarme parmi les Cordeliers, alors ouvertement divisés par des opinions d'écoles avec les Dominicains (Scotistes et Thomistes) et, dans les disputes, ils ne s'épargnoient point. Les Cordeliers craignoient de confier le secret de leur ordre à des rivaux qui ne paroissoient pas disposés à favoriser l'illusion et l'imposture. Dans cet embarras, le général séraphique, pour se tirer d'affaire, écrivit au Souverain Pontife que le miracle des stigmates étoit des plus constatés et qu'il avoit été reconnu et jugé tel par plusieurs papes et par nombre de personnes dignes de foi ; mais que, par un prodige inouï, l'entrée du caveau, dans lequel saint François étoit déposé, avoit tellement disparu qu'on ne pouvoit la retrouver, quelques recherches qu'on ait pu

faire ; qu'on avoit été jusqu'à abattre des pierres et démolir, pour faire une nouvelle ouverture au caveau, le tout inutilement ; qu'ainsi le voyage, que Sa Sainteté se proposoit de faire à Assise, lui paroissoit absolument infructueux.

Le pape crut ou feignit de croire à la parole du Père Général et le voyage d'Assise n'eut pas lieu.

Ce pape, comme dominicain, avoit alors beau jeu pour venger son ordre des attaques qu'il avoit essuyées de la part des Cordeliers ; mais, comme Souverain Pontife, il comprit le besoin qu'il avoit de ces derniers aussi nombreux qu'affectionnés à la cour de Rome, motif pour quoi il ne voulut point les pousser à bout, et les stigmates continuèrent à rendre des grumeaux de sang, à la grande satisfaction des Cordeliers.

On lit dans le martyrologe romain que saint François fut mis dans une cave voûtée sous le grand autel, où l'on dit qu'il s'est toujours conservé sans nulle corruption ; on ajoute qu'il y est debout, sans qu'il paraisse être soutenu, et que le pape Nicolas V, en 1449, le vit dans cette posture, ayant les yeux tournés vers le ciel, avec les stigmates dont il avait reçu l'impression aux pieds et aux mains : « Corpus ejus exsangue, adhuc erectum in pedes, integrum, illaesum apertis sublatisque in altum oculis coelum aspiciens, vulneribus illis quoque recentem manantibus sanguinem, conservatur. »

C'est d'après cette tradition, rapportée par les légendes et les chroniques fabuleuses des Franciscains, que divers peintres ont dessiné leurs tableaux de la visite et de la reconnoissance des stigmates par un pape. J'en ai examiné plusieurs dont le sujet est le même, mais les personnages qui accompagnoient le pape sont différents.

Au-dessus d'une porte d'entrée de la cathédrale d'Or-

léans, il y en a un de placé, qui, au lieu de cardinaux, représente des capucins, habillés comme de nos jours.

J'ai jugé dès lors que ce tableau venoit de leur couvent et qu'ils en avoient fait les progrès ou du moins donné le dessin d'après leurs idées sur l'antiquité de leur coutume, ce qui peut leur être contesté. C'est bien là le cas de dire que le papier et la toile souffrent tout.

Orléans, 26 brumaire an X (17 novembre 1801).

Citoyen, j'ai lu, avec autant de plaisir que d'intérêt, votre savante et judicieuse dissertation sur le sujet du tableau déposé dans le Muséum provisoire de l'École centrale, sous le n° 45. J'ai fait part de vos réflexions à mes collègues, qui étoient à Orléans, lorsque j'ai reçu votre lettre. Nous avons pensé unanimement que vous aviez raison; mais le citoyen Bardin étoit à Paris, où il a passé chés son fils presque toutes les vacances, et d'où il n'est arrivé que depuis très peu de temps. Je me suis empressé de lui communiquer votre travail et l'avis des membres de l'École centrale, qui en avoient connoissance. Il a demandé quelques jours pour y réfléchir, et il a reconnu, comme nous, qu'il s'étoit trompé sur le sujet du tableau.

Cette erreur sera incessamment réparé sur le Catalogue.

Je suis chargé, au nom de l'École centrale, de vous faire des remerciemens de votre complaisance.

Nous supposons qu'il vous reste un double de votre intéressante dissertation, et c'est pour ce motif que nous l'avons déposée dans nos archives, avant de vous en demander la permission.

Je suis sensible en mon particulier, etc.

Signé : Moisard,
Professeur et secrétaire du Conseil d'administration.

(Ms. 484, fol. 109-110 et fol. 130-131.)

VI

AUTEL DE L'ABBAYE DE LA COUR-DIEU

Autel à vendre, consistant en un rétable édifié sur l'ordre composite, garni de huit colonnes complettes, les chapiteaux d'icelles peints en marbre blanc ; le corps des dites colonnes en marbre noir, les ambases d'icelles bronzées en or ; les pieds d'estaux et contrepieds peints de même et enrichis d'ornements ; la corniche, le plafond et l'entablement d'icelui peints en très beaux marbres blancs et les ornemens bronzés en or, le tout imitant la nature ; sur les chapiteaux de chaque colonne est un vase enrichi d'ornemens ; dans l'entrecolonne du milieu est un tableau de l'« Assomption » et un ange portant en main une couronne et pourtour d'icelui, enrichis de plusieurs têtes de chérubins, le tout tiré d'après nature par le célèbre Jean Parossel ; au-dessus de l'entablement est une niche entourée de gloire, dans laquelle est une statue de la sainte Vierge, faite dans toute la perfection de l'art ; dans le bas des entre-colonnes des pourtours est pratiquée une porte à placard, dont toutes les moulures sont champies en or ; les dites portes servent de communication pour passer derrière l'autel, très propre pour y pratiquer une sacristie dans le cas où l'emplacement le permettroit. Au-dessus des dites portes est une niche et une très belle statue dans chaque ; le tombeau dudit autel fait à la romaine, dans le milieu duquel est un Geova entouré de nuages bronzés en or et garni de ses gradins, tabernacle et une très belle exposition, deux chandeliers de bois doré et un très grand Christ en ivoire.

S'adresser, pour les voir, à l'abbaye de la Cour-Dieu, au sieur Durieux, menuisier à Boynes, et au sieur Bussière le-jeune, Porte-Madeleine, à Orléans, qui donnera tous renseignements.

(*Journal de l'Orleanois*, 21 mai 1791, nº 114, p. 461).

VII

DATES DE LA VENTE DES MAISONS RELIGIEUSES D'ORLÉANS

DÉSIGNATION DES BIENS.	PRIX de l'estimation.	PRIX de l'adjudication.	DATES de la vente.
Les Récollets.......	30.000	67.200	24 novembre 1790
Les Augustins.......	27.000	60.100	15 janvier 1791
Les grands Carmes..	37.000	63.200	15 — 1791
Les Minimes.........	20.000	43.300	19 — 1791
Les petits Carmes....	22.000	60.100	23 février 1791
Les Chartreux......	90.000	120.600	12 mars 1791
Les Bénédictins....	50.000	50.100	25 juin 1791
La Madeleine........	38.000	103.100	29 octobre 1792
Saint-Loup	45.000	107.300	29 — 1792
La Visitation........	64.000	125.000	12 novembre 1792
Les Carmélites... ...	30.000	40.300	12 — 1792
Saint-Euverte........	24.000	24.100	18 juin 1804

(D'après les journaux de l'époque aux dates indiquées.)

VIII

LETTRES DE MARET, PRÉFET DU LOIRET, A SEPTIER.

I

Orléans, le 21 vendémiaire an XIV (13 octobre 1805).

Le Préfet du Département du Loiret
A Monsieur Septier, conservateur du Jardin de Botanique,
à Orléans.

Je vous adresse, Monsieur, trois listes extraites de l'inventaire général, fait le 24 fructidor an XII, des tableaux qui ont été retirés alors de l'église Saint-Maclou et déposés sous votre garde dans les salles du Jardin de Botanique, lequel inventaire en portait le nombre à 119, dont la description a été faite, plus 81, qui à raison de leur peu de mérite ou de l'état de dégradation où ils se trouvaient n'ont été indiqués que pour le nombre.

Parmi les listes jointes à la présente lettre, celle cotée n° 1 indique les tableaux que mon intention est de faire remettre de suite à M. l'Évêque ; je vous autorise à la faire mettre à part et à me prévenir du jour où le transport en pourra avoir lieu, afin que je détermine le mode de remise à l'époque du transport.

Celle cotée n° 2 désigne les tableaux que je suis dans l'intention de faire apporter à la Préfecture. Vous voudrez bien également me prévenir du jour où le transport pourra se commencer, afin que je fasse préparer le corridor du second, où je compte les faire ranger provisoirement pour y être nettoyés ou restaurés et être ensuite placés dans des endroits convenables.

Je vous invite à disposer le transport de manière à ce que les 81 non décrits ne se trouvent pas confondus avec les autres. Mon dessein est, parmi les 81, de faire faire un choix ultérieur, d'après lequel on pourra en abandonner une partie aux églises.

La liste n° 3 contient les tableaux qui doivent être remis aux églises. Je ferai les dispositions nécessaires pour cette remise, lorsque vous aurez fait sortir du dépôt tout ce qui est porté sur les deux autres listes.

Je joins à la présente lettre une autre liste cotée n° 4, elle contient le détail de 17 tableaux qui, portés dans l'inventaire du 24 pluviôse an XII, ne se sont plus retrouvés dans l'église Saint-Maclou le 29 fructidor suivant. La vérification que j'ai faite ici ces jours derniers m'en a fait découvrir 5 seulement. Ils sont indiqués par une ×, à côté du numéro porté sur la liste.

Il en reste donc 12 encore à retrouver. Je vous invite à vous occuper de cette recherche et à m'en faire connaître le résultat avant tout déplacement. Je dois aussi vous prévenir que parmi les tableaux apportés à la Préfecture, il en existe quelques-uns qui ne sont nullement décrits sur une liste qui indiquait ce dépôt, et il est présumable qu'ils manqueront parmi ceux qui composent les listes ci-jointes, nos 1, 2 et 3. Les dimensions mises avec exactitude vous mettront facilement à portée de reconnaître les tableaux qui, par leur dégradation, ou parce qu'ils offrent un sujet semblable à un autre, présenteraient quelque embarras au premier abord.

Je dois vous faire part enfin que l'on a demandé pour l'église Saint-Aignan, deux tableaux, dont l'un représente une Descente de croix et l'autre le Baptême de Jésus-Christ, et pour l'église Saint-Pierre, trois tableaux représentant des *actes de la vie de saint Pierre*.

Je vous invite, Monsieur, à me faire connaître sur laquelle des listes ci-jointes se trouvent ces cinq tableaux.

Je vous salue.

Signé : MARET.

Liste n° 1 : 12[1], 18, 29, 43, 70, 72, 73, 75, 80, 83, 143, 155, 156, 157, 158. En tout : 15.

Liste n° 2 : 33, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 108, 114, 115. En tout : 14.

Liste n° 3. — Cette liste n'était pas dans la lettre.

Liste n° 4 : 10, 22, 46, 48, 76, 95 ×, 111 ×, 112 ×, 113 ×, 128, 130, 131, 136, 138, 146, 153, 154. En tout : 17.

A ces listes était jointe une autre non signalée par la lettre: elle indiquait les numéros des tableaux qui devaient être déposés à la mairie : nos 106, 107, 109, 110, 124. En tout : 5.

II

Orléans, le 14 brumaire an XIV (5 novembre 1805).

Le Préfet du Département du Loiret
A Monsieur Septier, conservateur du Jardin de Botanique,
à Orléans.

Rien ne s'oppose, Monsieur, à ce que vous fassiez transporter à la Préfecture les tableaux auxquels la liste n° 2 a donné cette destination. Je vous invite à faire effectuer ce transport qui doit précéder toute remise des autres tableaux à qui que ce soit.

Cette première disposition vous donnera cependant la facilité d'étaler ce qui restera. Un dernier coup d'œil deviendra alors très utile pour déterminer la distribution de ce résidu et je m'y transporterai, lorsque vous m'aurez instruit que cet examen peut être fait commodément.

J'ai destiné, pour recevoir les tableaux que vous avez à faire apporter ici, le corridor au second du bâtiment principal entre la cour et le jardin.

Je vous salue. *Signé :* MARET.

P.-S. Le tableau que vous avez dernièrement fait remettre à la

(1) Chacun des numéros copie et reproduit en entier la description du premier inventaire ; je n'ai pas cru devoir rappeler cette description.

Préfecture ne paraît pas être une tête de Sybille, ou, si c'est ce tableau qui a été désigné ainsi, il est présumable qu'il y a eu erreur.

Signé : M.

III

Orléans, le 14 brumaire an XIV (5 novembre 1805).

Ut supra...

Je vous autorise, Monsieur, d'après l'exposé que contient votre lettre du 25 vendémiaire dernier (17 octobre) à distraire de la liste n° 1 le portrait de M. de Jarente, et à le faire apporter à la Bibliothèque publique, du mobilier de laquelle il a fait et doit continuer de faire partie.

Je vous salue.

Signé : MARET.

IV

Orléans, le 13 frimaire an XIV (4 décembre 1805).

Ut supra...

Je vous adresse, Monsieur, un état supplémentaire des tableaux qui doivent être joints à ceux que la liste n° 1 a désignés comme devant être remis à Mgr l'Evêque (1).

Dès que vous aurez fait transporter à la Préfecture tous ceux qui vous sont indiqués dans la liste supplémentaire jointe à ma seconde lettre de ce jour (2) et que vous aurez retiré de la liste principale n° 1 les tableaux nos 4, 11 et 15, de manière qu'on ne trouve plus réunis que les 19 tableaux qui, d'après cette liste principale et le supplément ci-joint, doivent être remis à M. l'Évêque, vous voudrez bien m'en donner avis et me faire connaître le jour qui vous sera commode pour me faire la livraison. Sur votre réponse, j'inviterai M. l'Evêque à charger quelqu'un de les aller recevoir pour les faire transporter à l'Évêché.

Je vous salue.

Signé : MARET.

(1) Cette liste n'était pas dans la lettre.
(2) Cette lettre, ce supplément n'étaient pas joints à la lettre.

Orléans, le 23 frimaire an XIV (14 décembre 1805).

Ut supra...

Je vous adresse, Monsieur, une liste refaite sur celle n° 1 et son supplément, contenant la description des 19 tableaux à remettre à M. l'Évêque (1).

Je viens d'écrire à ce prélat pour lui faire connaître le jour et l'heure où son agent pourra aller prendre livraison et l'invite à autoriser cette personne à vous donner récépissé.

Je vous salue.

Signé: Maret.

(*Autographes de la Bibliothèque d'Orléans*).

IX

NOMS DES ARTISTES ET DES ÉCOLES

I. — Artistes (2).

(1) Cette lettre, ce supplément n'étaient pas joints à la lettre.

(2) Les numéros renvoient aux documents inédits.

II. — ÉCOLES

X

TABLE ALPHABÉTIQUE DES TABLEAUX ET OBJETS D'ART

TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. SAINJON

Séance du 18 *Janvier* 1900

Messieurs,

Les manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans ont permis à notre collègue M. Cuissard, son laborieux conservateur, de vous présenter un intéressant travail sur les tableaux et œuvres d'art existant à la Révolution dans les églises d'Orléans.

Sur une invitation du Gouvernement en date du 12 décembre 1795, l'Administration départementale du Loiret institua le 25 janvier suivant une Commission chargée de réunir dans un dépôt central les œuvres dispersées et d'en dresser un inventaire détaillé; mais, en fait, son travail ne porta que sur les tableaux, l'orfèvrerie ayant été déjà, sans doute, retirée des églises et convertie en monnaie en exécution des ordres venus de Paris dès l'année 1791.

Le Palais épiscopal fut d'abord choisi pour servir de dépôt central, et les œuvres les moins importantes furent placées dans la chapelle Bonne-Nouvelle des Bénédictins; mais on reconnut bientôt l'insuffisance de la grande salle de l'Evêché, et il fut décidé, le 31 mars 1797, que les tableaux seraient provisoirement transférés dans l'église de Saint-Maclou, à proximité de l'ancien collège où devait

être établie l'école centrale, laquelle y fut en effet inaugurée le 11 novembre suivant.

L'inventaire des tableaux fut terminé en 1798.

Défalcation faite de 56 pièces jugées trop mauvaises, ou en trop mauvais état, pour être mentionnées, il comprenait 156 numéros avec la description sommaire des tableaux et la désignation des peintres ou des écoles auxquels ils étaient attribués.

On y trouve les noms suivants, abstraction faite de ceux sur lesquels il peut y avoir des doutes :

Les Bassan, les frères de Boullongne, Bourdon, Philippe de Champagne (le Saint-Charles Borromée), Michel Corneille, Deshayes, Jouvenet, La Hire, Lebrun, Mignard, Natoire, Oudry, Les Perelle, Parrocel, Valentin, Vignon de Tours et aussi celui du peintre orléanais Huguier.

14 de ces tableaux furent immédiatement réservés à la Préfecture et il n'en resta que 142 en dépôt soit à l'église Saint-Maclou, soit à l'école centrale.

Cette installation n'a duré que jusqu'en 1804 ; l'école centrale avait été supprimée le 3 septembre 1803, et un arrêté préfectoral ordonna la translation des tableaux dans les bâtiments du Jardin botanique devenu depuis l'Entrepôt.

Cette opération fut rapidement exécutée ; car elle était terminée le 7 septembre suivant et l'on en a le recensement à la date du 26 septembre.

Ce recensement ne contient que 119 numéros ; mais, si l'on remarque que le nombre en sus des toiles ne méritant pas d'être transportées y est compté pour 83 au lieu des 56 de l'inventaire de 1798, c'est-à-dire augmenté de 17 (1), et si l'on y ajoute les 5 toiles dont la mairie

(1) Ce sont les 17 tableaux signalés comme manquants dans la lettre préfectorale du 23 octobre 1804 (liste n° 4).

d'Orléans semble déjà en possession (1), on trouve une correspondance complète entre les chiffres de 1798 et de 1804.

L'importance du dépôt du Jardin botanique diminua rapidement.

Il n'y restait plus que 75 tableaux à la fin de 1805 ; 44 venaient d'en être extraits, savoir 14 pour la Préfecture, 6 pour la Mairie d'Orléans et la Bibliothèque, 19 pour l'Evêché, 5 pour les églises de Saint-Aignan et de Saint-Pierre (correspondance préfectorale du 14 octobre au 14 décembre 1805. De plus la lettre du Préfet du 13 octobre annonçait d'autres remises aux églises, mais sans en préciser encore le nombre.

M. Cuissard n'a pu, malgré toutes ses recherches, suivre plus loin la marche de ces remises ; mais, en tout cas, elles n'ont pas dépassé le chiffre de 47, car lorsque le Musée municipal d'Orléans fut inauguré le 24 novembre 1825 dans l'ancien Hôtel de ville (hôtel des Créneaux), il y figura 28 toiles provenant du dépôt du Jardin botanique.

On voit que l'historique si bien documenté de M. Cuissard ne commence qu'à l'année 1795, que s'était-il passé dans les premières années de la Révolution ? L'effervescence populaire dans notre département avait-elle anéanti en grande partie la richesse artistique de ses églises avant que le Gouvernement n'eût prescrit leur concentration dans les chefs-lieux de districts d'abord, puis dans ceux des départements ? Nous avons vu que, par ses ordres, l'orfèvrerie avait été fondue et convertie en monnaie. Certainement, d'autre part, la plupart des ornements sacerdotaux avaient disparu et M. Cuissard rap-

(1) Ceci résulterait de la même lettre et d'une cinquième liste qui y était jointe.

pelle à ce sujet la triste fête civile du 12 novembre 1793, où Orléans vit ce qu'on a appelé *la promenade des ânes*, mais les tableaux avaient-ils autant souffert?

M. Cuissard ne le présume pas ; il n'insiste pas d'ailleurs sur ce point, et je suis réduit à conjecturer qu'il croit à l'efficacité des soins minutieux apportés dans leurs recensements par les Commissions des Arts siégeant à Paris, et qu'il a jugé de l'état d'âme de la population d'Orléans par le fait que voici : il existait encore en 1793 des portraits de rois aux Bénédictins et la municipalité d'Orléans ne donna pas suite à la motion qui lui fut présentée de les brûler le lendemain de la fête civique du 12 novembre.

Malheureusement, on ne possède à la Bibliothèque de document antérieur à la Révolution qu'une notice de 1776 signalant les principales œuvres d'art, peinture et sculpture des établissements religieux d'Orléans, d'Ingré, d'Olivet, de l'abbaye de Saint-Mesmin, de Cléry, de Meung et de la Ferté-Lowendal. En ce qui est des tableaux, on peut bien, malgré la différence des désignations, en identifier un certain nombre avec ceux de l'inventaire de 1798, mais, en définitive, cette notice est trop incomplète pour qu'on en puisse tirer aucune conclusion.

Votre Section des Arts, Messieurs, est heureuse de pouvoir, sans restriction, vous faire l'éloge du travail de M. Cuissard, et a l'honneur de vous en proposer l'impression dans vos Mémoires.

CONFÉRENCE

De M. Léon DUMUYS

« D'ORLÉANS AU CAP NORD! »

COMPTE-RENDU

---

26 mars 1901.

Il faudrait remonter à ses origines, pour voir la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres, et Arts se manifester dans des séances publiques.

Depuis longtemps elle n'apparaissait au dehors, à son tour, que dans les réunions triennales réservées seulement aux trois Sociétés Savantes d'Orléans. Aussi l'annonce de la décision prise par elle dans sa séance du 15 mars 1901, qu'une conférence économique et géographique — avec projections — serait donnée sous son patronage, dans la salle de l'Institut, par M. Léon Dumuys, membre de la Section des Sciences et Arts, fut saluée — *intus et extra* — comme un réveil et un rajeunissement.

Organisée par les soins de M. le Président et de M. le Secrétaire général, cette conférence avait attiré un public nombreux et choisi. La Société Archéologique et l'Académie de Sainte-Croix avaient aimablement répondu à l'invitation de leur sœur aînée, la Société des Sciences. Trois de nos membres d'honneur occupaient les premières places : M. le général de Longuemar, commandant en chef le 5e corps d'armée, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, M. le baron Harold Portalis, maire de la ville.

M. Charoy, président, présente d'abord le conférencier et explique pourquoi la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a demandé à M. Léon Dumuys de donner cette conférence. C'est que M. Dumuys qui a beaucoup voyagé et qui sait voyager, non seulement en touriste mais aussi en savant, peut, mieux que personne, faire connaître la Suède et la Norwège qu'il a visitées, et tirer de ce voyage des conclusions instructives et pratiques pour ses auditeurs.

M. Charoy, après avoir salué en la personne de M. le Général en chef et en celle de Monseigneur l'Évêque, l'armée et le clergé, ces deux grands voyageurs qui portent et font arriver au loin le nom de la France, et dans M. le Maire, la petite patrie, la ville natale, qu'on est toujours heureux de revoir, donne la parole à M. Léon Dumuys.

Comment va-t-on en Norwège? C'est la question à laquelle répond tout d'abord le conférencier. Les chemins ne manquent pas; M Dumuys indique le plus simple et le meilleur : Cologne, Hambourg, Kiel, Copenhague, Gottembourg et enfin Christiania. En quelques minutes, grâce à une série de vues projetées sous les yeux des spectateurs, ceux-ci visitent toutes ces villes, et leurs richesses et leurs curiosités. En allant de l'une à l'autre ils aperçoivent les passages qui les séparent : telles les chutes du *Trollhœtan*, un petit Niagara que les Suédois, gens pratiques, ont utilisées et converties en chevaux vapeurs donnant aux usines la force et la lumière.

Il s'agit ensuite de gagner Bergen, sur la côte Ouest, en passant par la région des Fiords et en franchissant les Alpes-Scandinaves. Les moyens de locomotion deviennent plus rares, mais ils sont pittoresques, on n'y a pas toutes ses aises, mais l'attelage à le pied sûr; le voyageur a le choix entre le *landskyds*, carriole à une

place, et le *stockjoères*, carriole à deux places. L'attelage apparaît sur la toile et roule à travers les ravins, les montagnes, les glaciers. Voici les fameux *fiords*, golfes étroits, resserrés entre deux murs à pics. La mer y apporte avec les richesses de la pêche, une température relativement douce ; voici Hammerfest la ville la plus septentrionale du globe et la capitale de l'huile de foie de morue,

Entre temps le conférencier raconte quelques anecdotes ou quelques traits typiques de ces peuples descendants des vieux pirates Normands, les Vikings, qui firent pleurer Charlemagne. C'est ainsi qu'il nous édifie sur l'état d'esprit des Norvégiens à l'égard de leurs frères les Suédois, ce ne sont pas des frères ennemis, mais peu s'en faut : c'est ainsi qu'il nous apprend qu'à Hammerfest il y a deux journaux de deux nuances différentes, le *Nordkap* et le *Finmarken*, tout aussi batailleurs que nos journaux français.

De quoi vivent les Norwégiens ? La terre leur manque, ils ont la mer, la pêche au hareng, à la morue, à la baleine. Ils exploitent encore, — avec quelle peine et quelle audace ! — les immenses forêts qui couvrent certaines parties de leur territoire utilisant pour cela les torrents, les chutes d'eau qui conduisent jusqu'au port ces pins gigantesques connus de tout le monde.

Nous sommes au 70° degré de latitude, il est de bon ton d'aller saluer au cap Nord, le « soleil de minuit. » M. Dumuys ne manque pas de nous y conduire et de profiter du voisinage pour nous faire visiter les Lapons.

Pauvres gens ! on comprend mal leur attachement à cette terre de glace, mais en eux vit aussi fortement que chez nous, l'amour de la Patrie. Heureusement pour le Lapon que le renne l'aime aussi, cette terre ! Sans le renne, l'homme du Nord ne pourrait vivre ; cet animal

lui fournit sa nourriture, son vêtement et ses moyens de transport.

Il ne nous reste plus qu'à revenir sur nos pas, nous pouvons rentrer à Orléans par Trondjheim et Stockolm.

Les applaudissements ne sont pas ménagés au conférencier. Quand ils ont cessé, M. Charoy se faisant l'interprète de tous, remercie M. Dumuys et le félicite. Il exprime également sa gratitude à MM. Papelier et Maillard, les deux professeurs de sciences du Lycée et du Petit-Séminaire, qui, pour la circonstance, se sont faits préparateurs de physique et ont projeté sur la toile lumineuse cent merveilleuses photographies du voyage au pays des fiords.

A leur tour, au nom des auditeurs charmés, les journaux d'Orléans (28 mars 1901), dans des articles fort élogieux, surent aimablement remercier M. Dumuys et la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres d'Orléans de cette très intéressante et très instructive conférence.

Le Secrétaire particulier.

Abbé Maillard.

Inspiré par un même sentiment pour le conférencier et ses aides bénévoles, le Secrétaire général avait crayonné un impromptu fantaisiste au lendemain de la séance « d'Orléans au Cap Nord ! ».

La Société a tenu à ce qu'il prit place, dans ses mémoires, à la suite du compte-rendu officiel.

« D'ORLÉANS AU CAP NORD ! »

FANTAISIE

A LA COURSE DU CRAYON

D'Orléans au Cap Nord ! C'est là tout le programme !
Je pourrais crayonner des strophes à la rame;
Mais mon vers ne se vend, ni par franc, ni par gramme;
L'orateur, pour voguer, n'a pas besoin qu'on rame
D'Orléans au Cap Nord ! C'est là tout le programme !

Nous avons voyagé... sans quitter Orléans !
Nous avons traversé plaines, monts, océans...
Une heure pour aller et revenir céans !
Kilomètres ? — j'ignore ! — A vrais pas de géants.
Nous avons voyagé... sans quitter Orléans !

Nous allions sans périls et sans changer de place,
Sans fatiguer l'esprit, sans que le corps se lasse,
Bien à l'aise en la stalle où chacun se prélasse,
Des bords riants de Loire à l'âpre mer de glace,
Nous allions sans périls, et sans changer de place.

A l'aurore du siècle, où va l'invention !
Tout est pour le dehors, dans la conception.
Nous voici « Nouveau Jeu », nous !... par projection !
Demain produira-t-il tout... par suggestion ?
A l'aurore du siècle, où va l'invention !

« L'homme, créé par Dieu, se plaît dans la lumière. »
Enfant, vers les clartés, il ouvre sa paupière ;
Plus tard, monte aux sommets, dont la science est fière,
Et fuit l'ombre, attiré vers sa splendeur première....
« L'homme, créé par Dieu, se plaît dans la lumière ! »

Par l'heureuse union de la Science et l'Art,
Ecole libre, Etat, Papelier et Maillart,
Dumuys, Michau, Blanchet, — je les cite au hasard, —
Dans la coulisse, en scène, au succès prennent part...
Par l'heureuse union de la Science et l'Art.

Quand le chef a levé sa baguette magique,
Les tableaux ont glissé, dans un ordre logique ;
Sa parole a vibré, son appel énergique
Evoque la Norwège, ou riante ou tragique,
Quand le chef a levé sa baguette magique.

Bien au point, sur l'écran, le passé, le présent :
Roc, mer, fiord, forêt, plaine à l'aspect séduisant,
Tout surgit sous les doigts d'un aide complaisant ;
L'oxygène à l'éther s'allie, en conduisant
Bien au point, sur l'écran, le passé, le présent !...

Ces Wikings, ces Normands, que la mort accompagne,
Sur leur rapide esquif vont piller la campagne
D'Islande au Labrador : France, Italie, Espagne...
Ils morcellent l'Empire, — où pleure Charlemagne, —
Ces Wikings, ces Normands, que la mort accompagne !

Leurs rudes successeurs, vrais écumeurs des mers,
Si fiers de leurs travaux, de leurs périls si fiers,
Bravent rochers et flots pour ceux qui leur sont chers,
Arrachent leurs trésors aux Océans amers...
Leurs rudes successeurs, vrais écumeurs des mers.

Le hardi Norwégien est toujours en haleine.
Du haut des monts aux fiords, des rochers à la plaine ;
Qu'il pêche la morue, ou pêche la baleine,
Sa lutte pour la vie est d'émotions pleine,
Le hardi Norwégien est toujours en haleine....

Il dompte la nature, allège son fardeau :
Railways, steamers, traineaux, coches de terre ou d'eau,
Torrent portant aux mers la forêt en radeau....
— La preuve en fut, cent fois, jetée au blanc rideau :
Il dompte la nature, alllège son fardeau.

L'homme est toujours épris de sa terre natale :
Nature sombre ou gaie, ou funeste ou vitale,
Vallon d'or, roc abrupt, humble bourg, capitale...
Qu'elle lui soit clémente ou bien lui soit fatale,
L'homme est toujours épris de sa terre natale.

Passons vite *Hammerfest*, dernière ville au Nord !
Où l'huile de morue en lourds relents ressort.
Saluons les Lapons, campés non loin du fiord !
Au renne ils doivent tout : habits, vivres, transport....
Passons vite *Hammerfest*, dernière ville au Nord !

— Hourrah ! pour le Cap Nord ! — Hourrah ! pour le touriste !
Au « Soleil de Minuit », sur le roc âpre et triste,
Buvons ! en empruntant, sans être rigoriste,
Le champagne aux Anglais ! — Hourrah ! pour l'humoriste !
— Hourrah ! pour le Cap Nord ! — Hourrah ! pour le touriste !

Satisfaits du voyage, heureux de revenir,
Des pays parcourus gardons le souvenir !
Aux leçons du Passé préparons l'Avenir :
Pour la France, amassons ce qui doit convenir,
Satisfaits du voyage, heureux de revenir !...

Bonhomme vit encore ! au moins aux « *Fines herbes* »...
— Vieux style des aïeux, un peu « Guépins » acerbes, —
Bonhomme a su glaner quelques fleurs pour nos gerbes.
On le vit accueilli par des bravos superbes :...
Bonhomme parle encore, honneur des « *Fines herbes* ! »

Nous avons voyagé... sans quitter Orléans !
Nous avons traversé, plaines, monts, océans...
Une heure pour aller et revenir céans !
Kilomètres ? — j'ignore ! — A vrais pas de géants.
Nous avons voyagé... sans quitter Orléans !

Le Secrétaire général,
Dr E. Arqué.

NOTE
SUR UN CAS HEUREUX
DE
PARACENTÈSE DU PÉRICARDE

PAR M. LE Dr Henri DESHAYES

Séance du 3 Mai 1901

AVANT-PROPOS

Si l'expression populaire d'épanchement au cœur s'emploie encore fréquemment dans le public qui, sans en bien comprendre le sens, lui attribue assez communément — plus souvent à tort qu'à raison — l'issue funeste des maladies, la péricardite sérofibrineuse ou purulente et l'hydropéricarde, où cet épanchement existe réellement, ne sont pas des affections que les médecins, même très occupés, rencontrent couramment dans leur pratique journalière, et dont ils fassent volontiers le diagnostic, non seulement parce que leurs signes sont difficiles à saisir, mais surtout parce que leur rareté relative fait qu'on n'y pense pas toujours.

Beaucoup de maladies ont été connues et bien caractérisées, et même convenablement traitées, par les cliniciens d'après leurs symptômes pendant la vie, et l'anatomie pathologique, venue ultérieurement et récemment,

n'a fait que compléter leur histoire : la variole, la pneumonie, la malaria, l'erysipèle, le scorbut, la chlorose, la goutte sont dans ce cas. Les épanchements péricardiques, au contraire, ainsi que beaucoup d'autres états morbides, n'ont pendant longtemps été connus que des anatomistes, et sont encore souvent une surprise d'autopsie (1); aussi leur description clinique est-elle toute récente; à peine ébauchée au commencement du XIX[e] siècle, elle se complète encore de nos jours, leur séméiologie reste matière à recherches et à discussion, et, malgré les grands progrès de la science contemporaine, leur diagnostic est toujours délicat, souvent même incertain, pour les plus habiles cliniciens.

A plus forte raison l'évacuation de ces épanchements par la ponction du péricarde, quoique Riolan en ait eu l'idée, il y a environ trois siècles, n'a-t-elle été pratiquée qu'il y a une centaine d'années pour la première fois.

Bien qu'aujourd'hui tous nos ouvrages classiques parlent de cette opération, cherchent à en poser les indications et à en tracer les règles, peut-on dire qu'elle soit réellement entrée dans la pratique courante, dans les habitudes, dans les mœurs ? Assurément non, elle reste encore dans la doctrine, dans l'enseignement et n'a guère été pratiquée que par les maîtres, et de loin en loin. On peut en effet compter assez facilement les applications qui en sont faites, par exemple, vingt-cinq cas sont cités de 1875 à 1885 (2), et pourtant les opérateurs ne manquent pas de publier chaque cas même isolé. C'est ce que vient de faire tout récemment le D[r] Rendu, médecin de l'hôpital Necker (3).

Ayant eu la bonne fortune, avant même d'avoir connu

(1) V. Dict. DECHAMBRE. Péricarde, p. 22.
(2) Dict. DECHAMBRE, art. Péricarde p. 46.
(3) *Gaz. hebd. méd. et chir.* 1901, nº 26, p. 295.

cette publication, de reconnaître un de ces épanchements et de tirer heureusement mon malade d'affaire par une seule paracentèse, je me crois autorisé à suivre l'exemple de mon savant confrère et ami. Peut-être nos collègues de la section de médecine trouveront-ils quelque intérêt à ma communication.

OBSERVATION

Leg..., âgé de 35 ans, est issu d'un père alcoolique et d'une mère morte jeune encore de phtisie pulmonaire.

Il offre, depuis environ deux ans, des signes de tuberculose au sommet du poumon droit : matité sous-claviculaire et sous-épineuse, craquements en arrière, absence de murmure vésiculaire en avant ; toux persistante d'ailleurs. Cependant ses forces se sont conservées, il n'a pas beaucoup maigri, et il a continué sans trop de peine et sans interruption son métier de livreur dans une grosse maison de commerce d'Orléans, métier pénible puisqu'il comporte le soin d'un cheval et d'un fourgon, des sorties par tous les temps, souvent le soir très tard, le transport de lourds fardeaux aux divers étages des maisons bourgeoises, etc. C'est un homme qui paraît exempt d'alcoolisme, sobre, régulier dans sa conduite autant que dans son travail, attaché à la même place depuis dix ou douze ans, et auquel ses patrons tiennent et portent le plus grand intérêt.

Il s'alite pour la première fois le 14 mars dernier, après avoir éprouvé la veille un grand froid ou tout au moins ressenti un grand frisson.

Je le considère d'abord comme atteint de grippe, maladie très fréquente alors, et dont la femme du malade fut elle-même touchée à cette époque, assez fortement pour garder le lit pendant quelques jours. Chez notre homme,

en dehors des signes anciens de tuberculose, l'examen physique ne révélait que des râles sibilants ou muqueux et une certaine faiblesse du murmure vésiculaire dans toute l'étendue de la poitrine. La fièvre était d'ailleurs faible ; mais le pouls assez fréquent. Contrairement à notre attente, le repos au lit et les drogues calmantes usitées en pareil cas n'amènent aucune amélioration dans son état. La toux persiste quinteuse, pénible ; l'expectoration, difficile et rare, consiste en de larges crachats, opaques et purulents ; la dyspnée est disproportionnée avec les lésions qu'on découvre ; le pouls petit et fréquent oscille toute une semaine entre 110 et 120 à la minute, et la température axillaire relevée à maintes reprises ne monte pas à plus de 38°. Les mains même sont froides et violacées ; le visage est coloré, vultueux ; il n'y a pas de transpiration exagérée. L'appétit est nul, la soif médiocre ; les urines sont rares et fortement colorées, sans albumine ; les évacuations alvines quotidiennes et normales de consistance. Le malade n'accuse aucune douleur, la palpation, la percussion de tout son corps, et en particulier du thorax, n'en provoque en aucun point. Il ne se plaint que de la toux, la fatigue, la courbature et l'insomnie ; celle-ci est presque complète, et le pauvre malade ne trouve aucune bonne position dans son lit. Une légère dose de morphine injectée un soir sous la peau provoque de la somnolence, du trouble dans les idées, mais n'amène aucun soulagement réel ; le lendemain matin je le trouve plutôt pire, plus impatient, plus oppressé, plus congestionné de la peau et des poumons. Une fois l'action de la morphine passée, l'intelligence redevient aussi nette et aussi saine qu'auparavant.

Dans les premiers jours, j'avais d'abord craint de voir se produire une extension rapide des lésions tuberculeuses à tout l'appareil respiratoire, chose si commune dans la

grippe, toujours grave chez les phtisiques. Les râles disséminés dans tout l'arbre bronchique, la faiblesse du murmure respiratoire, la toux, l'oppression, la cyanose tégumentaire, un certain défaut général de sonorité à la percussion de la poitrine, surtout en arrière, en haut comme en bas des poumons, semblaient bien confirmer cette crainte. On percevait en outre de gros râles sous-muqueux de chaque côté et dans toute la hauteur du sternum, râles dont le siège était évidemment les lames minces antérieures des poumons situées au devant du cœur. La sonorité de la poitrine était d'ailleurs bien conservée dans toute cette région où les râles s'entendaient, et démontrait que là les poumons gardaient leurs rapports normaux avec la paroi thoracique. Pourtant l'absence ou la faible élévation de température fébrile, même le soir, contredisait l'hypothèse d'une phtisie aiguë ou galopante.

La faiblesse croissante du pouls et aussi sa fréquence, en désaccord avec la température, appelèrent de nouveau mon attention du côté du cœur que j'avais examiné déjà sans y rien trouver de particulier au début de la maladie. Mais pour pratiquer méthodiquement et soigneusement l'examen de cet organe, il fallait tenir le malade couché sur le dos au moins quelques instants. Or cette attitude lui devenait très vite insupportable. Néanmoins, je pus constater qu'à l'auscultation, les bruits du cœur étaient normaux, bien distincts l'un de l'autre, avec leur rhythme accoutumé sans aucun bruit surajouté; la palpation montrait des pulsations persistantes sous le mamelon gauche; la percussion révélait une augmentation de la matité cardiaque nulle par le haut, mais prolongée en bas vers la rate; ce dernier signe d'ailleurs difficile à bien délimiter puisque le malade ne pouvait se coucher; à la vue enfin, rien, absolument rien qui ressemblât à la voussure pré-

cordiale, signe classique des épanchements péricardiques. Malgré cette absence, je m'attachai désormais à l'idée d'une péricardite et chaque jour j'en recherchais les autres signes. Comme traitement je fis supprimer tous les calmants et tous les béchiques, et je fis prendre exclusivement au malade des boissons diurétiques et des gouttes de teinture de strophantus pour soutenir l'action défaillante de son cœur. L'asystolie n'existait pourtant qu'à l'état de menace, puisqu'il n'y avait aucun œdème périphérique, ni aucune irrégularité, ni inégalité du pouls.

L'idée d'une péricardite pour moi s'appuyait surtout sur *l'orthopnée* constante et croissante du malade, *orthopnée* dont je ne trouvais pas une explication suffisante dans les lésions, minimes en somme, que l'examen réitéré de l'appareil respiratoire faisait reconnaître.

Enfin le 29 mars, cette opinion prenant de plus en plus de consistance et l'état de fatigue et d'angoisse du malade empirant, et amenant même, par épuisement nerveux consécutif à l'insomnie, un peu de délire, je priai le docteur Marmasse de voir le malade, et, pour ne pas l'influencer dans son diagnostic, je le lui présentai par ces seuls mots : *un phtisique ayant l'orthopnée d'un cardiaque*, et il convint que cela ne lui fournissait aucune idée préliminaire ou préconçue : et de fait dans l'examen prolongé et soigneux qu'il fit du malade, il rechercha la cause de la dyspnée tout d'abord dans les poumons, les plèvres, le bulbe de l'encéphale, l'urémie, mais en vain, et ce n'est qu'en dernier lieu que son attention se reporta vers le cœur, où il constata les mêmes signes que j'ai décrits plus haut, et notamment la matité cardiaque prolongée vers l'hypochondre gauche; la même absence de toute voussure, l'absence aussi de douleurs sur le trajet des phréniques, et, par suite, il admit comme possible, mais

non positivement démontrée, l'existence d'un épanchement péricardique.

Une ponction exploratrice restait le seul moyen de mieux éclairer la situation grave, très grave du malade. Elle fut pratiquée sans retard avec la seringue de Pravaz, d'abord dans le 4e espace intercartilagineux gauche, avec résultat négatif; ensuite dans le 5e espace (1), avec résultat positif. Une heure plus tard, malgré la répugnance du malade, et sans attendre au lendemain, car il aurait pu périr dans la nuit, l'évacuation eut lieu avec l'appareil de Potain. La ponction, bien que faite tout près de l'endroit où l'aiguille exploratrice avait donné du liquide, ne pénétra pourtant pas d'emblée dans la collection et il fallut incliner le trocart dans diverses directions avant de retrouver le liquide. Enfin, on le vit sourdre de nouveau à notre grande satisfaction, et à notre stupéfaction plus grande encore il s'en écoula au moins

Deux litres et un décilitre.

C'était un liquide sérofibrineux, tout à fait analogue à celui que l'on retire communément des plèvres, et fournissant spontanément une rapide et abondante coagulation. L'examen bactériologique n'en a pas été fait.

Aucun incident à noter au cours de l'écoulement du liquide qui dura longtemps; à mesure que les litres s'emplissaient, le malade se sentait soulagé et une fois la petite plaie obturée de collodion, il était alors 7 heures du soir, il s'endormait paisiblement sur le dos, presque sans interruption toute la nuit et sans aucun narcotique.

Le lendemain et jours suivants, il put boire du lait en abondance; il rendit des urines copieuses et claires. Le pouls redevint plus fort, mais resta toujours très fréquent; les bruits et les battements du cœur furent mieux frap-

(1) Près du sternum.

pés, la matité diminua dans l'hypochondre. Seules la toux et l'expectoration persistèrent, mais moins fréquentes, moins pénibles.

Le 3 avril au matin, à l'examen attentif du malade, qui n'accusait aucun malaise, on trouvait encore la matité sous-cardiaque notablement étendue vers l'hypochondre; la poitrine généralement peu sonore, le murmure vésiculaire faible surtout en arrière; de gros râles muqueux de chaque côté des bords du sternum, *tout comme avant la paracentèse.*

Depuis l'amélioration n'a cessé de s'accentuer chaque jour. Le malade boit et mange à souhait, dort mieux encore, se lève, se promène, ne songe qu'à aller à la campagne se remettre tout à fait, et même se berce de l'espoir de reprendre son travail. Malheureusement les lésions pulmonaires du sommet droit et des lames antérieures droite et gauche subsistent. Mais l'examen du cœur ne révèle plus rien d'anormal, à aucun moment nous n'avons perçu de frottements péricardiques. Nous avons également cherché des frottements pleuraux vers la base gauche sans en trouver aucun.

Le 5 mai, le malade a été réexaminé physiquement avec le plus grand soin. On sent très mal les pulsations cardiaques. Rien ne révèle aucun retrait de la paroi au moment de la systole ventriculaire. On perçoit très bien les bruits normaux du cœur à leur place normale; impossible de trouver le moindre frottement péricardique. La matité précordiale s'étend à gauche jusqu'à la verticale du mamelon, et en bas à cinq ou six centimètres, de ce point de repère. L'état des poumons est le même qu'au dernier examen. L'état général est satisfaisant, le malade a retrouvé ses forces et son embonpoint.

COMMENTAIRE SÉMÉIOLOGIQUE

DISCUSSION DU DIAGNOSTIC ; ABSENCE OU DIFFICULTÉ D'OBSERVATION DES SIGNES PHYSIQUES ; SYNDROME FONCTIONNEL RÉVÉLATEUR.

Inutile d'insister plus longtemps sur la gravité du cas, sur l'opportunité de la paracentèse et sur le bénéfice considérable qu'elle a procuré au malade. Personne ne le contestera. Mais ce que beaucoup de médecins mettront certainement en doute, à la lecture de cette observation, c'est l'exactitude du diagnostic : « On ne retire pas deux litres d'un péricarde, diront-ils ; votre prétendu épanchement péricardique n'est qu'un épanchement pleural, plus ou moins enkysté à la base du poumon. » Répondons d'abord à l'objection de quantité. Quoique rares, ces grands épanchements ont été pourtant bien et dûment constatés par les meilleurs observateurs *dans les autopsies* ; M. Raynaud et Bernheim en citent plusieurs dans leurs articles des dictionnaires (Un cas de Gosselin (1838) 2 litres, un cas de J. Franck, 6 litres, Louis 4 livres, Proust 15 à 1600 grammes, Richard 2100 et 2800 grammes, etc.) Enfin, tout récemment un médecin, à la Société médicale des hôpitaux de Paris, a affirmé avoir reconnu, *à l'autopsie*, un épanchement de 4 kilog. 500 gr. et son affirmation a d'autant plus de valeur qu'en la faisant il avouait l'avoir méconnue pendant la vie du malade. L'objection de quantité tombe devant ces faits avérés (1).

En second lieu, quels auraient été les signes d'une pleurésie antérieure ou inférieure enkystée qu'on dit susceptible d'en imposer pour une péricardite ? Une douleur de côté ; une matité couvrant le cœur, empêchant d'en

(1) *Gaz. hebd. méd. et chir.* n° 25, p. 295.

percevoir sinon les bruits au moins les battements, ou repoussant le cœur à droite, obligeant le malade à se coucher sur le côté gauche plutôt que sur le droit ; donnant lieu à du bruit skodique en arrière ou en haut du poumon ; à du souffle, à de l'égophonie, etc. ? Aucun de ces signes n'a été constaté chez notre malade, et il n'est pas admissible qu'un épanchement *de deux litres* se cache dans une plèvre, cavité en somme superficielle, sans donner lieu à aucun de ses signes habituels, quand tous les jours nous dépistons aisément des épanchements quatre ou six fois moins abondants.

On comprend au contraire plus aisément pour l'épanchement péricardique la possibilité de se dissimuler dans le médiastin, de se loger dans les faces concaves internes des poumons, qu'il refoule de dedans en dehors, tout en laissant les lames ou bords antérieurs des poumons en rapport avec le sternum, cela particulièrement chez les phtisiques où ces parties, contenant de petits nodules tuberculeux, contractent des adhérences avec les culs-de-sac antérieurs des deux plèvres qui s'entrecroisent derrière le sternum comme les deux côtés d'un habit boutonné, et par suite couvrent le péricarde, même distendu par un épanchement, d'un tissu sonore à la percussion. (1). Or, cela paraît bien avoir été le cas de notre malade, chez lequel nous constations des râles gros sous crépitants aux deux bords du sternum.

Une pleurésie médiastine de cette abondance aurait refoulé le cœur à droite, ce qui n'existait pas, et de plus on sait que, comme l'interlobaire, cette pleurésie devient le plus souvent purulente, tandis que l'épanchement que nous avons ponctionné était franchement séro fibrineux.

La pleurésie diaphragmatique nettement enkystée entre le diaphragme et la base du poumon, aboutit aussi com-

(1) Dict. de DECHAMBRE, Péricarde p. 39.

munément à la purulence. Cette localisation de la pleurésie a des signes communs avec la péricardite, en particulier l'orthopnée ; mais on lui attribue en outre des douleurs violentes, des saccades convulsives de la respition ; l'immobilité d'un côté du thorax pendant la respiration, des hoquets, des nausées, de la dysphagie, de ballonnement gastrique, toutes choses que nous n'avons pas remarquées chez notre sujet. Quant aux signes physiques de cette variété de pleurésie, ils sont encore plus obscurs, ou plus absents que ceux de la péricardite, car l'épanchement y est rarement abondant.

Pour toutes ces raisons nous croyons notre diagnostic parfaitement fondé.

Je viens de parler de l'obscurité des signes physiques de la péricardite avec épanchement ; si quelquefois ces signes sont significatifs, ils l'étaient bien peu dans notre cas :

1° La voussure, à laquelle M. Raynaud, avec les classiques, attribue la *plus haute importance*, n'existait absolument pas ; pour Louis et Woillez, elle ferait rarement défaut dans les épanchements de 400 à 500 grammes, et serait constante dans les épanchements supérieurs (1). Il nous semble qu'il en faut rabattre de cette affirmation, au moins quand il s'agit d'adultes à thorax déjà rigide, puisque ni le Dr Marmasse, ni moi ne l'avons trouvée tout en la cherchant bien ;

2° La saillie épigastrique existait peut-être, mais combien difficile à apprécier chez un sujet qui ne pouvait se tenir couché ;

3° De même l'absence de choc de la pointe ne se perçoit que dans le décubitus dorsal, aussi ce signe important nous manquait-il ;

(1) V. Dict. Jaccoud, t. XVI, p. 615.

4° Les auteurs ne mettent la matité qu'en quatrième ligne pour son importance, et cela à cause de sa variabilité non seulement d'un malade à l'autre, mais même sur un même malade d'un jour à l'autre, et aussi à cause des difficultés de s'entendre sur ses degrés, sur l'énergie de la percussion forte ou profonde qui la révèle. Comme d'ordinaire chez notre malade, elle ne nous fournissait donc qu'un indice de probabilité (1);

5° Quant à la sonorité skodique, qu'on dit dans les grands épanchements exister au-dessus, en dehors ou en arrière de l'épanchement péricardique, il n'existait pas assurément;

6° Enfin le seul *signe positif* que l'auscultation fournisse dans la péricardite, *le frottement*, qu'on perçoit quelquefois même dans la péricardite avec épanchement (2) quand on fait asseoir le malade, a, chez notre sujet, fait complètement défaut non seulement avant, mais même après l'évacuation du liquide.

Cette absence des signes physiques classiques, sauf la matité précordiale d'une reconnaissance si délicate et d'une interprétation si difficile, semble devoir exister dans bien d'autres cas d'épanchements péricardiques et nous paraît un des traits les plus intéressants à signaler de notre observation et sur lequel nous appelons particulièrement l'attention.

On a dit avec raison que la péricardite était une maladie qui *devait être recherchée*, et, en conséquence, on a recommandé l'exploration fréquente du cœur par les moyens physiques (3). Mais nous croyons qu'il faut ajouter que même cette recherche soigneuse par l'exploration physique peut la laisser ignorée et qu'il faut quelquefois

(1) V. Dict. Jaccoud, t. XVI, p. 617.
(2) V. Dict. Jaccoud, t. XVI, p. 621.
(3) Dieulafoy. *Pathologie interne*, t. Ier, p. 320.

LA DEVINER, d'après les signes rationnels; et parmi ceux-ci les plus importants pour arriver à ce résultat nous paraissent l'orthopnée, la petitesse du pouls, la cyanose et le défaut de température dans une maladie aiguë.

Ce sont ces signes rationnels surtout qui nous ont conduits, par exclusion, c'est-à-dire en l'absence de signes physiques d'autre maladie capable de les fournir, à faire le diagnostic et à oser pratiquer la ponction.

Si ces symptômes en effet sont communs dans les maladies apyrétiques, les lésions organiques du cœur en particulier, leur réunion au contraire est rare, paradoxale, dans une maladie aiguë ou dans les poussées aiguës des maladies chroniques où d'ordinaire la température s'élève franchement, où le pouls est vibrant, la peau et les muqueuses rouges et surtout où, même sans y dormir, le malade recherche son lit, le repos, le décubitus dorsal ou latéral. Et c'est aussi le cas habituel des péricardites aiguës avec épanchement nul ou peu abondant. Mais dans la péricardite avec épanchement abondant, le tableau clinique est tout différent. Les symptômes paradoxaux qui apparaissent alors sont connus (1), se comprennent du reste assez bien, et ils ont été en partie reproduits par les expériences des physiologistes (2).

La réunion de ces quatre symptômes pourrait peut-être se retrouver dans des pleurésies doubles abondantes ou dans la pleurésie diaphragmatique ; mais ce sont là des faits rares, plus rares que l'épanchement péricardique, dont je n'ai aucun présent à la mémoire et, de plus, le diagnostic des pleurésies doubles abondantes se base sur les signes physiques bien connus et faciles à constater ; et la pleurésie diaphragmatique passe pour avoir d'autres

(1) Sur l'absence de fièvre : V. Dict. DECHAMBRE. Péricarde, p. 31, et Dict. JACCOUD, t. XVI, p. 608.

(2) Sur les expérimentations : V. Dict. JACCOUD, t. XVI, p. 599.

symptômes douloureux, rappelés plus haut, qui font défaut dans l'épanchement péricardique.

Donc, quand nos quatre symptômes domineront la scène clinique, ou même la rempliront à eux seuls, pensons à l'épanchement péricardique et cherchons-en les moindres signes physiques ; quoiqu'ils soient souvent peu apparents, ils devront suffire à faire le diagnostic.

Si cette étude me laisse l'espoir, le cas échéant, d'un diagnostic plus rapide, plus sûr des épanchements péricardiques, elle me laisse aussi un regret. J'ai vu, et d'autres médecins aussi, dans les hôpitaux et en ville, de pauvres phtisiques garder pendant des semaines, nuit et jour, l'attitude assise sur leur lit, les genoux près du visage, les bras croisés devant les jambes, ne pouvant guère plus dormir que se nourrir, avec de la cyanose, le pouls filiforme, sans grande fièvre, et ainsi jusqu'à leur mort. N'avaient-ils pas un épanchement péricardique méconnu ? Une ponction, sans les guérir sans doute, ne leur aurait-elle pas apporté un soulagement, que les médicaments variés qu'on leur prodiguait restaient incapables de leur donner? Mais, pour faire cette ponction, il aurait fallu penser à ces épanchements péricardiques des tuberculeux, dont la description dans les ouvrages classiques est de date relativement récente ; il aurait fallu savoir et se rappeler que l'hydropéricarde se rencontre sept à huit fois plus souvent sur les cadavres des poitrinaires que sur ceux des typhiques, des cancéreux et même des brightiques (1). Et même, en y pensant, il faut arriver à les reconnaître. Or ce diagnostic par les signes physiques est singulièrement difficile chez des malades qu'on ne peut coucher. Il faudrait pourtant le tenter en présence du syndrôme que j'ai tâché de mettre en relief : orthopnée.

(1) V. Dict. DECHAMBRE, Péric., p. 73.

pétitesse du pouls, cyanose, faible élévation de température ; syndrôme que des lésions même très étendues des poumons ne sont peut-être pas capables d'expliquer à elles seules, syndrôme qu'on pourrait peut-être appeler révélateur.

DIFFICULTÉS DE LA PARACENTÈSE

Notre observation nous a, en outre, montré combien la paracentèse péricardique était plus difficile et plus délicate que celle de n'importe quelle cavité séreuse. Ainsi, malgré les ponctions exploratrices préalables, la ponction évacuatrice ne s'est pas faite sans tâtonnements. De même, une de ces ponctions, quoique faite en bonne place, n'a pas fourni de suite de la sérosité, mais du sang, et il a fallu retirer l'aiguille d'une certaine longueur, pour obtenir en second lieu la sérosité, si bien qu'on a pensé avoir d'emblée pénétré le cœur lui-même.

Cette difficulté de la paracentèse péricardique est, du reste, bien connue. C'est elle qui a motivé de la part des opérateurs des choix si différents, et dans les classiques des règles si changeantes pour le lieu de la ponction, qui a varié depuis la ligne médiane jusqu'à la verticale mamelonnaire, dans un sens ; depuis le troisième espace intercostal jusqu'au huitième et même au-dessous du rebord cartilagineux de la base du thorax dans l'autre. C'est elle qui a fait préférer à quelques-uns l'incision couche par couche, malgré ses inconvénients primitifs et consécutifs, à la ponction directe si inoffensive quand on peut éviter de toucher le cœur.

La blessure de la plèvre, en effet, pour fréquente qu'elle soit, n'a pas la gravité que lui ont attribuée les premiers opérateurs ; celle du poumon ne s'observe pas ; celle du cœur, enfin, souvent n'est pas mortelle, surtout depuis

l'emploi actuellement universel des fins trocarts et de l'aspiration.

CONCLUSION

Souhaitons donc, pour conclure, qu'à l'avenir les épanchements péricardiques n'échappent plus à l'attention des praticiens et que la paracentèse leur soit appliquée en temps opportun. N'aurait-elle qu'un résultat palliatif, ce sera encore tout à l'avantage des malades et aussi à l'honneur des médecins.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. LE Dr GEFFRIER

Séance du 17 mai 1901

MESSIEURS,

Notre collègue le docteur Deshayes nous a lu, dans la séance du 3 mai 1901, une très intéressante observation de péricardite traitée avec succès par la ponction.

Il faut savoir particulièrement gré à notre collègue de nous avoir fait cette lecture, car, surtout depuis la création de la Société de Médecine du Loiret qui draîne à son profit presque tous les travaux médicaux, les lectures sont devenues rares dans la Section de médecine de notre Société ; la plupart d'entre nous craignent de ne pas intéresser leurs collègues des autres sections, voire même n'être pas compris à cause de la nature tout à fait spéciale de nos études et du vocabulaire particulier qu'elles nécessitent, comme d'ailleurs toutes les sciences.

La façon dont a été accueillie et écoutée la lecture de notre sympathique trésorier montre bien que cette appréhension est erronée ou tout au moins exagérée et devra désormais encourager la Section de médecine à multiplier ses communications, même d'ordre purement médical.

Le cas relaté par notre collègue est déjà intéressant par sa rareté ; bien des médecins n'ont jamais eu l'occasion d'en observer et surtout d'en diagnostiquer ; les signes, en effet, sont souvent obscurs et veulent être recherchés, ce qu'on ne pense pas toujours à faire, comme le fait

justement remarquer M. Deshayes, précisément parce que la maladie est rare.

Même en y pensant, même en la recherchant, la péricardite avec épanchement est-elle facile à reconnaître ?

Non, pas toujours, et je n'en veux pour preuve que les cas de Desault et de Larrey, cités par Trousseau, dans lesquels on crut avoir ponctionné un épanchement péricardique et où l'autopsie démontra qu'on avait ponctionné un épanchement pleural. Le célèbre chirurgien Roux, appelé dans le service de Rostan à l'Hôtel-Dieu de Paris pour opérer une péricardite avec épanchement, commença son opération au bistouri, puis, sentant au fond de la plaie le cœur battre directement sous ses doigts, s'arrèta prudemment et refusa d'aller plus loin. Le malade ayant succombé quelques jours plus tard au progrès de sa maladie, l'autopsie permit de constater qu'il s'agissait d'une énorme dilatation du cœur avec amincissement de sa paroi, mais qu'il n'y avait pas traces d'épanchement.

Grâce à un examen minutieux et sagace, notre collègue est arrivé à un diagnostic qui pouvait lui sembler certain; cependant, en médecin modeste et soucieux de sa responsabilité morale, il demande l'avis d'un confrère plus jeune, mais dont l'opinion est toujours très appréciée de tous, du docteur Marmasse, lequel, non prévenu, se prononce également pour un vaste épanchement du péricarde.

Tant de précautions s'expliquent aisément quand on songe à la décision qu'il y avait à prendre : le malade était dans un état grave ; son existence était très compromise, peut-être à bref délai, mais la nature du mal est exactement déterminée : c'est un gros épanchement péricardique ; il faut l'évacuer, en un mot faire la paracentèse ou ponction du péricarde.

Vous rendez-vous bien compte, Messieurs, de ce que c'est que ponctionner un péricarde ?

Figurez-vous le cœur, gros environ comme un poing fermé, enveloppé hermétiquement par un sac membraneux qui, à l'état normal, s'applique exactement à sa surface sans y adhérer, sauf au point où sortent les gros vaisseaux, et en épouse tous les contours. Cette enveloppe, c'est le péricarde dont le revêtement interne se prolonge sur toute la surface du cœur lui-même, recouvrant comme une manière de vernis le muscle cardiaque ou myocarde, créant ainsi un espace virtuel, clos de toutes parts. S'il se produit une inflammation du péricarde, c'est-à-dire une péricardite, il se forme dans cet espace un exsudat mince, mollasse, fibrineux qui, à l'oreille auscultant, reproduit plus ou moins exactement le bruit du cuir neuf ou de la neige gelée comprimée sous le pied. Si l'inflammation est assez aiguë, il se produit un exsudat plus abondant, liquide, le plus souvent séreux, parfois purulent et même quelquefois hémorrhagique. Ce liquide se logera entre le cœur et son enveloppe qu'il distendra d'autant plus qu'il sera plus abondant. Cette enveloppe, doublée d'une couche fibreuse peu extensible, résistera, et, si l'épanchement devient abondant, le cœur se trouvera comprimé ; c'est cette compression qui fait le principal danger dans la péricardite séreuse ; c'est ce danger qu'on veut éviter quand on ponctionne la cavité péricardique pour en évacuer le liquide.

Ce rapide et très incomplet exposé est suffisant cependant pour vous montrer quelles sont les légitimes appréhensions que peut avoir celui qui se décide à ponctionner un péricarde. Il doit évidemment se demander avec une certaine inquiétude : ai-je bien diagnostiqué ? Y a-t-il bien réellement un épanchement abondant? Ne vais-je pas atteindre le cœur avec mon trocart? Et non seulement le cœur peut être atteint, et je n'ai pas besoin d'insister sur la gravité d'une pareille blessure, bien qu'elle puisse parfois guérir, mais la plèvre, le poumon,

l'artère mammaire interne peuvent être blessés et devenir la source d'accidents plus ou moins graves.

Vous avouerez, Messieurs, qu'il faut un réel courage et qu'on n'est pas trop de deux pour prendre une pareille décision. Notre collègue a eu ce courage et bien lui en a pris, puisqu'il a retiré plus de deux litres de liquide et qu'il a sauvé son malade.

Je dois avouer qu'en entendant la lecture de ce travail, un certain doute m'était venu : outre l'abondance insolite du liquide, l'absence de voussure précordiale, la persistance de la sensation du choc de la pointe du cœur, l'absence de constatation à l'auscultation de tout frottement péricardique au début de la maladie et après l'évacuation du liquide, cela joint à la tuberculose pulmonaire, m'avaient fait me dire en moi-même : « N'était-ce pas une pleurésie enkystée du côté gauche ? » Une autre raison motivait encore ce doute : notre confrère, qui a examiné son malade avec le soin méticuleux qui lui est habituel, n'a pas parlé du pouls paradoxal considéré par la plupart des auteurs comme à peu près constant dans les vastes épanchements péricardiques : le pouls paradoxal consiste en un arrêt momentané du pouls qui survient au bout de trois ou quatre pulsations régulières, arrêt qui dure à peu près aussi longtemps que les pulsations qui ont précédé et coïncide avec la fin de l'inspiration. Le pouls paradoxal semble être un effet de la compression du cœur par un gros épanchement péricardique qui le gène et diminue l'amplitude de l'ondée sanguine. En effet, si on ausculte en tâtant le pouls, on constate à l'oreille les pulsations cardiaques qui font défaut à l'artère radiale.

Ces objections, si sérieuses qu'elles soient, trouvent leur réfutation dans la suite du travail de notre distingué collègue.

La voussure n'existait pas à cause de l'âge du malade, les côtes épaisses et solides résistant à la pression du liquide.

La matité était relativement peu étendue et le choc de la pointe se percevait encore parce que le malade ne pouvant supporter d'être couché, restait constamment assis, le cœur, par son poids, avait tendance à se porter en avant contre la paroi et le liquide s'accumulait en arrière. J'ajouterai que peut-être quelque adhérence péricardique partielle pouvait maintenir le cœur en avant.

M. Deshayes nous fait voir ensuite l'absence des signes habituels des épanchements pleurétiques.

Après mûre réflexion, je crois donc qu'il n'y a pas à douter de la réalité du diagnostic posé par mes deux confrères.

La ponction a été faite avec toute la prudence désirable, précédée d'une ponction exploratrice avec la fine aiguille de la seringue de Pravaz qui, en cas d'erreur, ne cause dans les tissus que des désordres insignifiants ; puis ponction dans le cinquième espace intercostal avec le fin trocart de l'appareil de Potain, avec aspiration.

Notre collègue ne nous a pas dit en quel point exact de cet espace il avait fait pénétrer son trocart. On conseille deux points d'élection pour la ponction dans le cinquième espace : 1° quand la ponction exploratrice avec la seringue de Pravaz a démontré que le liquide était séreux, il est sans inconvénient et plus commode de ponctionner à 4 centimètres environ du bord gauche du sternum, bien en dehors de l'artère mammaire interne ; on passe alors forcément à travers la plèvre, ce qui ne présente pas de danger avec un trocart de petit diamètre et avec un épanchement séreux ; 2° quand la ponction exploratrice a montré qu'il y avait du pus, il vaut mieux éviter le suintement d'une quantité même faible de ce pus dans la cavité pleurale ; on conseille alors de ponctionner au ras du bord gauche du sternum, dans le cinquième espace intercostal, en inclinant le trocart d'abord fortement de gauche à

droite comme si on voulait raser la face postérieure du sternum et en le redressant quand il a cheminé pendant 2 centimètres environ. Il y a chance alors d'éviter le repli pleural antérieur qui se prolonge jusque sous le sternum à ce niveau.

Dans un cas comme dans l'autre, il est bon de faire une incision préalable de la peau avec le bistouri pour diminuer la résistance à la pénétration de la pointe du trocart et pour pouvoir l'enfoncer doucement, sans secousse capable de lui faire dépasser le but.

Quand on trouve du pus, la ponction simple ne suffit pas, mais on a pu guérir des malades en faisant une large incision avec résection d'un ou deux cartilages costaux et en draînant le péricarde suppuré.

Ce travail de notre collègue a été entendu avec le plus grand intérêt et sera lu avec fruit par les médecins, car il comporte un enseignement utile et pratique au sujet du diagnostic de la péricardite avec épanchement, maladie à laquelle il faut penser en présence de cette oppression terrible qui ne permet pas au patient de rester couché et le force à rester tout droit, assis sur son lit (d'où le nom d'orthopnée). Si avec cela la fièvre reste modérée, l'orthopnée devient, comme le dit le docteur Deshayes, un véritable signe révélateur qui commande la recherche attentive des signes physiques de l'épanchement.

De plus, le résultat heureux obtenu par le docteur Deshayes est tout à fait encourageant et engagera à l'imiter en pareilles circonstances.

La Section de médecine, à l'unanimité, propose à la Société l'impression du travail de M. le docteur Deshayes et son insertion dans les *Mémoires*.

GUILLAUME GUIART

POÈTE ORLÉANAIS DU XIVe SIÈCLE

ET LA

BRANCHE DES ROYAUX LINGNAGES

PAR M. CH. MICHAU.

Séance du 3 Mai 1901.

Si la ville d'Orléans ne produisit pas d'hommes dont le génie supérieur est la gloire d'une cité et dont l'éclat suffit à illustrer un siècle, elle a donné à la France à toutes les époques, des hommes remarquables, artistes, littérateurs, poètes, jurisconsultes.

La liste serait longue de ces hommes de mérite qui dans tous les genres, ont contribué à donner à Orléans un renom bien justement envié. Combien sont restés ignorés dont on sait à peine les noms ou même seulement les prénoms. Citons parmi ceux plus connus, comme peintres et dessinateurs : Girard, dès 1355, François Toutain, Pérelle, Pierre Poncet, Dieu, Baugin, Michel Corneille, Desfriches; comme sculpteurs : Hubert, Michel Bourdin, François Marchand; comme graveurs : Antoine Masson, Etienne Delaulne; comme architectes : Charles Viart, Androuet-Ducerceau, etc.; quand aux littérateurs et aux poètes, ils forment une pléiade bril-

lante qui, dès le XIIIe siècle, jette un vif éclat sur notre littérature nationale.

Le *Roman de la Rose* fut écrit à cette époque par deux poètes de notre région. Cette œuvre comprend 22,817 vers dont la première partie, la plus intéressante assurément, composée au commencement du XIII[e] siècle était due à Guillaume de Lorris, elle constitue à elle seule une idylle pleine de fraîcheur et de poésie ; la deuxième partie fut faite quarante ans après environ, vers 1277, par Jehan Clopinel, dit de Meung. Ce prolongement de l'action première est plutôt philosophique.

Trente ans plus tard, un Orléanais publiait aussi un poème contenant 20,640 vers qu'il intitulait : *la Branche des Royaux lingnages.*

Ces deux ouvrages diffèrent absolument l'un de l'autre : le premier le Roman de la Rose est une œuvre toute d'imagination, le second est une page de notre histoire nationale.

C'est de cette dernière œuvre et de Guillaume Guiart, son auteur, lequel nous intéresse plus particulièrement puisqu'il était Orléanais, que nous vous demandons la permission de vous entretenir.

D'ailleurs son poème est peu connu, pas autant assurément qu'il mériterait de l'être.

Guillaume Guiart était né dans la ville d'Orléans, rue de l'Aiguillerie.

Pourquoi je, Guillaume Guiart
D'Orliens né, de l'Aguillerie.....

Cette rue devait son nom, disons-le en passant, à l'industrie qui s'y exerçait alors, celle des fabriques d'aiguilles ; elle s'appela ensuite rue de l'Aiguillerie-Sainte-Catherine, étant située sur cette paroisse, aujourd'hui elle est réunie à plusieurs autres sous le nom de rue Sainte-

Catherine, perdant ainsi sa signification primitive et particulière.

On ne connaît guère de la vie du poète que ce qu'il nous en apprend lui-même dans son livre. Il a toutefois négligé de préciser la date de sa naissance ; mais on peut conjecturer qu'il a dû naître vers 1280, sous le règne de Philippe le Hardi, car il mentionne qu'au commencement de l'année 1304 il partit avec 90 sergents de la ville d'Orléans pour répondre à la convocation faite par Philippe le Bel, dans tout le royaume, à l'effet de réparer le désastre de la journée de Courtray (7 juillet 1302).

La relation de cette participation du contingent d'Orléans aux combats qui eurent lieu dans les Flandres est très intéressante à notre point de vue local ; elle nous fait connaître la part souvent glorieuse que nos compatriotes prirent à ces évènements de guerre au commencement du XIVe siècle, et nous montre la bannière aux armes d'Orléans y figurant avec honneur.

Les 90 sergents envoyés par notre ville devaient être recrutés parmi la bourgeoisie ; Guillaume Guiart en particulier avait dû recevoir une instruction assez développée, car il n'est pas à la portée de tout le monde de composer des poèmes de 20,000 vers. D'ailleurs, la ville d'Orléans était déjà réputée pour ses écoles et nos compatriotes n'avaient pas besoin de recourir à l'Université de Paris pour apprendre le « beau langaige ».

Ces sergents étaient au-dessus des soudards appelés *bidauts*, lesquels formaient la basse milice ; ils se rapprochaient des écuyers par le costume. Leur tête était protégée par une coiffe de fer, une cotte de mailles leur recouvrait le corps, ils portaient en outre une autre cotte noire sur laquelle étaient brodées les armes d'Orléans. Ils étaient armés de l'épée, de la lance et de l'arbalète.

Arrivés au lieu de concentration des troupes sous la

conduite du chef désigné par les magistrats de la ville, ces sergents furent incorporés dans l'armée française et combattirent sous les ordres directs de Thibaud de Cepoy, grand maître des arbalétriers.

L'un d'eux portait la bannière de la ville et Guillaume Guiart avait eu l'honneur d'être choisi comme porte-bannière. C'était un témoignage de sa valeur personnelle.

La concentration avait eu lieu à Arras, puis l'armée gagna Douai, ensuite Lens et franchit à Wendin le pont sur le grand canal qui défendait et fermait la frontière de la Flandre.

Le poète décrit tous les faits de guerre auxquels il assista, la prise de Gravelines, l'insuccès et la reprise du pont à Wendin où 25 sergents d'Orléans perdirent la vie, la bataille de Mons-en-Puelle à laquelle il ne put prendre part, car quelques jours avant il avait reçu deux graves blessures qui nécessitèrent son transport à Arras ; et la guerre se termina avant son rétablissement.

L'auteur raconte avec simplicité tous les évènements auxquels il fut mêlé et il faut lire souvent entre les lignes pour découvrir le soldat dans l'historien et deviner la part active prise par lui aux faits qu'il rapporte.

Les blessures honorables reçues par le poète sont une preuve incontestable de son courage et de son intrépidité dans ces combats d'alors où on luttait corps à corps : pourtant, il glisse sur sa participation personnelle avec une réserve, une modestie vraiment dignes d'éloges, et ce n'est pas là un mince mérite.

Pendant son séjour forcé à Arras, il eût connaissance d'un poème ou *roumans* dans lequel les Flamands étaient glorifiés au détriment des Français et au mépris de la vérité. Son patriotisme s'exalta et il résolut de répondre à la partialité flamande par un récit véridique des faits dont il avait été témoin.

On doit être reconnaissant à Guillaume Guiart de cette pensée toute patriotique, et nous sommes heureux de constater que cette noble tâche fut entreprise par un enfant de cette fidèle et vaillante ville d'Orléans, laquelle devait avoir deux fois l'honneur de repousser l'ennemi et d'être le rempart de la France, en luttant d'abord contre les Huns en 431, sous la conduite de son courageux évêque Aignan, et plus tard, contre les Anglais, en 1429, guidés par cette vierge héroïque dont le nom pur et glorieux est à jamais inséparable de celui de la cité qu'elle a délivrée : Jeanne d'Arc, la pucelle d'Orléans.

C'est ainsi que nous sommes redevables aux blessures reçues par le poète et à son repos dans Arras du livre si précieux et si intéressant: *la Branche des Royaux lingnages*.

L'auteur justifia le titre qu'il lui donnait en désignant ainsi les rois issus du mariage de Philippe-Auguste avec la princesse Ysabeau, fille de Baudoin, comte de Hainault, et descendante directe de Charlemagne. (Branche carlovingienne.)

La lignée du grand empereur avait été interrompue par l'usurpation de Hugues Capet et de ses six successeurs formant la branche dite capétienne ; l'auteur y oppose *la Branche des Royaux lingnages*, et cette protestation de l'historien, pouvons-nous dire, est digne de remarque.

Guiart avait d'abord composé son œuvre en décrivant les faits tels qu'ils étaient venus à sa connaissance par tradition et par des écrits plus ou moins exacts de contemporains.

On lui fit observer que, pour un ouvrage de cette importance, il eût dû s'entourer de renseignements offrant toutes les garanties voulues de véracité et on l'engagea à aller consulter *les Chroniques de l'Abbaye de Saint-Denis* où étaient réunis les meilleurs documents constituant nos annales nationales.

A ce sujet l'auteur s'exprime ainsi :

V. 116. Un jour fu en trop grant pensée...
D'un romans que veü avoie...
V. 120. Que Flamens orent ordené
Et où le roy, que point n'amoient,
Et ceus de France diffamoient...
V. 128. Du meschief de Courtray jangloient
Selonc leur vueil et leur commans ;
Mais en celui propre romans
Iert de Furnes le voir tolu ;
Du dan du jeusdi absolu,
De Gravelingues se cessoient ;
Zélandc aussi entrelessoient.
A brief parler, toutes leurs pertes
Etoient aussi bien couvertes
Que l'en pourroit couvrir espiz,
Et li roys de France despiz,
Et abessiée sa noblesce.
Si en fui en trop grant destresce,
Et me prist au cuer volenté
Que, se Diex me donoit senté,
Contre celui un en feroie
Où leurs bobes adresceroie...
V. 149. Lequel roumans je commençai
Là méïsmes, tant m'avançai !
Lonc tems en fui en grant riote ;
Maint ver en fis et mainte note
Où je mis entente à l'escrire ;
Et ouvroie par oïr dire
Es faiz desquiex petit savoient
Cil qui racontez les m'avoient.
Dont un bon clerc se merveilla ;
Qu'il dist, quant il me conseilla,
Que trop obscurément savoie
Les faiz que je ramentevoie ;
Et que s'à Saint-Denys alasse,
Le voir des gestes i trouvasse,
V. 163. Non pas mensonges, ne favoles.

Guillaume Guiart reconnut la justesse de ces observations et de ces critiques ; il anéantit résolument ce qu'il avait déjà composé et partit pour l'Abbaye de Saint-Denys. Il put dès lors puiser aux meilleures sources et consulter les travaux d'écrivains dignes de foi sur les premiers âges de la Monarchie.

L'auteur recommença au mois d'avril 1306 son poème sur de nouvelles bases et il l'écrivit tel qu'il fut imprimé en entier en 1828 par Buchon, d'après le seul manuscrit que l'on en possède.

Si l'on veut juger cet important ouvrage au point de vue purement littéraire, on pourra constater qu'il s'y rencontre certaines imperfections de versification, telles que chevilles trop nombreuses, répétitions trop fréquentes, etc., mais on ne peut lui appliquer les règles de la poésie telles que nous les connaissons et que nous les pratiquons aujourd'hui, car il ne faut pas oublier qu'en 1304 l'art poétique français était encore à son aurore et ce ne fut que trois siècles plus tard que vint

> Malherbe... qui le premier en France,
> Fit régner dans les vers une juste cadence,

cet art poétique ne devait atteindre son complet développement qu'au xviie siècle.

Cependant il y a lieu de faire remarquer que les répétitions du poète étaient voulues et qu'il en usait pour bien rendre ce qu'il voulait dire. Son récit acquérait par là une vivacité et une originalité de tournure très intéressantes, ses rimes sont toujours facilement trouvées, son style est souvent noble.

Le poète se complaît particulièrement aux descriptions de scènes militaires, il aime à retracer les mouvements de troupes, les costumes des combattants, leur armement, les détails d'une expédition et il le fait avec

une variété d'expressions souvent pittoresques. Avec quel amour il parle de ces sergents aux noires cottes. Enfin ce « romans » est de l'histoire et dans la dernière partie de l'histoire vécue.

Quant à la valeur historique de l'ouvrage, elle est affirmée par ce fait que les sources où l'écrivain a puisé sont des documents absolument authentiques et que Du Cange, qui composa en 1668 la vie de Louis IX, publia à la suite de son travail les 3,000 vers que Guiart avait consacrés au règne de saint Louis.

Sans nous livrer à l'analyse générale de l'œuvre, nous ne citerons que ce qui concerne particulièrement ou le poète, ou Orléans, et présente ainsi un intérêt exclusivement local.

Voici la description du costume des sergents envoyés par la ville d'Orléans.

V. 17,556 De la cité d'Orliens sus Loire
Rot ileuc, le jour dont je dis,
Soudoiers quatre vins et dis
Armez de cotes à leurs tailles
Et de bons hauberjons à mailles,
De forz ganz, de coifes serrées
De gorgerètes et d'espées.
Et chascun, ot à sa séance,
L'un arbaleste, l'autre lance.
Et touz vestuz en ces riotes
Sus leur atours de noires cotes,
Dont en l'ost n'ot nule si faite ;
Car en chascune ot contrefaite
De deus escuz la fourme entière,
L'une devant, l'autre derrière.
Li escuz de gueules estoient :
Trois chailloz d'argent y séoient.
J'ai entendu par gens séüres
Que porter seult tiex arméüres,
Quant en fait de guerre venoit,
Li dus qui Orlenois tenoit.

Nous y apprenons qu'en 1304, époque à laquelle ces événements se passaient, les armes d'Orléans étaient « de gueules aux trois chailloz ou cailloux d'argent. » Cette constatation est fort importante, elle établit que ce ne sont pas des cœurs de lis, mais bien des cailloux, qui forment la partie inférieure de l'écusson d'Orléans.

Cette question des armoiries de notre ville avait déjà été traitée spécialement devant vous en 1819 et l'auteur, M. le Président de la Place de Montevray, après avoir rappelé tous les arguments favorables ou contraires concluait que ces armes ne sont pas des cailloux, mais des cœurs de lis.

Il convient de se souvenir que le poème de Guillaume Guiart ne fut imprimé qu'en 1828 c'est-à-dire neuf ans plus tard, il pouvait donc être inconnu de l'auteur qui vous avait soumis ce travail.

Quoiqu'il en soit, le texte de notre brave sergent est précis, formel, il détermine la composition exacte de l'écusson communal d'Orléans ayant figuré aux guerres de Flandre en 1304 et ce texte constitue un fait nouveau pouvant autoriser la reprise de cette question qui n'est pas sans importance pour la composition exacte de l'écusson communal d'Orléans.

L'auteur raconte de la manière suivante l'insuccès du pont à Wendin et les conséquences qui en résultèrent.

V. 17,909 Cil d'Orliens adonques veillièrent
Au pas d'aval que n'i passassent
Flamens, se là se dévalassent.
Cil s'i tindrent et le gardèrent :
Jusqu'endemain s'i retardèrent,
Et tant i furent la journée,
Qu'eure de tierce fut passée,
Sanz ce qu'aucun s'entreméïst
Qu'autres gardes là asséïst.

V. 17,909 Quant virent que nus ne vendroit
Et que dormir leur convendroit,
Touz ensemble le pas guerpirent ;
Aux tentes vinrent, là dormirent.
Flamens qui assez tost le surent
A granz genz au moulin aplurent :
Sans contredit le pas conquistrent...

V. 17,932 Li soudoier aux cotes noires
Et plusieurs autres qui la ièrent
Outre le fossé se lancièrent...

V. 17,958 Des serjanz aux noires gonnèles
Ot là, ce croi, cèle semaine,
Navrez une vinte-cinquaine.

Les pauvres sergents avaient chèrement payé l'abandon de leur poste qu'ils n'avaient laissé que pressés par la fatigue et le sommeil, car on avait oublié de les relever. Les jours suivants, ils réparèrent noblement leur négligence.

Le poète soldat décrit de la sorte un épisode de ces guerres du Moyen âge.

V. 17,670. Le flo des serjanz se destasse ;
Arméz d'atourz riches et nez,
Entre aprés, comme quenez,
Sanz deschaucier solers ne botes.
Jà i sont ceus aux noires cotes
Atournéz de leur arméüres
Jusques pardessus les ceintures ;
Pour passer se sont desmellez,
O ceux de Braine entremellez,
S'en vont, car nul ne leur devée,
Touz serrez, banière levée...

V. 17,695 A lances, à armes taillanz
Sont assaillis les plus vaillanz.

V. 17,700 Cil de France dont nous déïsmes. .
Les ocient touz là méïsmes,...
Prennent robes et huches brisent
Où aucunes richèces gisent,

V. 17,705 Où li denier aus vilains queuvent;
Tost est saisi quanqu'il i treuvent;
Puis fichent le feu ès maisons.

Cet épisode est écrit avec une naïveté et une inconscience de sens moral dépeignant bien les mœurs des soudards de l'époque ; l'auteur considère comme une chose toute naturelle les exactions de toute sorte qui se commettaient, tueries, pillages, incendies; ces pages pourraient être illustrées par les gravures de Jacques Callot : *Les misères de la guerre.* Il faut bien avouer qu'il en fut de même à peu près dans tous les temps et que la civilisation n'a pas apporté grand changement à ce malheureux état de chose. Devons-nous avouer qu'au commencement de ce vingtième siècle, si nous dirigeons nos regards vers l'Afrique Australe, nous avons à déplorer les mêmes excès.

On retrouve une indifférence semblable de sentiments dans le passage suivant sur la prise de la Haignerie, maison fortifiée défendue par un fossé large et profond et où l'auteur fut blessé.

V. 19,881 Lors vi-je, qui fis ceste hystoire,
Un serjant, né d'Orliens sus Loire,
Qui se mist en tèle aventure
(Come s'il n'eüst de soi cure
Tout l'en alast, aucun loant)
Qu'au travers d'un fossé noant
Qui bien iert quarante piez large,
Sanz avoir bacinet ne targe,
Entra enz à hardie chière,
En ses mains d'Orliens la banière.
Bidauz, dont mainz sevent noer,
Et c'en doit en tiez faiz loer,
Quant le virent outre endroit eus,
De li secourre couvoiteus
El parfont fossé se lancièrent;
Tant firent et tant s'avancièrent,

V. 19.897 En noant au mieux que il purent,
Que là dedans avec li furent
Par un paliz qui cloait l'estre ;
Mais jà iert navrez el pié destre
Cil qui s'iert aventuré si,
Et el braz senestre autresi.
Non pourquant la maison fu prise
Et la gent comme tout ocise.
Grant meuble fu léanz ravi,
Selonc ce que je lors là vi.

Le poète raconte le fait comme s'il ne s'agissait pas de lui ; il faut se reporter aux vers 101 et suivants pour connaître la vérité :

V. 101. En l'an mil et trois cenz et quatre...
El mois d'aoust me séjournoie
A Arras, car navrez estoie
D'un fer d'un quarrel el pié destre,
Et d'une espée el bras senestre,
En Flandres, à la Haingnerie,
C'on ot arse à grant crierie,
Le mois ci descrit en ma page,
Avoie eü cel avantage.

Alors que Guillaume Guiart était à Saint-Denis, il avait pu contempler la précieuse oriflamme de Dagobert qui y était pieusement conservée et que les rois de France venaient prendre solennellement lorsqu'ils partaient pour guerroyer ; mais il raconte que le véritable étendard n'était pris que lorsqu'il s'agissait d'aller combattre les infidèles et que, dans les autres cas, on prenait une bannière lui ressemblant, ce qui explique que l'oriflamme de Saint-Denis a pu être prise plusieurs fois impunément par l'ennemi alors que le véritable étendard était toujours à l'abbaye.

En voici la description :

V. 1,151 B. Orjflambe est une banière
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoiant et simple :
Sans portraiture d'autre à faire
Li roi Dagobert la fist faire.

V. 1,178. Li moine en leur trésor l'asistrent,
Si successeurs après l'i pristrent
Toutes fois qu'à ce s'otroièrent
Que Turcs ou païens guerroièrent ;
S'à autres, vousissent contrefaire
D'euvre semblable et aussi plaine.

V. 1,195. Et comment que l'en l'ait portée
Par nacions blanches et mores,
Ele est à Saint-Denys encores :
Là l'ai-je n'a guères veüe.

L'oriflamme des rois de France n'était donc qu'un simple drapeau rouge. Aujourd'hui ce drapeau n'est plus un emblème monarchique.

L'auteur termina son poème en 1307. On sait qu'il vint à Paris pour le présenter au roi et le faire connaître, mais on ignore s'il réussit à obtenir les résultats sur lesquels il était en droit de compter. Hélas ! la poésie est un métier qui ne nourrit pas souvent son maître et le poète qui, comme la cigale, a chanté tout l'été, se trouve fort dépourvu lorsque la bise arrive. Quoiqu'il en soit, il se fixa à Paris et s'y maria avec une certaine dame Perronnelle. Un acte de la prévôté de Paris signale en effet que, le 4 février 1313, une petite maison et un quartier de vignes, sis en Mont-Fetart, paroisse Saint-Médard, appartenant au sieur Guillaume Guiart, menesterel de bouche et à dame Perronnelle son épouse étaient vendus au sieur Philippe L'Espicier, bourgeois de Paris, pour le prix de 12 livres parisis, soit 1,000 francs,

pour paiements de 40 sous parisis de rente annuelle équivalant à environ 150 francs de notre monnaie actuelle ; les époux Guiart se réservaient la jouissance de ce petit bien.

Il est encore question du poète dans un autre acte du 23 février 1316 ; le sieur Philippe L'Espicier obtenait, à cette date, un jugement l'autorisant à entrer en possession de la maison de Guillaume Guiart, celui-ci ayant laissé depuis longtemps la maison vide sans l'occuper et sans la mettre en location.

Qu'était il devenu ? On perd les traces du pauvre menestrel ou trouvère, et la date de sa mort est aussi ignorée que celle de sa naissance.

Lottin, dans ses *Recherches sur la ville d'Orléans*, dit bien que Guiart est mort en 1306, mais c'est une assertion inexacte, puisque nous savons que le poète ne termina son œuvre qu'en 1307 et que, d'autre part, les savantes recherches de M. Natalis de Wailly ont fait découvrir les actes ci-dessus relatés, datés de 1313 et de 1316.

D'autre part, Vergnaud Romagnési dans son *Histoire de la ville d'Orléans*, fait naître le poète en 1306 et mentionne que les Royaux lingnages furent dédiés à *François Ier*, lequel monta sur le trône en 1515.

On prête encore à Guiart un autre poème intitulé : *Art d'amours ;* mais il ne semble pas que cette œuvre soit du poète orléanais qui nous occupe : elle ne doit point lui être attribuée et elle est due certainement à un autre auteur portant le même nom.

Guillaume Guiart a donc disparu dans la nuit des temps, mais son œuvre subsiste et elle est un éclatant témoignage de patriotisme qui honore grandement Guillaume Guiart. Cet honneur rejaillit sur sa ville natale.

Soyons donc fiers de notre vieille cité et de ses enfants célèbres.

OUVRAGES CONSULTÉS

Histoire littéraire de la France, tome XXXI, sous la signature de Paulin PARIS, membre de l'Institut.

La Branche des Royaux lingnages. Recueil des historiens de France, tome XXII.

LEMAIRE, *Antiquités de la ville d'Orléans*, page 143.

VERGNAUD-ROMAGNESI, *Histoire d'Orléans*, tome I, page 388, et tome II, page 644.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e série, tome III, page 2, sous la signature de M. Natalis DE WAILLY.

Les Grandes chroniques de France, tome IV, page 212.

Les Hommes illustres de l'Orléanais, sous la signature J. DEBARBOUILLER, professeur de rhétorique au Lycée d'Orléans.

Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Annales), 1819, tome I, page 81.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. AUG. BAILLET.

Séance du 5 juin 1901.

Chaque siècle a ses grands hommes, artistes, poètes, historiens, écrivains de genre divers, qui le représentent auprès de la postérité. Le nom des autres tombe dans l'oubli. Mais ce n'est pas justice : car ceux-ci, par une légitime émulation ont stimulé les travaux des autres, les ont conduits à la perfection et ont ainsi contribué à leur gloire. Il n'est que juste de faire revivre les oubliés, d'étudier leurs œuvres et de mettre leur mérite en lumière. Tel est l'objet du travail entrepris par notre collègue pour un poète orléanais, Guillaume Guiart.

Poète, Guillaume Guiart ne l'est que parce qu'il a écrit en vers *La Branche des Royaux lingnages*. En réalité, il a écrit en vers l'histoire des Capétiens depuis Philippe-Auguste. Son récit n'eût rien perdu d'être composé en prose.

Il appelle lui-même son ouvrage : *cis livres* (v. 239) et plus souvent : *cest roumans* (v. 139, 313, 346, 47, 447, etc.). Mais ce mot n'a pas à cette époque la signification qu'on y attache aujourd'hui. Il équivaut ici à *récit*, *chronique*, *histoire* en langue vulgaire ou

romane ; car l'auteur proteste hautement que dans son œuvre il n'y a nulle fiction. Au contraire tout est vrai :

Car cest roumans sera dité
Selonc la pure vérité (v. 478).

Bien loin d'imiter un chroniqueur flamand, qui, racontant les faits de la guerre de 1302, dissimulait les défaites de Furnes, du Dan du Jeudi-Saint, de Graveline ou de Zélande (v. 126 et suiv.), Guiart poussa le scrupule et l'honnêteté jusqu'à brûler un premier récit composé cependant d'après les témoignages qu'il avait recueillis :

Si l'arsi, c'on n'i déüst croire (v. 169) (1).

Il se fit ouvrir les archives et la bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Denis, afin, pensait-il, de ne travailler que sur des documents authentiques.

Car Guillaume Guiart n'était pas le premier venu. Il rapporte qu'il était

D'Orliens né, à l'Aguillerie.

Or, c'est ainsi qu'au Moyen âge et jusqu'à notre siècle, on désignait les maisons de chaque rue par une enseigne. La maison à l'Aiguillerie était importante : elle avait donné son nom à la rue où elle se trouvait, qui est aujourd'hui la partie de la rue Sainte-Catherine comprise entre les rues de la Cordonnerie (aujourd'hui partie de la rue de Bourgogne) et la rue Saint-Samson (aujourd'hui absorbée par la rue Jeanne d'Arc). Guiart était donc né dans ce notable immeuble.

Il y a encore, de notre temps, à Orléans, une fabrique d'aiguilles. N'est-il pas permis de conjecturer que Guillaume Guiart appartenait à la famille propriétaire de cet

(1) Je le brûlai, de peur qu'on ajoutât foi à une œuvre mal appuyée de preuves.

établissement industriel, c'est-à-dire à une famille bourgeoise distinguée de la ville. En tout cas, il jouissait d'une grande estime parmi ses concitoyens; car ils le choisirent pour porter la bannière de leur troupe, sans doute à cause de son courage reconnu (il en donna la preuve au siège de la Hainguerie), mais probablement aussi à cause des qualités d'un esprit supérieur.

En effet, il avait reçu une éducation soignée comme en témoigne sa connaissance du latin : car il parle

...des certaines chroniques...
Dont j'ai transcrites les mémoires,
A Saint-Denys, soir et matin,
A l'exemplaire du latin,
Et à droit français ramenées
Et poi en rimes ordenées.

Et ce ne fut vraiment pas un petit travail qu'il entreprit, car son œuvre n'a pas moins de près de vingt-quatre mille vers.

Son œuvre est écrite après 1304, mais dans la langue du XIIIe siècle. Elle suit l'orthographe et la grammaire de cette époque, autant qu'on peut juger par les éditions qui en ont été données, sans que j'aie eu le manuscrit unique sous les yeux. Il observe la déclinaison des mots à deux cas. Pour ne citer que les exemples contenus aux vers rapportés dans le mémoire de M. Michau, je trouve :

Au cas sujet :

Li dus (v. 17576, p. 100), le duc.
Que nus (v. 17,909, p. 102), que nul homme.
Cest romans (v. 478, *supra*, p. 109), ce roman.
Li roys (v. 138, p. 98), le roi.

Et au cas régime :

Le roy (v. 121, p. 98).
Un serjant (v. 19,882, p. 103).

Au sujet pluriel :

Li soudoier (v. 17,932, p. 102).
Li moine (v. 1,178, p. 105).
Li denier (v. 17,005, p. 103).
Celui, régime (v. 130, 143, p. 98).

Cil, sujet (v. 156, p. 98; v. 17,900; 17,903, p. 101; 17,700, p. 102; 19,901, p. 104).

Pourquoi donc, contrairement à cette règle si précise, lit-on des vers comme ceux-ci :

Selonc leur vueil et leur *commans* ;
Mais en celui propre *romans*..... (v. 129-130, p. 98).
Lequel *roumans* je commençai (v. 149, p. 98).
Soudoiers quatre vinz et dis (v. 17,558, p. 100).
Et *chascun* ot à sa séance (v. 17,563, p. 100).
Sanz ce qu'*aucun* s'entreméist (v.17,907, p. 101), etc.

Ne serait-ce pas parce qu'au XIVe siècle la règle grammaticale du XIIIe fut abandonnée et qu'un copiste peu savant, par un mélange de ces deux syntaxes, commit nombre d'erreurs.

Ces remarques n'ont d'autre but que d'appeler l'attention sur les éditions de *La Branche des Royaux lingnages*. Elles sont toutes incomplètes et ne sont point conformes à la grammaire du XIIIe siècle, ni à celle du XIVe. Ne serait-il pas désirable qu'un bibliophile orléanais entreprît une édition correcte de cette œuvre d'un Orléanais ?

M. Michau y a puisé presque tous les détails qui intéressaient son auteur ou l'histoire d'Orléans ; tels que la levée de quatre-vingt dix « serjants », la description de leur armement et de leur vêtement aux armes de la ville, et surtout le récit de leur campagne dans les Flandres. La notice de M. Michau sera donc la bienvenue dans les *Mémoires* de la Société.

VASES ÉGYPTIENS

DE LA

COLLECTION DESNOYERS

AU MUSÉE D'ORLÉANS

Par M. Aug. Baillet.

Séance du 5 Juillet 1901.

Les vases grecs ornés de scènes variées, empruntées à la mythologie ou à l'histoire, devaient être recherchés comme des œuvres d'art. De plus ces sujets sont parfois traités d'un style qui a fait soupçonner qu'ils étaient l'imitation de tableaux ou de bas-reliefs célèbres. A ce titre encore ils méritaient d'être étudiés avec beaucoup de soins.

Dans les musées et les collections particulières, grand aussi est le nombre des vases égyptiens, soit de pierre, soit de métal; mais ils n'ont pas été méthodiquement catalogués ni décrits. Encore moins a-t-on cherché à déterminer leurs noms. Aussi pensé-je digne d'intérêt de signaler quelques vases de la collection Desnoyers, au musée d'Orléans, et d'en rapprocher des textes qui, selon moi, nous en donnent le nom.

Le col des vases égyptiens offre quelquefois une petite moulure. D'ordinaire ils sont nus ou ne portent qu'une inscription. C'est pourquoi sont d'autant plus précieux six vases de la collection Desnoyers au musée d'Orléans, dont cinq ornés de scènes mythologiques. Les musées

d'Europe et d'Égypte en possèdent sans doute du même genre, mais ils n'ont pas été publiés ou l'ont été d'une manière insuffisante. Je n'en citerai qu'un exemple. M. Bouriant, *Recueil des Travaux*, 1876, p. 119, nous apprend que le Musée de Boulaq renferme un certain nombre de vases à libations en bronze ; mais il ajoute qu'il ne veut s'occuper que de ceux qui portent des textes. Ils sont au nombre de cinq. Il décrit les tableaux qui y sont représentés, mais il oublie des détails importants : il ne fait connaître ni la forme ni les dimensions des vases.

Les brèves considérations qui précèdent donnent donc une haute importance aux vases d'Orléans, objets de cette étude.

Ils sont en bronze et au nombre de cinq.

I et II. — Les nos 1478 et 1054 sont deux petits vases de même forme. Le premier (hauteur 0,16 ; tour au plus large 0,17) est sans ornements et a perdu son anse (1).

L'autre, n° 1054, (h. 0,12; tour 0,13) au contraire est richement décoré, quoique d'une exécution médiocre. Il est brisé en sa partie médiane. Il se compose de quatre registres séparés par un filet.

Au premier registre, on voit la barque solaire trainée par *quatre* chacals. Ce sont en effet d'après une stèle du Louvre (C. 112) « les chacals qui remorquent Râ (2). »

(1) Voir page 116, note 1.

(2) Cf. *ma sabu hi sta uau*, « comme des chacals remorquant la barque, » (*Rec. trav.* xvi, p. 129.) — *Sebiu pu sta Râ*, « ce sont les chacals qui remorquent Râ, » (Piehl, i. h., pl. 141 a). — D'où on les appelle *sabu n Râ* « les chacals de Râ ». (*Edfou*. Brugsch, *Dict. spp* 374) etc.

On les nomme aussi (1) « les chacals qui sont au bassin de vie. » Ils sont représentés par douze hommes en marche à tête de chacal, les bras pendant le long du corps. En effet, la barque solaire est souvent traînée par des personnages à figure humaine tenant une rame (2).

Derrière la barque, est debout un cynocéphale dans l'attitude de l'adoration.

Cette partie du vase est la seule complète.

Au second registre : un homme, la taille un peu courbée, présente un objet presque rond à Amon ithyphallique, coiffé de la double plume longue et tenant le fouet sur son bras élevé. Entre eux est une table d'offrandes. Puis, derrière Amon, est debout Hathor coiffée du disque entre deux cornes et tenant en main le sceptre *ouas*; son autre bras est pendant. Isis la suit, la tête surmontée du siège et la main tenant le sceptre *ouas*. Il est plus difficile de dire la scène mise en pendant. On voit bien un homme debout, tenant la grande canne d'honneur. La brisure du vase a emporté la partie inférieure de la scène. L'homme paraît se tenir devant deux déesses, l'une coiffée du disque entre deux cornes, l'autre du .

Au troisième registre : les quatre génies funéraires à genoux, une main sur la poitrine, un bras élevé. Le premier est Hapi à tête de chien ; le second, Amset à tête humaine ; le troisième, qui a à peu près disparu dans

(1) Sarcophage de Séti Ier, SHARPE, E. I., p. 66.

(2) *Am Duat*, PIERRET, *Etud. ég.* II 117 « ce sont les dieux manœuvriers de la barque de Râ, etc. ; » et le texte donne leurs noms. Cf. p. 142, 109, III. La même représentation se retrouve dans plusieurs des tombes royales (LEFÉBURE, *Les Hypogées royaux*, p. 42, 43, Ménephtah ; pl. XVII, XX, XXII et XXVII, Ramsès, pl. XXX et XXXIII, Ramsès, IV, VI.

la cassure, est Qobehsennouf à tête d'épervier ; le dernier Doua-mout-f à tête de chacal; et derrière lui une porte ou colonne. Les quatre génies sont bien rangés dans l'ordre canonique : Hapi avec Amset, les esprits de Pou, et Qobehsennouf avec Douamoutef, les esprits de Khen (1).

Enfin, le bas du vase est élégamment terminé par une fleur de lotus épanouie.

III. — Un autre vase de même forme (n° 1125, hauteur 0,18 et 0,23 avec l'anse, tour au plus large 0,20) présente à peu près la même disposition; mais les scènes sont différentes.

Au premier registre : la barque solaire (fruste) trainée par quatre chacals et suivie de quatre cynocéphales debout dans l'attitude de l'adoration.

Deuxième registre : un homme debout dans l'attitude de l'adoration devant Amon ithyphallique. Entre eux, un autel. Derrière le dieu, six divinités. La première, coiffée du pschent et bras pendants. La deuxième, en forme de momie, tenant le sceptre *ouas*, portant sur la tête le disque entre deux cornes dont la pointe se dirige à l'intérieur. La suivante, à tête de lionne (?) surmontée du disque entre deux cornes ; un bras levé, l'autre pendant; aucun nom écrit près d'elle; probablement Bast. Le quatrième personnage est un dieu en marche, un bras pendant et l'autre tenant une petite canne; portant la coiffure de Nofir-Toum ; nom illisible. La cinquième divinité est une femme, la tête surmontée du , un bras pendant et l'autre tenant le sceptre *ouadj* des déesses; devant elle

(1) *Todt.* cc. 112 et 113.

on lit [hiéroglyphes] (sic) [hiéroglyphes]. La dernière est Nephthys coiffée de [hiéroglyphe], un bras pendant et l'autre tenant le sceptre *ouadj*.

Troisième registre : la barque solaire avec un personnage assis. etc. Ce qui l'accompagne est rongé par le vert-de-gris.

Quatrième registre : comme dans le vase 1054, c'est une fleur de lotus.

Sous le rebord supérieur du vase, court une inscription dont on ne distingue que les mots //// [hiéroglyphes] //// [hiéroglyphes] ////. « ... i, fils de Seb..., né [de dame]. Dit-men... » C'est assez pour nous apprendre que ces vases pouvaient porter le nom des donateurs (1).

IV et V. — Deux autres vases de même forme, (nos 418 et 1146, hauteur 0,09) reproduisent la même disposition générale, sauf la suppression du 1er et du 3e registre. Le registre du milieu présente un homme en adoration devant Amon ithyphallique, dont le sépare un autel chargé d'offrandes. Derrière le dieu viennent une déesse (Isis ?) coiffée du disque entre deux cornes, un bras pendant et de l'autre le sceptre [hiéroglyphe], — puis Nephthys dans la même attitude. -- et enfin un dieu à tête de bélier, en marche, tenant le sceptre *ouas* et portant sur la tête le grand disque entre deux cornes recourbées en dedans. Sur le no 1146 les figures sont presque indistinctes.

Quel était l'usage de ces vases ?

Au tombeau de Ramsès III, on voit « un vase long avec un crochet [hiéroglyphe] pour le suspendre » dit M. Lefébure (2).

(1) Sur le col du vase 1478 est une inscription, en grande partie illisible, où je crois déchiffrer : [hiéroglyphes] « fils de Pet..., » ce qui indique une dédicace semblable.

(2) *Les hypogées royaux de Thèbes*,.

Les planches 30, 31, 32, 33, 47, 50, 53 etc. des *Denkmaeler* de Lepsius, V[e] partie, en montrent indubitablement l'emploi.

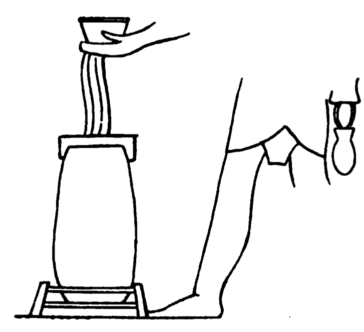


Fig. 1. — L. D. V., pl. 53 c.

Ce sont des vases à libations, ainsi que le prouvent les tableaux qui y sont reproduits.

D'ordinaire on le transporte à la main, en le tenant par son anse (fig 1) ou passé dans le bras (Lepsius, Denkm, V, pl. 31, reg. sup. 33 ; tombeau de Ptahhotep, pl. 36), ou suspendu par son anse sur une perche avec des vases de formes variées (*Ibid.*, pl 33).

Pour accomplir les cérémonies, l'officiant, homme, femme, dieu ou déesse (Anubis ou Nephthys ou Hathor), tient le vase à deux mains et répand le liquide qu'il

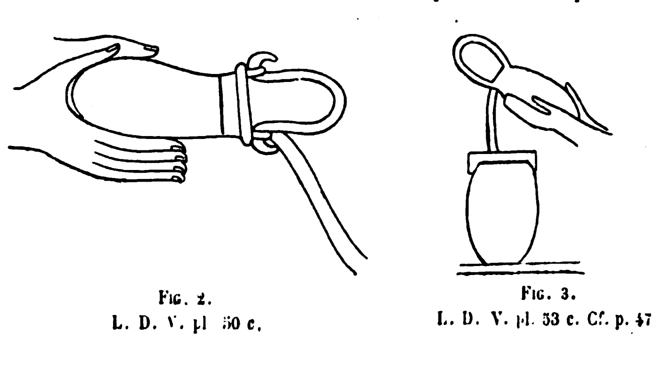


Fig. 2.
L. D. V. pl 50 c.

Fig. 3.
L. D. V. pl. 53 c. Cf. p. 47



Fig 4.
Ibid., pl. 31, 34.

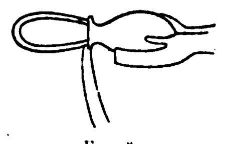


Fig. 5.
Ibid., pl. 53 c. ; Cf. pl. 32.

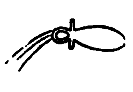


Fig. 6.
Ibid., pl. 31.

contient, l'anse restant libre (fig. 2 à 6); ou bien il saisit l'anse d'une main et de l'autre penche le vase (fig. 7 et 8).

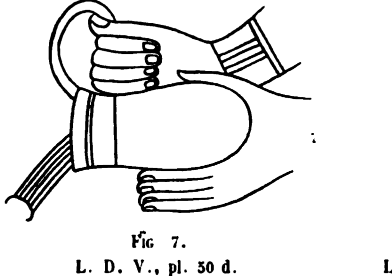


Fig 7.
L. D. V., pl. 50 d.



Fig. 8.
L. D. V. pl. 50 b: pl. 31.

On remarquera que tantôt les vases sont munis d'oreilles comme les vases du Musée d'Orléans (voir la planche) et celui de la fig. 2, et tantôt n'en ont pas; 2° que tantôt l'anse est mobile (Musée d'Orléans), tantôt au contraire elle paraît rigide (fig. 5, 4, 5, 6, 7).

Enfin je citerai encore l'inscription d'un vase de forme presque semblable (celle d'un dé à coudre avec une anse), publié par M. Pierret (1). « O sycomore de Nout, donne-moi l'eau et le souffle qui viennent de toi...., je t'apporte les vases contenant l'eau pour réjouir ton cœur ».

Il faut aussi remarquer que les vases ici représentés sont bien, proportionnellement aux mains qui les tiennent, de la grandeur des vases d'Orléans ou à peine plus grands.

Le vase de cette forme était caractéristique de certains sacerdoces. C'est ainsi qu'un superbe marbre, de style romain, représentant sans doute une prêtresse du culte d'Isis alors fort répandu en Italie, nous la montre (2)

(1) Vase du premier prophète d'Osiris, Osoroeris, Louvre 908. — (I. H. 113).

(2) Voir la planche III de l'intéressant mémoire lu par M. E. Guimet devant l'Académie des Inscriptions : *L'Isis Romaine*, 1896.



Fig. 1.



Fig. 2.

tenant d'une main un sistre égyptien et portant de l'autre précisément un petit vase à anse de forme et de proportion semblables à celles des vases que je viens de décrire.

Apulée (*Métamorphose*, livre XI) nous en donne assurément le nom latin : « *Laeva vero* CYMBIUM *dependebat aureum* ». Il faut traduire comme le fait remarquer M. E. Guimet (1), *cymbium* par « vase » et non par « bateau ».

Mais ce qui est encore plus intéressant pour nous, c'est de retrouver le nom de ce vase sur des monuments égyptiens.

Lepsius (*Métaux*) a cité un vase HAR, dont le nom est précisément déterminé par un vase long et à anse tel que ceux qui nous occupent ; c'est sans doute le même vase dont le nom est écrit HAL sur la stèle de Dongola (l. 11. v°) avec le signe du bronze.

Tel me semble être le nom de ces vases, d'une authenticité incontestable, dont je viens de décrire la forme et de rappeler l'usage.

(1) Voir *L'Isis Romaine*, p. 7.

TRADUCTION DE POEMES RUSSES

PAR M. MONET.

Séance du 19 *Juillet* 1901.

LA PETITE FLEUR

PAR POUCHKINE

A mon ami PAPELIER.

POUCHKINE (1799-1837) est en quelque sorte le père du romantisme russe. Ses œuvres sont très nombreuses, très populaires en Russie. Elles comprennent des poèmes (*le prisonnier du Caucase; Rousslan et Ludmila; Eugène Oniéguine; Poltava; Boris Godounov*) et des romans en prose (*la Fille du capitaine; la Dame de pique*). On se souvient encore des fêtes célébrées, il y a trois ans, en l'honneur du centenaire de Pouchkine, dans toutes les grandes villes de Russie. Les journaux français de cette époque ont consacré d'importants articles à la gloire de cet illustre écrivain.

J'ai trouvé dans un livre une petite fleur;
Elle gît, oubliée et sèche, et sans odeur...
Et voici que soudain mon âme est envahie
Par une étrange rêverie...

En quel lieu fleurit-elle ? Et quand ? En quel printemps
Son bouton sur la tige a-t-il brillé longtemps?
Quelle main, ignorée ou chère, l'a cassée?
Pourquoi fut-elle ici placée?

Était-ce en souvenir d'un tendre rendez-vous ?
Ou d'un adieu fatal ? Ou du rêve si doux,
Fruit d'une promenade en un champ solitaire
Ou sous l'ombre d'une clairière ?

Est-*Elle* encor vivante ? Est-*Il* encor vivant ?
Quel petit coin secret les abrite à présent ?
Pour eux de se faner l'heure est-elle venue
Comme pour la fleur inconnue ?

POUCHKINE.

L'ANGE

PAR LERMONTOF

MICHEL LERMONTOF (1814-1841), dans sa courte vie de vingt-sept années, — cruellement fauchée par un duel, au Caucase, — avait laissé concevoir les plus belles espérances. Son âme ardente et vibrante avait trouvé, dès les débuts d'une si courte carrière poétique, de sublimes élans et des cris passionnés; et, bien qu'il n'ait laissé qu'un seul poème achevé, *le Démon*, Lermontof occupe une des premières places parmi les lyriques russes.

Dans le ciel de minuit volait un Chérubin
Chantant un chant doux et tranquille;
Et les astres en foule, et la lune immobile
Écoutaient le refrain divin.

Il disait le bonheur infini du cœur pur
Dans le Paradis plein d'ombrages;
Il disait le Dieu grand... L'hymne de ses hommages
Montait, sincère, sous l'azur.

Vers le monde des pleurs et de l'affliction
Il portait une âme à la vie;
Et dans l'âme resta, vague, la mélodie
Comme une pâle vision.

Éprise de divin et de surnaturel,
L'âme a langui longtemps sur terre...
Jamais les tristes chants du monde n'ont pu faire
Qu'elle oubliât les chants du ciel.

LERMONTOF.

SOUVENIR

PAR A. TOLSTOÏ

ALEXIS CONSTANTINOVITCH TOLSTOÏ (1817-1875) est l'une des célébrités du théâtre russe au XIX[e] siècle. On joue encore sur les scènes de Pétersbourg et de Moscou, avec beaucoup de succès, ses pièces historiques (*la mort d'Ivan le Terrible*; *le tsar Féodor Ivanovitch*, et *le tsar Boris)*, ainsi que son *Don Juan*, dédié par l'auteur « à la mémoire de Mozart et de Hoffmann ». Alexis Tolstoï était uni par une parenté assez éloignée au grand romancier Liov Tolstoï, l'auteur des *Cosaques*, d'*Anna Karénine*, de *la Guerre et la paix*, de *Résurrection*.

C'était l'ombre... Un jour chaud pâlissait sans secousse.
Sur le lac s'étendait en nappe un brouillard gris,
Et ton image, aux traits familiers et chéris,
Dans le calme du soir parut, — vision douce !

Ton sourire que j'aime, il me semblait le voir...
Ondoyante, toujours pendait ta même tresse,
Et tes yeux, alanguis par la même tristesse.
Tu les fixais sur moi dans le calme du soir.

Alexis TOLSTOÏ.

A UNE FEMME

Cette pièce circule en général, en Russie, sous le voile de l'anonymat, en raison de la proche parenté de son auteur avec l'empereur.

Ne m'aime pas pour ma beauté,
Ne m'aime pas pour mes largesses !
Aime, pour sa beauté, le jour plein de clarté,
L'argent et l'or pour leurs richesses.

Ne m'aime pas pour ma jeunesse,
Non ! aime le printemps qui ne vieillit jamais !
Mais aime-moi pour ma tendresse,
Aime-moi pour l'amour sans fin que je promets !

Grand-duc Constantin Romanof.



G. Benoist, del. et sculp.

ANTONIO PETIT

VIRO-IMMORTALI

Dic: Dissip: Duchanoy. D: M: P.
Et Accad: Scient: Divion: Socius.

Gravure, avant toute lettre, de la collection E. Rabourdin

Réduction en photogravure, publiée par la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — 1902

NOTICE

SUR

ANTOINE PETIT

D'ORLÉANS

(1722-1794)

PAR M. CH. CUISSARD.

Séance du 18 Octobre 1901.

Le nom de Petit semble prédestiné pour la médecine ; mais, sans rappeler ici tous les personnages de ce nom qui se sont illustrés dans cet art, je me contenterai de citer nos concitoyens.

François Petit fut médecin à Montargis, 1694-1702.

Antoine Petit exerça la médecine aux Aydes et sa signature se lit sur le registre du Collège des médecins d'Orléans, le 10 août 1751.

Antoine Petit était de Gien. Au mois d'août 1609, la mort d'André du Laurens ayant laissé vacante la place de premier médecin du roi, Henri IV manifesta une préférence marquée pour Antoine Petit. Ce dernier s'en excusa tout d'abord, écrivait Malherbe à Peiresc ; mais on envoya vers lui, on lui porta une lettre et le roi lui-même écrivit de sa main : à M. Petit, premier médecin

du roi. Il ne put refuser et accepta sur les instances de ses amis et de ses concitoyens, qu'honorait cette marque de confiance royale. « Bientôt cependant, dit l'Etoile, aimant mieux gouverner à Gien son compère le savetier et boire librement avec lui, que courtiser et gouverner les dieux de la cour », il se démit de sa charge au bout de six semaines et regagna heureux et content sa ville natale. Son ami Pierre Miloy le remplaça dans ses fonctions, sur le consentement du roi, mais à la seule condition qu'Antoine Petit conserverait la qualité et le titre de premier médecin et qu'ils partageraient ensemble par moitié les gages et émoluments.

Ce Petit avait étudié la médecine à Orléans et, comme habile opérateur et anatomiste distingué, s'était acquis une grande réputation. Aussi Raymond de Massac, dans son *Paean Aurelianus*, s'étonne-t-il à bon droit qu'il ait quitté notre ville pour exercer la médecine à Gien.

Proximus hunc sequitur re magnus, nomine Parvus ;
Cujus doctrinam longa experientia rerum
Commendat ; Galli gallo sermone PETITVM
Dicunt, atque apte, neque enim non esse petitus
A multis possit, tam nobilis arte medendi ;
Ecquis te melior venasque artusque secare
Ossaque per partes distinguere corporis omnes ?
Miror cur Genabo (Gien) tibi magna Aurelia parvo
Post habita est, patrio nimium occœcaris amore ?

Quels que soient les mérites de ce dernier médecin, quelles que soient les louanges que l'on puisse faire de tous ceux qui ont porté le nom de Petit, aucun n'égale A. Petit, d'Orléans.

Le médecin orléanais Latour disait de lui en 1792 : « Si les grands hommes ont des droits éternels à l'admiration et à l'amour de leurs concitoyens ; si la Patrie,

qui ressent leurs bienfaits et partage leur gloire, doit leur accorder dans le siècle même qui les a vus naître, le tribut d'honneur qu'ils méritent, avec quel empressement ne devons-nous pas payer cette dette sacrée à un des plus célèbres et des plus généreux de nos compatriotes ? »
A. Petit a son buste dans notre Société, dont il se glorifiait de faire partie, son nom fut donné à une rue ; son souvenir est rappelé au fond de la cour de l'établissement qu'il a fondé ; mais sa vie, son histoire, ses titres, bien peu de personnes les connaissent. On me pardonnera, je pense, de venir les dévoiler en quelques mots. Une plume plus autorisée aurait dit ses gloires de médecin. Je me bornerai à redire les principaux faits de sa noble existence.

Antoine Petit naquit à Orléans. La date de sa naissance a été fixée généralement en l'année 1718 et bien des Orléanais ont reproduit cette date, qui est fausse. Voici le renseignement que fournissent les Registres de la paroisse Saint-Pierre-Ensentelée. « Le jeudi 23 juillet 1722, fut baptisé Baptiste Antoine, né du jour précédent du légitime mariage de Jean-Joseph Petit et de Thérèse Masson. Le parrin Antoine Balanche et la mareine Anne Semet, le père présent a signé l'acte. »

Son aïeul, notaire à Marienbourg, ville de la province de Namur, mourut jeune et sans fortune, laissant deux fils en bas âge. Sa veuve épousa un clerc de l'étude, qui mit ces enfants à l'hôpital. L'aîné cependant, qui avait appris à bien écrire et montrait quelque intelligence, fut accueilli par le beau-père, qui le prit d'abord comme clerc et, à sa mort, lui céda sa charge. Le second fils devint tailleur, et, après avoir exercé son métier dans différentes villes, épousa Thérèse Masson, et vint enfin se fixer en notre

ville où il habita la maison, qui faisait l'angle du Martroi et la rue Sainte-Anne.

Quoique né d'une famille pauvre, A. Petit fut mis au collège de sa ville natale, où il fit d'excellentes études. « Il avait reçu de la nature des présents, dont elle se montre avare envers la plupart des hommes. » Il semble, en effet, avoir été traité par elle avec une prédilection particulière, comme si elle avait voulu réparer sur lui les affreux malheurs qu'avait éprouvés son père : intelligence, esprit, perspicacité, facilité pour apprendre, mémoire pour retenir, goût pour l'observation, amour inné du pauvre et du malheureux ; tous ces nobles avantages se trouvaient réunis en sa personne. Aussi, voulant témoigner à ses parents sa reconnaissance pour la bonne éducation qu'ils lui avaient fait donner, malgré leur pauvreté, choisit-il une carrière savante, dans le doux espoir de soulager leur misère et en même temps d'assurer à leur vieillesse une modeste aisance. Dominé par cette pensée généreuse, il s'adonna à la chirurgie et suivit les cours donnés à Orléans par le Collège des médecins. Après y avoir puisé les principes de la science chirurgicale, il se rendit, jeune encore, à Paris, pour compléter ses connaissances, et, animé d'un irrésistible besoin de s'instruire, il ne négligeait aucune occasion favorable. Le jour, il suivait avec assiduité les cours des maîtres savants, qui enseignaient, et la nuit était consacrée à résumer leurs leçons et à noter soigneusement les nombreuses observations, dont il avait été témoin. A la chirurgie il voulut joindre la médecine, et, dans ce but, il donna tous ses soins à l'étude de l'anatomie, qu'il regardait avec raison « comme la base solide sur laquelle porte principalement l'art de guérir. » Il lui semblait en effet impossible de « connaître les maladies qui affectent une partie du corps humain, sans connaître en même temps

la partie elle-même. » Aussi, ses progrès devinrent-ils si rapides, et sa science si profonde, qu'il faisait, quoique étudiant, des cours d'anatomie à ses condisciples, dont il s'attirait la confiance et l'admiration, sans jamais exciter leur jalousie. Bientôt les médecins eux-mêmes eurent recours à ses lumières dans certains cas embarrassants.

Malgré tant de succès, A. Petit n'avait encore aucun titre. La médiocrité de sa fortune ne lui permettant pas de payer la maîtrise à l'Académie de médecine, il sollicita un délai pour le paiement des droits, qui se montaient à la somme énorme de deux mille écus. Il était d'usage, dans la Faculté de médecine, comme au Collège de chirurgie, d'admettre provisoirement, sans frais, les candidats, qui, n'ayant point d'argent et montrant des talents remarquables, s'engageaient, par écrit, à solder leur réception, lorsqu'ils en auraient les moyens; ces candidats étaient reçus *ad meliorem fortunam*. Mais les médecins de la Faculté, jaloux des succès avoués de Petit et redoutant de sa part une terrible concurrence auprès de leur clientèle ordinaire, refusèrent, en grande partie, d'accorder ce privilège à cet étudiant, dont la réputation s'accroissait chaque jour. L'Académie, honteuse de cette conduite, finit par reconnaître les torts de ses membres. A. Petit fut reçu docteur-régent en 1746 et se vit confier la délicate mission d'enseigner dans les écoles.

Ce fut sur ce théâtre qu'il commença à fixer les regards de la France et de l'Europe. « L'universalité de ses connaissances, la justesse de son esprit, la concision de ses idées, la brièveté de ses dissertations, cet art qui lui était particulier de mêler un charme infini aux matières les plus sèches et les plus abstraites, attirèrent autour de sa chaire et à ses cours particuliers une foule prodigieuse de disciples de tous les pays. » A. Petit excellait sur

toutes les matières, parce qu'il les avait étudiées par principes et qu'il exerçait sa profession en véritable observateur ; et cette perfection il ne l'avait acquise que par l'étude de l'anatomie.

Sa réputation s'augmentait de jour en jour et les élèves affluaient à ses cours ; il survint un événement inattendu.

Le 28 août 1747, la troupe italienne représenta sur son théâtre une comédie en un acte et en vers, intitulée : *Le Miroir*, sans nom d'auteur. Huit jours après, la même troupe jouait : *Le Bacha de Smyrne*, comédie en un acte, en prose, avec un ballet très amusant. Cette fois encore le nom de l'auteur était demeuré inconnu. Peu à peu cependant quelques indiscrétions furent commises. Les jeunes gens, avides de nouveautés, firent aux actrices une cour si assidue qu'ils apprirent enfin le nom de l'auteur qui avait composé ces deux pièces. Quelle ne fut pas la surprise générale, lorsqu'on sut qu'elles étaient l'œuvre du savant docteur-régent de la Faculté de médecine, A. Petit !

Cette composition n'offrait cependant rien d'extraordinaire. A. Petit avait été élevé au Collège des Jésuites, où, chaque année, à plusieurs reprises, les enfants jouaient des pièces françaises et latines composées par leurs maîtres. Le goût du théâtre ne pouvait que se développer dans ces jeunes intelligences ; à peine libres, ils couraient entendre les pièces nouvelles et donnaient bientôt l'essor à leur imagination. Ce courant irrésistible entraînait A. Petit.

A la suite du travail acharné, auquel il se livrait avec la fougue de la jeunesse et la certitude du succès, il sentait parfois ses forces faiblir ; de temps à autre, de vagues étourdissements obscurcissaient ses idées. Ses parents

eux-mêmes ne cessaient de lui recommander un repos indispensable. La raison le dompta. Chaque semaine, il consacrait une soirée au théâtre; « pendant quelques heures, écrivait-il plus tard, j'éprouvais une satisfaction morale et un plaisir naturel. Je rentrais dans ma chambre et reprenais avec un nouvel entrain le travail interrompu. »

Un jour, il se crut poète, et, laissant de côté la médecine et l'anatomie, il composa, en quelques heures, les deux pièces énoncées plus haut.

Dans la préface du *Miroir*, A. Petit s'exprime ainsi : « Cet ouvrage est un coup d'essai. Le premier fruit qu'un arbre porte est rarement excellent; mais en le goûtant, on connaît assez ordinairement si l'arbre vaut la peine d'être cultivé dans l'attente qu'il en produira de meilleur. Je m'estimerai trop heureux, si la lecture de cette pièce ne détruit point l'espérance que le public a paru concevoir de moi, lorsqu'il l'a vue représenter. »

On me pardonnera de donner une très courte analyse de cette pièce, qui eut deux éditions.

La scène se passe dans un salon du palais d'Amurat, prince indien. Il y a six acteurs.

Amurat aimait une belle esclave, du nom de Zelmire; mais le Ciel lui commandant d'oublier son amour, pour chercher une femme qui en fût plus digne, il entreprit de longs voyages, sans pouvoir réussir. Un jour, un génie descend du Ciel, lui remet un miroir et lui dit :

La première dont ce miroir
Te présentera le visage
Couvert de ce vif incarnat,
Secret garant d'un cœur sensible et délicat,
Celle-là sera le partage
Du Souverain des airs : les autres, qui seront
Indignes d'un tel avantage,
Dans cette glace pâliront.

Armé de son miroir, Amurat voit mille et mille Indiennes qui toutes pâlissent. Il est désespéré. Son suivant, Aladin, cherche à le consoler en lui disant :

Trouve-t-on aujourd'hui des filles qui rougissent?

Sur ces entrefaites arrive un marchand d'esclaves, nommé Scapin, qui lui en présente deux cents, choisies parmi ses plus belles, et le supplie de faire son choix. Amurat les regarde, les repousse toutes et dit qu'il n'en veut qu'une, celle qu'il aime. Aladin lui répond :

Vous voulez rire.
Une seule, seigneur, peut-elle vous suffire?
Le plus petit bourgeois en a plus que cela.

Arrive enfin celle qu'il aimait avant son voyage, Zelmire; elle prend le miroir et rougit. « C'est celle que m'a désignée le messager céleste. » Mais le prince des génies de l'air, Almoradin, descend des cieux et dit qu'il emmène Zelmire, la seule femme vertueuse sur la terre. Amurat, qui se croyait le souverain universel, pleure et se livre à un affreux désespoir. Touché de ce spectacle, à la vue de Zelmire, qui verse des larmes abondantes, il s'écrie :

Tendres amans, soyez heureux,
Unis par d'agréables nœuds.
L'excès de vos plaisirs n'éteindra point vos flammes,
Et plus ils seront grands, plus votre amour croîtra...
D'autant plus fortunés que rien ne troublera
Votre félicité suprême.
Vous connaîtrez que, quand on aime,
Le souverain bonheur consiste à s'assurer
De n'être aimé que pour soi-même.

Tel est le résumé de cette comédie dont le dénouement n'offre rien que de très moral et la versification peu de qualités.

Je n'ai pu trouver la seconde comédie, que le *Mercure* assure avoir produit un grand effet sur les spectateurs

Malgré le succès de ces pièces, malgré les supplications des acteurs du Théâtre italien, qui avaient accueilli ces essais avec une faveur sans égale, A. Petit revint à ses chères délices. « Ce n'était, disait-il plus tard, qu'un délassement poétique. J'ai oublié les dieux et leur inspiration ; je me suis livré aux hommes et à leurs misères. »

Le théâtre abandonné, A. Petit vit s'accroître chaque jour sa renommée, comme praticien et comme professeur, et fit marcher de front, avec un succès toujours constant, l'exercice de la chirurgie et de la médecine et l'enseignement des sciences qui s'y rapportaient. Il prouvait, disait un de ses amis, « que ce qui constitue le bon chirurgien ne consiste pas seulement à opérer avec élégance et dextérité, mais à faire précéder et succéder le traitement convenable à la réussite de l'opération. » La sûreté de son tact dans le diagnostic des maladies organiques lui avait attiré une clientèle immense. Son cabinet de consultation ne désemplissait pas, et, de toutes les parties de la France et de l'Europe, on sollicitait ses soins et ses remèdes ; les malades retournaient dans leur famille, charmés de ses paroles et encouragés par ses conseils.

Des succès aussi éclatants excitèrent les jalouses susceptibilités de plusieurs de ses confrères et même les colères de quelques chirurgiens. Celui qui n'avait pu payer sa maîtrise soignait les plus hauts personnages de la cour, et l'argent abondait. Pour calmer l'effervescence médicale et chirurgicale, A. Petit fit imprimer le discours prononcé par lui aux Écoles de médecine, à l'ouverture solennelle du cours de chirurgie, le 27 novembre 1757. Il montra en termes éloquents et persuasifs que « la séparation de la chirurgie d'avec la médecine, loin d'avoir servi au bien de l'humanité, lui fut au contraire toujours

très nuisible ; la dignité de docteur n'est pas avilie par la pratique des opérations manuelles ; s'il est honorable de soulager les hommes dans leurs maux, il doit l'être également de le faire par ses conseils ou par le secours de ses mains... » Il lutte contre les barbiers, qui se sont emparés de la chirurgie, pour l'avilir. « De ces chirurgiens, dit-il avec emportement, on en trouve partout. La plus petite de nos villes, par un zèle mal entendu, fournit sans peine aux besoins de trente ou quarante oisifs de chirurgiens, qui ne vivent que pour eux, et l'on voudra nous persuader qu'elle serait foulée d'entretenir un seul homme utile, un médecin, qui, vivant pour ses concitoyens, en serait le conservateur et le père. »

Les chirurgiens ne lurent pas ce discours avec plaisir et ceux d'Orléans prouveront plus tard à A. Petit que ses arguments ne les avaient pas convaincus.

Cependant sa haute réputation, comme professeur et comme praticien, lui ouvrit les portes de l'Académie des Sciences, où il fut reçu en 1760. Il n'avait encore publié aucun ouvrage. Il s'était borné à donner deux éditions de l'*Anatomie chirurgicale* du célèbre professeur Jean Palfin (né à Courtray en 1650 et mort à Gand en 1730); il y avait ajouté, il est vrai, des notes extrêmement précieuses « pour ceux qui veulent non seulement s'instruire à fond de l'anatomie, mais qui se proposent d'en faire leur boussole dans l'exercice de la chirurgie, écrit le docteur orléanais Latour. L'ostéologie, dont nous lui sommes entièrement redevables, est un morceau des plus achevés, »

Jusqu'en 1765, il ne prit qu'une faible part aux travaux de l'Académie, qui n'enregistre de lui que deux mémoires de peu d'étendue ; il gardait, en effet toute son activité et son ardeur pour ses cours où se pressait la foule.

Mais l'année suivante vit le triomphe le plus éclatant

que puisse remporter un savant ; aussi devons-nous être fiers de compter A. Petit parmi nos compatriotes.

Depuis 1754, les journaux, les revues, le théâtre, parlaient, pour ainsi dire, chaque jour, de l'inoculation, « opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans le but de prémunir le danger et les ravages de cette maladie contractée naturellement. » Cette question préoccupait tout le monde. Les savants, les académiciens en faisaient l'objet de leurs recherches. Le premier mémoire sur ce sujet fut composé par La Condamine, en 1754. Aussitôt de L'Épine lui répondit. La poésie prit la défense de l'inoculation et disait à La Condamine :

En vain tu vantois l'art de Byzance apporté :
Nous fermions à ta voix notre oreille timide,
Et tandis que l'Anglois rioit de notre peur,
Nos femmes, nos enfants, victimes de l'erreur,
Expiroient dans nos bras, frappés d'un trait perfide,
Ou survivoient, pour être à notre œil effrayé
Un éternel objet d'horreur et de pitié ..
Nos yeux se sont ouverts après un long sommeil :
Mais trop foibles encor pour ce trait de lumière,
Ils se sont tous fermés au moment du réveil.
Ainsi quand, le matin, notre humide paupière
S'entr'ouvre tout à coup aux clartés du soleil,
Ses faisceaux rayonnans blessent notre prunelle
Et notre œil ébloui soudain est refermé ;
Ce n'est que par degrés qu'au jour accoutumé,
Il soutiendra l'éclat dont le ciel étincelle.

Les opérations pratiquées donnaient raison à la nouvelle méthode ; mais quelques accidents survenus, par suite de circonstances exceptionnelles, laissaient planer une certaine hésitation. L'inoculation, dont l'Asie, l'Amérique et l'Angleterre reconnaissaient les bienfaits, allait être interdite en France, grâce à la malheureuse routine,

qui y règne en souveraine maîtresse. Les véritables médecins gémissaient, tandis que les chirurgiens triomphaient. Un homme parla, l'Orléanais A. Petit, et la France savante applaudit.

La Condamine supplia l'Académie des Sciences de prendre une décision ferme ou pour ou contre la nouvelle méthode; la docte assemblée ne put reculer et chargea A. Petit de rédiger un rapport « que toute l'Europe attendait avec impatience », disent les *Mémoires de l'Académie*, 1765, p. 518. Le 5 septembre 1764, écrit l'*Encyclopédie* : « M. A. Petit, docteur-régent de la Faculté, membre de l'Académie royale des Sciences, membre des Académies de Stockolm et autres pays, fit, dans une assemblée de quatre-vingt-dix docteurs, la lecture d'un premier rapport de 147 pages, en faveur de l'inoculation, dans lequel, après avoir réfuté d'une manière victorieuse les objections de ses redoutables adversaires, après avoir exposé les principes des inoculateurs et les avantages de la nouvelle méthode dans tout leur jour, il conclut à ce que cette *pratique fût au moins tolérée*. A la pluralité de 52 voix contre 26 et 12 abstentions, la motion fut adoptée. » Un immense cri de joie s'échappa de toutes les poitrines et salua la proposition d'A. Petit.

Orléans n'oublia pas son compatriote. Mme de Cypierre, intendante de cette ville, effrayée de la perte de sa sœur, Mme la baronne de Breteuil, morte à Stockolm de la petite vérole, prit une résolution qui l'honora et fut d'un grand exemple. Le 7 mai 1765, elle se fit inoculer, ainsi que son fils M. de Chevilly, par le docteur Petit, et, après diverses alternatives, elle était bien portante le 31 mai. Aussi les poètes orléanais lui adressèrent-ils plusieurs couplets à l'occasion de sa convalescence. Dans l'un d'eux, reproduit par le journal orléanais *Annonces*, *affiches*, etc., à la dernière date, on disait :

De la santé, que le Ciel veut nous rendre,
Lorsque la joie annonce le retour,
Les Jeux, les Ris, les Plaisirs et l'Amour
Témoignent tous l'intérêt le plus tendre.
PETIT a gagné notre cœur :
Ce Docteur
Très-habile,
Très-utile,
Nous est bienfaisant ;
Qu'il accepte notre hommage
Il est le gage
Du sentiment.

Mais le triomphe n'était pas complet : de nouvelles objections s'élevèrent plus violentes, plus pressées. Petit fit un second rapport de 245 pages, qui parut en 1766. Enfin, le 15 janvier 1768, la Faculté de médecine rendit un nouveau décret de tolérance à l'égard de l'inoculation, à la pluralité de 30 voix contre 23. Les *Mémoires secrets de Bachaumont* ajoutent, à cette même date : « Lorsque le décret de la Faculté sera revêtu de toutes les formalités, il faudra qu'il soit remis au procureur général. Il sera ensuite communiqué à la Faculté de théologie, qui s'expliquera et donnera son avis. Avant que ce concours de suffrages soit réuni, il s'écoulera bien du temps. » Ces mêmes *Mémoires* reviennent à la charge le 16 janvier, le 18 février, le 13 juillet, le 6 et le 7 août, le 30 août et le 8 septembre 1768 ; le 5 mars, le 10 et le 20 mai 1769.

De son côté, le *Mercure* de janvier 1769 dit : « L'inoculation a dans tous les pays le succès le plus constant ; ce problème longtemps combattu est enfin résolu par toutes les nations à l'avantage de l'humanité. M. A. Petit triomphe. L'impératrice de Russie vient de donner elle-même un grand exemple de courage et de confiance ; elle s'est fait inoculer. — Inoculation à l'École royale

militaire et aux élèves du collège de La Flèche. Succès complet. »

Le même journal écrit, le 26 mai suivant : « Les progrès de l'inoculation s'étendent de plus en plus. M. A. Petit doit être content et la Faculté avec lui. Il est déjà question d'établir à Paris un hôpital pour y exercer cette méthode. Un des principaux avantages qui puisse en résulter, c'est de faire baisser le taux aux inoculateurs à la mode, qui exigent 20 et 25 louis pour une opération aussi simple. »

« A. Petit, ajoute M. Maury, eut donc la gloire d'avoir fait triompher contre les préjugés des praticiens français une découverte qui intéressait l'humanité. »

On me pardonnera de m'être arrêté si longuement sur ces détails concernant l'inoculation ; je les ai crus nécessaires pour la gloire de notre pays, ainsi que l'a remarqué le poète orléanais Crignon, dans une pièce de vers trop longue pour être rapportée ici et que je reproduis en note.

A. Petit pouvait donc se réjouir de ces succès ; mais tant de gloire ne l'empêchait pas de secourir les malheureux dans toutes les circonstances et rien n'était capable de l'arrêter, lorsqu'il s'agissait de la pratique de son art. Je me contenterai de citer le fait suivant que rapportent les *Mémoires secrets de Bachaumont.*

Le 12 août 1768, un Bohémien, se promenant aux Tuileries, aborda un individu, et, pressant sa main, lui prédit qu'il aurait prochainement trois accès de convulsions dont le dernier serait si terrible qu'il n'en réchapperait pas. Ce malheureux, frappé de ces paroles, retourne vers ses amis, qui s'efforcent en vain de le rassurer. Il rentre chez lui, et, après avoir eu successivement les deux premiers accès, il tombe dans le troisième, avec des douleurs si grandes, que tous les médecins n'y comprennent rien.

On a recours à M. Petit, philosophe encore plus que médecin, et qui joint à de vastes connaissances de l'anatomie les talents d'un mime consommé. D'après l'exposition de l'état du malade, il se dispose à jouer une farce, dont il attend, dans la circonstance, plus de succès que de ses remèdes. Il se revêt de tout l'appareil d'un Bohémien : accoutrement singulier, longue barbe, extérieur malpropre, baguette à la main, rien n'est omis, et, s'étant mis bien au fait de toutes les circonstances de l'aventure, il se rend chez le convulsionnaire, auquel il en impose d'abord par sa hardiesse et l'étalage de son érudition. Il écoute le récit du malade, convient de l'habileté du devin, qui lui a prédit sa maladie ; mais, ajoute Petit, ce n'est encore qu'un élève dans l'art de la nécromancie et il n'a pu voir tout ce qu'un grand maître peut découvrir. Il fait alors montrer au malade sa main et lui répète tout ce qu'a dit le premier sorcier ; puis il prononce d'une voix de tonnerre certains mots sonores et ronflants, fait des gestes impossibles à décrire, lève les bras au ciel et s'écrie : « Tu es guéri. » Il dit cela avec tant d'emphase et de confiance qu'il frappe l'imagination du malade. Ce dernier, ranimé, ouvre les yeux et se sent mieux. Alors Petit lui prescrit quelques remèdes simples auxquels il joint des formules précises et bizarres, qui annoncent toute la profondeur de son art. Bref, après avoir fait quelques visites à cet hypocondre, il ranima son espoir, au point de faire cesser les accidents funestes qui étaient survenus. Il lui administra de temps à autre quelques doses de gaieté et le guérit radicalement.

« Les docteurs moroses, ajoute le même auteur, ont voulu critiquer la conduite de M. Petit ; ils ont prétendu qu'il avait avili sa profession par un rôle indécent et malhonnête, comme si leur première science n'était pas de guérir, comme si le plus habile médecin n'était pas celui qui emploie le moins de remèdes. »

A. Petit ne s'occupait pas des critiques ; comme l'utilité publique et l'humanité constituaient l'unique objet de ses travaux, il songeait à ses cours et à ses conférences. Le célèbre Ferrein, professeur d'anatomie au Jardin du Roi, étant mort le 5 mars 1769, Buffon ne lui chercha pas longtemps un successeur. Il jeta les yeux sur Petit, et telle était la renommée de notre compatriote qu'aucun médecin n'osa se déclarer son compétiteur, encore moins son rival, et tous approuvèrent ce choix. « L'anatomie ne fut pas l'unique objet de ses leçons, il y joignit des notions étendues sur les accouchements et des considérations profondes sur les points les plus importants de la médecine interne. La clarté et la fécondité de sa diction ajoutaient un nouveau charme aux doctes préceptes du professeur. »

Les *Mémoires secrets de Bachaumont* disent, au 10 mai 1769 : « On ne saurait rendre l'affluence qu'a attirée à cette école, presque déserte autrefois, l'éloquence du nouvel orateur. Jamais on ne vit autant de spectateurs. L'amphithéâtre, qui pouvait contenir huit cents personnes, ne suffisait plus à ses nombreux disciples ; l'on voyait des hommes de tout âge, des médecins surtout, encombrer l'ouverture des croisées pendant ses leçons. Mais ce qui l'a flatté encore plus et ce qui est sans exemple, c'est, à la fin de son discours de clôture, un compliment que lui adressa *ex-abrupto* un de ses élèves. Il l'a comparé à Jésus-Christ pour la douceur, la modération, la charité et l'esprit lumineux qu'il répandait dans ses instructions. Ému de cette apostrophe risible en tout autre cas, le professeur ne put s'empêcher de verser des larmes de joie et tous les spectateurs furent attendris d'une scène aussi touchante. M. Petit se plaignait en entrant de la difficulté qu'il éprouvait à pénétrer dans la salle du cours, des suffocations qu'il essuyait, de sa robe qu'on déchirait et dont on gardait les parcelles comme de

précieuses reliques. Il implorait alors le secours de l'inspecteur de police chargé de veiller au bon ordre et à la décence en ce lieu : « Ma foi, Monsieur, lui a-t-il répondu, je n'y puis rien. Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre ; pourquoi parlez-vous si bien ? »

Les médecins les plus éminents de la fin du XVIIIe siècle sortirent de cette école célèbre. L'un d'eux, Le Moine, docteur-régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, lui disait, dans la dédicace d'un de ses ouvrages : « Je me rappellerai toujours avec délices ce temps heureux où vos doctes leçons m'instruisaient à servir ma Patrie dans une profession que vous exercez avec la plus grande distinction. Joignant au talent supérieur de présenter avec clarté les idées les plus abstraites l'art, aussi rare que précieux, de parsemer de fleurs odoriférantes les routes difficiles, qui conduisent aux connaissances sublimes que le médecin doit acquérir, vous excitiez en moi la plus noble émulation. »

Un homme se rencontra pour protester contre tant de gloire. Ce fut Michel Bouvart, né à Chartres en 1711 et mort à Paris en 1787. Ce médecin, d'un caractère froid, ombrageux, d'une austérité outrée, se fit beaucoup d'ennemis et, pour attirer à lui la clientèle de ses confrères, ne craignit pas de les accuser par jalousie de crimes ignobles.

Petit venait de composer un ouvrage sur les naissances tardives, pour combattre le préjugé qui « empêchait de légitimer les enfants posthumes au delà du neuvième mois. » Bouvart osa combattre son opinion, le 17 novembre 1769, et, dans cette lutte, il employa des termes tellement grossiers, que le lieutenant général de police crut devoir intervenir et le pria de se rendre chez lui, pour expliquer la raison de ses attaques et réparer l'odieux de sa conduite. Bouvart refusa toute explication, et, comme

le magistrat le menaçait d'user de son autorité pour supprimer son livre, il alla chez le libraire, retira tous ses exemplaires, et la police ne trouva plus rien.

Bouvart disait à Petit que ses idées n'étaient pas grandes, qu'elles étaient mal cousues et que, cependant, il devait savoir coudre, allusion blessante à la profession de son père. Il trouva dans le style de Petit beaucoup de fautes contre la grammaire, dont il fit un relevé peu honorable. Petit avait trop de philosophie et de bon sens, pour s'offenser d'une pareille injure. Ces moyens honteux révoltèrent les âmes honnêtes, et une foule de savants prirent son parti et le vengèrent pleinement de son cruel et jaloux adversaire. Aussi la rue Saint-Victor, où habitait Petit, offrait-elle un spectacle fort curieux. Une foule interminable de voitures se succédait : tout le monde voulait consulter cet éminent praticien, qui aurait désiré enlever toutes les sources des maladies et réformer les hôpitaux.

En 1774, il trouva une occasion favorable pour exposer ses vues généreuses. L'Hôtel-Dieu de Paris ayant été détruit par un incendie, dans la nuit du 29 au 30 décembre 1772, Petit publia un projet qui, dit la *Correspondance littéraire de Grimm* « a le vœu de tous les citoyens et paraît remédier à tous les inconvénients de cet établissement ; et, cependant, il est décidé qu'il ne sera pas accepté. »

Le projet de Petit formait un Mémoire in-4° de seize pages avec deux plans. Après avoir mis en principe que les lieux bas, voisins des eaux et exposés aux brouillards, sont malsains pour les malades ; que l'exposition du nord est également contraire, d'après le témoignage des médecins, d'après les raisonnements physiques et l'expérience, il désignait, comme emplacement le plus favorable

à l'Hôtel-Dieu, l'espace s'étendant entre l'hôpital Saint-Louis et le monticule de Belleville. A l'abri du nord, dans un aspect agréable et sain, il serait élevé au-dessus de Paris, qui ne respirerait plus le mauvais air, s'exhalant d'une semblable maison. Les eaux très salutaires et très abondantes de Belleville et de Ménilmontant suffiraient, et au-delà, pour le service journalier, surtout à raison des pentes naturelles.

Il faisait ensuite une peinture vive de l'état actuel des hôpitaux, de l'indécence et de l'horreur qui augmentent les maux des malades, obligés de coucher trois ou quatre dans un même lit. Dans son projet, chaque malade, ayant sa chambre et son lit isolés, ignorera même le sort de son voisin ; sans sortir de son lit, il pourra faire tomber ou lever le rideau, ouvrir et fermer sa fenêtre. Petit voulait toutes les séparations et les planchers en briques, couvertes de maçonnerie, le moins de bois possible, des tuiles de fonte engagées dans les mortaises. Les six salles devaient contenir dix-huit cents malades La totalité de son bâtiment formait une roue à six rayons. L'emplacement du moyeu de la roue est vide, et, s'élevant jusqu'au toit, forme un ventilateur perpétuel ; les poèles sont posés dans les extrémités du cercle et les tuyaux sont conduits jusqu'en haut, ce qui contribue encore à la salubrité des salles.

Ce plan, conçu suivant les règles de l'art, fut approuvé de toutes les personnes compétentes. Seul, le Gouvernement en refusa l'exécution ; les malades, objectaient ses représentants, y seraient si bien que l'on y accourrait en foule et que le service deviendrait impossible. On demanda de faire un règlement qui ne permette l'entrée des hôpitaux qu'à ceux qui n'avaient point d'asile ni les moyens de se procurer des secours chez eux. L'administration se garda bien de répondre.

Cet insuccès contraria Petit, qui ne songeait qu'à venir au secours des infortunés. Aussi, en 1776, absorbé par sa clientèle qu'augmentait le nombre croissant des guérisons, et désirant goûter quelque repos après une vie aussi bien remplie, il se retira dans une jolie maison de campagne qu'il avait à Fontenay-aux-Roses, et ne consacra plus que trois jours par semaine à ses malades de Paris. Il avait choisi, comme suppléant dans sa chaire, un de ses élèves les plus distingués, Vicq d'Azyr. Buffon préféra Portal, et ce choix lui causa quelques chagrins. Il fonda ensuite dans la Faculté de médecine de Paris deux chaires, l'une d'anatomie dont fut pourvu Leclerc, l'autre de chirurgie, qui fut confiée à Corvisart.

Cependant, la renommée suivit Petit dans sa retraite. Le roi le fit inviter d'aller à Meudon soigner le dauphin. Mirabeau l'appela trop tard. L'abbé Pataud raconte le fait suivant : Un jour le roi d'Espagne lui envoya un courrier extraordinaire, parce que la reine était sur le point de mourir d'un mal à la cuisse. Petit quitte à regret ses malades, se rend à Madrid et se présente au palais de l'Escurial. Le maréchal du palais et les grands de la cour le reçoivent avec beaucoup de cérémonial et le prient d'attendre que la reine soit prévenue de son arrivée. Petit s'impatientait déjà. La reine est-elle visible, dit-il enfin, ou est-elle guérie ? — Elle est très mal, lui fut-il répondu ; mais les usages du pays et l'étiquette de la cour ne permettent pas que la reine, couchée dans son lit, reçoive un homme en l'absence du roi, sans la présence des dames de service. Or, le roi est à la chasse et ne reviendra que fort tard ; les dames d'honneur n'ont pas encore disposé tout ce qu'il fallait pour que le médecin ne vît que l'endroit où était le mal. Comme ces préparatifs menaçaient d'être longs, Petit sortit et fit un tour en

ville. Deux heures après, le roi était revenu de la chasse, les dames de service à leur poste, le corps de la reine disposé avec décence ; des pages, des officiers et une belle voiture sont envoyés pour prendre le médecin. Il était trop tard ; le docteur, ennuyé de ces délais, était remonté dans sa chaise de poste. Il revint en France, sans avoir vu la royale malade, qui mourut quelques temps après, victime peut-être de l'étiquette de la cour d'Espagne.

Petit ne pouvait oublier sa patrie. Il savait qu'à Orléans, depuis le 10 décembre 1744, les médecins donnaient gratuitement leurs soins aux malades pauvres, le mercredi et le samedi de chaque semaine. Par acte du 24 décembre 1786, il affecta 66,000 livres à placer en rentes sur les gabelles, dont les intérêts devaient servir à entretenir un établissement qui serait fondé dans le même but, et à payer 500 livres à chaque médecin et 250 livres à chaque chirurgien. Les *Affiches orléanoises* annonçaient cette bonne nouvelle, le 5 janvier 1787, avec la signature de l'abbé Gouthière, curé de Saint-Maclou.

Le 5 mai 1788, Petit passa, devant Jullien, notaire à Orléans, un nouvel acte, par lequel il voulait arracher à une ruine totale les familles déjà peu fortunées et menacées de procès. Il établit un conseil gratuit, composé de deux avocats consultants, avec 500 livres chacun d'appointements ; d'un avocat plaidant, avec 300 livres, et d'un procureur avec 250 livres. L'acte ajoutait : « ... N'ayant garde d'oublier qu'il est né d'un père, homme de bien et membre de la Communauté des tailleurs d'Orléans, Petit veut donner à cette communauté des marques particulières de sa bienfaisance ; en conséquence, il entend que le concierge de l'établissement soit toujours pris parmi les maîtres tailleurs de la ville et que le choix tombe sur

le membre le plus indigent, pourvu qu'il soit honnête et capable de faire le service, avec le traitement de 500 livres et le logement. »

Le maire et les échevins de la ville acceptèrent avec joie cette double fondation et témoignèrent leur reconnaissance à Petit en lui donnant, dans un cadre magnifique, une copie du portrait de la Pucelle, suivant une pièce conservée aux *Archives communales*. Le 19 février 1788, la ville offrit au généreux donateur, pour la construction de son établissement, le terrain de la chapelle Sainte-Anne, rue de l'Évêché, et cette pièce manuscrite (ms. 976, pièce 1,478) est signée de Crignon-Bonvalet, maire ; des échevins Lasneau, Lainé, Claveau, d'Autroche, Miron, Leclerc de Douy.

Les médecins furent heureux d'entrer dans les vues de leur docte et bienfaisant collègue. Les avocats et les chirurgiens refusèrent. Ces derniers osèrent écrire, dans la presse locale, que « cette fondation était avilissante pour la chirurgie, tant par la nomination que chaque médecin a droit de faire du chirurgien de son district, que par plusieurs clauses contenues dans la donation, qui ne tendent qu'à rappeler l'ancienne servitude sous laquelle la chirurgie a trop longtemps gémi, et dont nos contemporains ont si glorieusement secoué le joug. » Ce refus était une vengeance maladroite des critiques adressées autrefois aux chirurgiens-barbiers. Froissé dans sa générosité, Petit dit qu'il ne comprenait pas leurs raisons. « Ce que j'ai fait, j'avais le droit de le faire ; vous refusez mon argent, je le donnerai à d'autres qui l'accepteront avec joie. » Et par un acte du 22 janvier 1790, il annulait celui qui concernait les chirurgiens et les avocats et fixait à 800 livres les appointements des médecins.

Malgré les ennuis souvent inséparables de toute bonne œuvre, l'établissement de Petit s'élevait sur les dessins de

l'architecte Lebrun et, le 14 janvier 1790, le maire et les échevins installèrent les médecins dans la salle de consultations entièrement achevée. Le premier échevin ouvrit la séance par les paroles suivantes : « De grands talents, une vaste érudition, une connaissance profonde de l'admirable économie du corps de l'homme, ont acquis à M. Petit la plus haute réputation : il est chéri des rois et les académies étrangères se font gloire de le compter au nombre de leurs membres ; les qualités de son cœur nous rendent encore son nom plus précieux... » Puis, après avoir exposé l'histoire de la fondation et regretté que l'établissement ne complète pas les intentions du généreux donateur, il termine ainsi : « C'est donc avec la plus grande satisfaction que nous vous invitons, médecins illustres d'Orléans, à prendre possession d'une salle, qui retentira à jamais des bénédictions dues à la bienfaisance de son illustre fondateur et au zèle désintéressé de ses coopérateurs. »

Le doyen des médecins, Loyré du Perron, prit à son tour la parole et, aprés avoir vanté la sollicitude de la municipalité pour les malheureux, fit l'éloge de Petit et forma des vœux pour la durée de l'établissement.

Enfin, le représentant de Petit, empèché pour raison de santé de prendre part à cette cérémonie, félicita la ville de sa bienveillance et les médecins de leur bonté, et termina par ces paroles : « L'amour de l'humanité est la passion dominante du fondateur. Il a consacré sa vie à en soulager les maux. Rassemblant tous les hommes dans son sein, il est dévoré du désir de leur bonheur, et la durée de sa vie, ne suffisant pas à le remplir, il veut que, de son tombeau, son ombre vole à leur secours. Bénissons le ciel de l'avoir fait naître, conjurons-le de prolonger ses jours. Que notre digne concitoyen soit longtemps le

témoin de notre reconnaissance et qu'il jouisse de ses bienfaits. »

Le 30 décembre de la même année, Petit vit avec bonheur se réaliser une partie des vœux qu'il avait formés pour la défense des intérêts des pauvres et auxquels les avocats avaient refusé de prêter leur concours. La justice de paix venait d'être établie par le Gouvernement ; elle avait besoin d'un local pour la tenue de ses séances. Le Conseil général de la commune pensa à celui qui servait aux consultations de médecine et en demanda l'autorisation à A. Petit, qui s'empressa d'accepter par une lettre très aimable. « Nous nous estimons très honorés, les médecins consultants et moi, de coopérer avec des citoyens aussi estimables que vous à contribuer au bien général ; nous consentons d'une commune voix et les choses seront établies de la manière suivante : le saint jour du dimanche étant à Dieu, le lundi et le mardi seront à MM. les légistes et conciliateurs, le mercredi et le jeudi aux médecins, le vendredi aux légistes et le samedi aux médecins. »

La reconnaissance des Orléanais envers un si grand bienfaiteur ne demandait qu'une occasion favorable pour se manifester. L'architecte Lebrun publiait, dans les Journaux, une lettre invitant tous ses concitoyens à se rendre, le 3 juillet 1792, dans la salle des consultations gratuites, pour l'inauguration solennelle du buste d'A. Petit. « Il faut, disait-il, que ce soit une fête universelle pour tous ses concitoyens. Ils y verront les traits de cet ami de l'humanité et de la Patrie, de cet homme si digne d'être citoyen de la France régénérée. Mirabeau, dans ses derniers moments, regrettait de ne l'avoir pas eu plutôt pour ami ; et, s'il m'était permis de le souhaiter, nous verrions dans l'enceinte de la liberté les bustes de ces deux hommes, qui ne se sont connus qu'un instant, qui se sont réciproque-

ment admirés et qui étaient dignes d'être amis. Hommes de toutes les classes, accourez à cette fête solennelle. »

Elle fut magnifique, en effet. En présence des corps administratifs, judiciaires et militaires, des membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, des Collèges de Médecine et de Chirurgie, Latour, docteur en médecine, agrégé au Collège d'Orléans, retraça d'une voix éloquente les gloires de Petit et exalta ses bienfaits. « Vainqueur des temps, ce buste fera passer à nos descendants et la mémoire chérie des hommes estimables qui le présentent et le nom du sage que nous célébrons. Ainsi, dans les beaux jours de la Grèce, la ville d'Épidaure érigea un temple à Esculape ; les mains de la reconnaissance y placèrent sa statue et cette image du dieu illustra à jamais la ville où il avait reçu le jour. » Des applaudissements répétés saluèrent ces paroles enthousiastes. Le buste de Petit était dû à la générosité des architectes Bellanger et Moyreau. Au bas se trouvait cette inscription latine :

Anno quarto reparatae Libertatis,
Marmorea spiret Medicus sub imagine, mortis
Qui saevas toties jussit abire minas.
C. V. Antonio PETIT, doct. med., ob templum beneficentiae ab ipso Aureliae erectum, hoc marmor posuerunt, dicaverunt amicitiae et reverentiae pignus A. F. J. Bellanger et Sylvanus Maria Moyreau, architecti Parisienses.

Ces honneurs, rendus à Petit de son vivant, comblèrent de joie sa vieillesse et apportèrent une consolation à ses douleurs. Depuis le moment où il avait acquis Fontenay-aux-Roses, Petit fit venir sa mère, veuve depuis quelques années, et, en sa douce compagnie, passa de charmantes années ; mais, du jour où sa mère mourut, sa maison de campagne lui parut une immense solitude, malgré les nombreux malades qui recouraient chaque jour à ses lumières, malgré même les visites empressées de ses élèves et de

ses amis. Il en fit, comme à Orléans, un établissement de bienfaisance ; puis, attiré par l'amour du sol natal, il dit adieu à ses malades, à ses confrères, salua la ville de Paris, où il laissait tant de souvenirs, et partit. Et, écrit l'abbé Pataud, « comme il savait par expérience que la Révolution française deviendrait une de ces terribles épidémies que l'art du médecin n'arrêtait pas, il crut prudent de s'y soustraire, en habitant une charmante campagne sur le côteau d'Olivet, sur les bords du Loiret. » C'était en 1791. Il y vécut tranquille et respecté, au milieu d'une population qui l'aimait comme un père. Son plus grand bonheur était, comme à Paris et à Fontenay, de secourir les pauvres et de donner aux malades les soins que réclamait leur état. Il s'éteignit doucement le 21 octobre 1794, à l'âge de 72 ans. Cette maison de campagne était Villebourgeon.

Sa mort fut un deuil pour le pays orléanais ; mais la France s'en soucia fort peu, elle avait d'autres préoccupations. Les citoyens Guigneux et Latour, officiers de santé, envoyèrent à la municipalité d'Orléans une pétition tendant à ce que le corps du citoyen Petit fût transféré dans la ville où il était né : cette demande fut accueillie favorablement. Le maire et les officiers municipaux arrêtèrent qu'ils assisteraient en masse à la cérémonie des funérailles ; que les administrateurs du département et du district, les membres du comité révolutionnaire de surveillance, seraient invités à honorer de leur présence le convoi de leur concitoyen ; que le chef de la légion serait requis d'y appeler la musique de la garde nationale, et que les citoyens Chaillou et Laurenceau, officiers municipaux, seraient chargés de tous les détails relatifs à la cérémonie. Les églises étant fermées et l'exercice du culte complètement interrompu, les obsèques de Petit furent assez simples.

Sa dépouille mortelle fut apportée de la demeure, où il avait rendu le dernier soupir, et déposée près de la grille du pont d'Orléans. Le cortège partit, précédé d'un homme, aux couleurs nationales, et portant une bannière sur laquelle on lisait en gros caractères : « La commune d'Orléans reconnaissante aux vertus du républicain Petit. » Suivaient les membres des diverses administrations, rassemblés sous le drapeau tricolore de la section. Après eux paraissait le cadavre, sans autre drap mortuaire qu'un morceau de soie aux couleurs nationales, porté par cinq hommes en habit noir avec ceinture tricolore. Les parents, les amis, les docteurs en médecine et en chirurgie suivaient le convoi, tout en causant. Le silence se fit, place de la République, à l'aspect de l'arbre de la Liberté, devant lequel le corps reposa un instant, après en avoir fait trois fois le tour. La musique exécuta la *Marseillaise*, qui fut chantée par toute la foule. De là le corps fut porté dans la cour de la maison commune, et, après un assez long morceau de musique, l'apothicaire Besserve, monté sur la plate-forme du perron, prononça l'éloge du citoyen défunt. Le convoi suivit ensuite la rue Jean-Jacques-Rousseau (de l'Évêché) et le corps fut déposé dans la cour de l'établissement, fondé par Petit, la tête découverte et appuyée au mur nord, les pieds vis-à-vis la porte d'entrée.

Pendant l'inhumation, les docteurs en médecine payèrent un dernier tribut d'hommage reconnaissant à leur illustre confrère, et le discours de Tapp fut surtout remarqué. Puis, la musique joua une dernière fois la *Marseillaise*, les assistants jetèrent des fleurs sur le corps, et, ajoute l'abbé Pataud, auquel nous avons emprunté ces détails funéraires, le silence se fit sur Antoine Petit.

Quand le calme fut rétabli, le souvenir de Petit se

ranima. En 1805, les membres du bureau des consultations gratuites désirèrent qu'on élevât un autre monument à leur fondateur. Le préfet, auquel ils écrivirent à ce sujet, leur répondit : « J'ai examiné la proposition faite d'exhumer le corps de M. Petit, déposé dans la cour de l'établissement qu'il a fondé, pour le transporter dans un cimetière, où il sera placé dans un endroit qu'un monument simple indiquerait à la reconnaissance des pauvres et des habitants d'Orléans. Son corps a été renfermé dans un cercueil ordinaire, et, après plus de dix ans, il n'est guère possible de penser qu'on puisse exhumer, sans confusion, sa dépouille mortelle, pour la conservation delaquelle il ne fut alors employé aucune précaution extraordinaire. Il semble d'ailleurs tout à fait convenable que le bienfaiteur reste au lieu visité journellement par les pauvres. La ville n'a pas à craindre qu'on lui reproche d'avoir manqué à la reconnaissance due à un homme qui avait si bien mérité d'elle. Si les temps n'ont pas permis, à l'époque du décès, de donner à ses obsèques un appareil religieux, il y a été suppléé par tout ce que le concours des autorités civiles pouvait présenter d'imposant et par le service solennel célébré en l'an XII. Si l'on veut perpétuer les signes de la reconnaissance et que l'on désire le faire par un monument, sa place est dans la cour, à l'endroit qui recèle les restes de M. Petit. »

Après cette lettre, l'assemblée ajourna les honneurs qu'elle voulait rendre à la mémoire de M. Petit. Comme il était né le 22 juillet, on choisit, pour exécuter ses dernières volontés, qui demandaient une messe annuelle, cette époque de l'année en mémoire de saint Jean-Baptiste, son patron, dont on solennise la fête au jour de sa nativité.

Le service fut célébré pour la première fois, en 1805, dans la cathédrale. L'année suivante, il eut lieu à Saint-

Pierre-Ensentelée et un prédicateur fit son éloge dans un magnifique discours, suivant l'abbé Pataud, qui ne fournit pas le nom de l'orateur. Ne conviendrait-il pas de raviver le souvenir de cet éminent bienfaiteur en donnant plus de solennité à son service annuel ?

Telle fut la vie de M. Petit. J'aurais pu citer une foule de traits dénotant son bon cœur, son esprit guépin ; j'ai dû me borner. Bien qu'académicien, il ne prit qu'une faible part aux travaux de la docte compagnie, gardant toute son activité pour ses cours. Peu nombreux sont ses ouvrages ; ils pétillent d'esprit et de finesse, avec des raisonnements pressés, clairs et sans réplique, mais aussi avec un style négligé et incorrect. D'une humeur gaie, jamais triste, même au milieu de ses souffrances, il charmait par sa conversation, mêlée de plaisanteries fines, quelquefois un peu crues. Les malades oubliaient un instant leurs douleurs ; quand il parlait et qu'il gesticulait, un fou rire éclatait aussitôt, et cette joie, selon Petit, valait mieux que les remèdes ou du moins préparait leurs effets. Il aimait la bonne chère et se plaisait à la faire partager à ses amis. Dans les discussions scientifiques qu'il eut avec ses confrères, malgré les injures qu'ils lui prodiguaient, il les désarmait par un bon mot ou par son silence. La réputation brillante, dont il jouissait au milieu d'une belle fortune, ne le fit jamais sortir de la sphère où il était né. « Grand par lui-même, il négligea toujours et rejeta constamment ces titres et ces marques de distinction qui peuvent quelquefois accompagner le mérite, mais qui ne le supposent pas. » Les titres de médecin d'un prince, il les refusa toute sa vie. Un ministre lui offrit des lettres de noblesse, il les repoussa. Si Petit se fût contenté d'être le plus habile médecin de son temps, il n'eût été qu'un

grand homme, mais il fut un homme bon et son souvenir vivra toujours.

On l'a accusé d'un cynisme blâmable à l'égard des femmes, et Desforges, auteur de la *Femme jalouse*, le dépeint comme un vrai libertin. Les preuves manquent. Un de ses biographes, le docteur Tapp, écrivait : « Que ceux qui lui ont reproché son penchant trop marqué pour les femmes disent plutôt qu'A. Petit en était généralement chéri. J'ajouterai qu'elles le lui devaient, par reconnaissance. Exista-t-il, en effet, jamais d'homme qui leur ait rendu d'aussi importants services ? Disons plus, c'est que, quand même A. Petit aurait porté un peu loin cette passion, il eût cédé au plus doux sentiment de la nature, lorsqu'on le circonscrit dans les bornes de la décence et de l'honnêteté. »

Enfin, a-t-on dit, il avait conçu une si mauvaise opinion des femmes qu'il ne s'était jamais marié. Erreur manifeste ! Une pièce des *Archives communales* du 5 ventôse an V (23 février 1797) fournit le renseignement suivant : « L'Administration municipale, informée par des données certaines que la veuve du citoyen Petit, fondateur de l'établissement de consultations gratuites, rue de l'Évêché, après avoir vu s'opérer, par l'effet de la Révolution, le renversement presque total de sa fortune, se trouve en ce moment réduite aux dernières extrémités, considérant que la commune ne pourrait sans ingratitude abandonner aux atteintes du besoin la veuve d'un homme illustre... qui a laissé dans ses murs un monument immortel de sa bienfaisance, à son grand regret, vu la modicité de ses revenus, ne peut lui offrir que la somme de 300 livres, faible témoignage de son respect pour la mémoire du célèbre médecin. »

Mme veuve Petit écrivit aussitôt aux officiers municipaux : « Pénétrée de la plus vive reconnaissance du secours que vous avez bien voulu m'accorder dans le dénuement absolu

où je me trouve par la privation de mes rentes, je goûte encore la satisfaction bien chère à mon cœur de devoir ce bienfait aux vertueux et sensibles compatriotes du respectable ami, dont j'ai l'honneur de porter le nom. Paris, ce 8 ventôse, l'an V de la République. Votre concitoyenne, veuve Petit. »

Je termine en reproduisant les vers qu'il avait faits lui-même pour être mis aux bas de son portrait, peint par Greuze, dont notre Musée possède une copie et qui furent remplacés par d'autres :

De l'honnête et du beau faisant mon bien suprême,
A servir les humains j'ai consacré mes jours.
Puisse le ciel en terminer le cours,
Quand je ne pourrai plus vivre que pour moi-même !

DOCUMENTS INÉDITS

I

Décret de Napoléon concernant la fondation Petit

1° Les revenus appartenant à la fondation faite dans la ville d'Orléans par M. Petit, docteur en médecine, pour l'établissement de quatre médecins et quatre chirurgiens, chargés de visiter les pauvres malades de l'intérieur de la ville et de leur donner des consultations gratuites, ainsi que ceux des fauxbourgs et des environs, ladite fondation définitivement réglée par un acte en date du 22 janvier 1790, passé devant Jullien et son confrère, notaires à Orléans, ratifié le 29 du même mois par M. Petit, et homologué par arrêt du Parlement, le 12 février suivant, seront réunis au Bureau de bienfaisance de ladite ville et administrés par lui ;

2° Le receveur du Bureau fera les diligences nécessaires pour parvenir à la liquidation de la fondation dont il s'agit, consistant en rentes sur l'État, lesquelles, dans le cas où elles auraient été portées au compte de la République, seront rétablies au crédit des pauvres de la ville ;

3° Le Bureau de bienfaisance, pour remplir, autant que possible, les intentions du testateur, continuera d'employer, pour la visite des pauvres malades, le nombre d'officiers de santé jugé strictement nécessaire ;

4° Dans le cas où ces officiers de santé ne consentiraient pas à faire ce service gratuitement, il leur sera attribué des honoraires proportionnés à la réduction des revenus de l'établissement fondé par M. Petit ;

5° Ces honoraires, ainsi que le traitement du concierge établi par l'acte de fondation, seront réglés par une délibération du Bureau de bienfaisance approuvée par le préfet du département, sauf la confirmation du Ministre de l'Intérieur.

Paris, 27 mai 1804. (Ms. 430, t. II, p. 140.)

II

Épitre de M. Grignon

Au docteur Petit, appelé dans sa patrie pour inoculer les enfans de nos premiers citoyens.

Enfin, docteur, dans ta patrie
La voix de la philosophie
T'appelle pour combattre un mal,
Un mal que le peuple infernal
Inventa dans ses noirs abymes,
Pour grossir l'essaim des victimes
Que moissonne l'acier fatal.
Glissé par toi sous l'épiderme
D'un enfant unique, adoré,
Un levain, choisi, préparé,
Va, sans péril, hâter le germe
De ce virus tant abhorré,
Qui, comme un volcan, dans nos veines
Dort jusqu'au temps où, fermenté,
En tonnant, ses fureurs soudaines
Otent la vie ou la beauté.
Laisse crier les moralistes,
Et les poltrons, et les cagots,
L...., les Rigoristes,
Les vieux assassins et les sots.
Imitons la sage Angleterre :
La Circassie et tout le nord,
Donnant cet exemple à la terre,
Font lâcher sa proie à la mort.
Oh ! dans ma ville empoisonnée,
Grâce au stupide préjugé,
Que n'as-tu plutôt voyagé !
Plus d'une victime épargnée....
Chassons ce triste souvenir,
Ne le mêlons point au plaisir
Que nous cause ton arrivée.
Cent triomphes que j'ai prédits

Signalent déjà ta présence.
Le fanatisme et l'ignorance
Seront encor tes ennemis ;
On les confond par le silence,
Par le succès et le mépris.
Un mot, docteur, et je finis.
Les esprits sont aussi soumis
Ou doivent l'être à ta puissance.
Pourrois-tu pas, avec prudence,
Inoculer certaines gens
Et donner, selon l'exigence,
Par exemple, à l'un du bon sens,
A l'autre de la prévoyance ;
Aux femmes un peu de constance,
Plus de tendresse à leurs amans,
Aux petits maîtres sémillans,
Qui pirouettent en cadence,
Malgré leurs trente ou quarante ans :
Inocule la consistance
A nos politiques bruyans
Formés par nos bouillons savans
Et par la *Gazette de France*.
Inocule la défiance
De tant de bruits impertinens
Et de tant de faux jugemens
Que vend la haine à l'ignorance.
Inocule aux abbés galans
Certaine dose de décence,
Afin qu'avec moins d'imprudence
Ils lorgnent des appas naissans.
Inocule, et prends bien ton tems,
A tous auteurs de l'indulgence
Pour leurs confrères en talens :
A tous dévots, archi-pédans,
Le respect pour l'homme qui pense,
La haine de la médisance,
L'amour des vers, des arts charmans,
Qu'ils dénigrent par impuissance.
Docteur, tu bailles, je le vois,
J'abuse de ta complaisance ;

Malgré ton art et ta science,
Qui d'Atropos suspend les loix,
Des cures de cette importance
Ne s'opèrent pas dans un mois.

(Ms. 378, t. I, p. 59-61.)

OUVRAGES DE PETIT

1. *Anatomie chirurgicale ou description exacte des parties du corps humain*, par PALFIN, augmenté de notes, d'un discours sur l'*Utilité de la chirurgie* et d'un *Traité complet d'ostéologie*, par PETIT. Paris, 1753, 2 vol. in-12, et 1757, 1 vol. in-4.

2. Lettre d'un médecin de Montpellier au sujet de l'examen public que le sieur Louis a subi à Saint-Cosme, en 1749, pour servir d'éclaircissement à ce qu'en a dit M. Freron, Paris, 1749, in-4.

3. *Description analomique de deux ligamens de la matrice nouvellement observés*, 16 juillet 1760, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, p. 287-290.

4. *Observations sur un anévrisme qui a produit des effets singuliers*, 1765; *ibid.*, p. 480-490.

5. *Discours prononcé aux écoles de médecine pour l'ouverture solennelle du cours de chirurgie*, le 27 novembre 1757, par A. PETIT, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris et professeur de chirurgie en langue française. Paris veuve Quilleau, 1757, in-4.

6. Lettre de M. Duchanoy, prosecteur et disciple de M. Petit à M. P. Amsterdam, 1761, in-12. — Cette lettre fut attribuée à Vicq d'Azyr.

7. *Consultation en faveur de la légitimité des naissances tardives*, s. l. n. d. (Paris, 1765), in-8.

8. *Recueil de pièces relatives à la question des naissances tardives* :

a) *Mémoire sur le méchanisme et la cause de l'accouchement*, lu à l'Académie royale des Sciences, 144 pages;

b) *Observations sur ce que M. Astruc a écrit touchant les naissances tardives*, 58 pages ;

c) *Consultation en faveur desdites naissances tardives*, 90 pages;

d) Lettre à M. Bouvart, en réponse à la critique qu'il a faite de la consultation précédente, 78 pages;

Amsterdam et Paris, D'Houry, 1766, 2 vol. in-8.

9. Deux rapports en faveur de l'Inoculation, lus à l'assemblée de la Faculté de médecine de Paris, en 1764 et 1766. Paris, Dessain, 1766, in-8 de 147 et 245 pages.

10. *Lettre sur quelques faits relatifs à la pratique de l'inoculation*. Amsterdam et Paris, D'Houry, 1767, in-8.

11. *Deux consultations médico-légales* : la première tendant à prouver qu'un briquetier de Liège s'est pendu lui-même; la seconde pour la demoiselle Famin, accusée de suppression et homicide de deux enfants. Paris, Valat-la-Chapelle, 1767, in-8.

12. *Sur la meilleure manière de construire un hôpital de malades*, avec deux plans. Paris, Collet, 1774, in-4.

13. *Projet de réforme sur l'exercice de la médecine en France*. Paris, Croullebois, 1791, in-8.

14. *Traité des maladies des femmes enceintes, en couches, et des enfants nouveau-nés*, rédigé sur les leçons d'A. Petit, et publié par Baignères et Perral. Paris, Baudouin, 1799, 2 vol. in-8.

15. *Le Miroir*, comédie en un acte et en vers. Paris, Cailleau, 1747, in-8.

16. *Le Bacha de Smyrne*, comédie en un acte et en prose. Paris, Cailleau, 1747, in-8. — Cette pièce est attribuée à Colet.

17. Lettre à M. Barré, chirurgien d'Orléans, au sujet du refus fait par les chirurgiens, ses confrères, de donner leurs soins aux pauvres malades, suivant les règlements qu'il avait proposés. (Recueil E. 4 452, pièce 46.

18. En 1764, il avait donné à imprimer un traité sur les Maladies des yeux. Tapp, médecin d'Orléans, fut chargé par A. Petit de retirer de chez l'imprimeur le manuscrit, qui disparut à sa mort, avec la plupart de ses lettres et papiers.

OUVRAGES CONSULTÉS

Abbé PATAUD. — *Histoire d'Orléans*, de 1790 à 1801, ms. 438.

CRIGNON. — *Epître au docteur Petit*, ms. 378, t. I, p. 59.

LOTTIN. — *Recherches historiques sur Orléans*, t. III et V.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, etc. d'Orléans, 4e série, t. XV.

Inauguration de la Salle des Consultations, 19 janvier 1790. Recueil E, 4,568, pièce 5.

TAPP, officier de santé. -- *Éloge d'A. Petit*. Recueil E, 4.398, pièce 4.

LEBRUN, architecte. — *A mes Concitoyens*, relativement à l'inauguration du buste de M Petit. Recueil E, 4,428, pièce 14.

LATOUR. — *Discours prononcé, le 3 juillet 1792, dans la salle des Consultations gratuites de Médecine et de Jurisprudence d'Orléans*. H. 2,777.

Délibération de l'École royale de chirurgie d'Orléans, concernant la fondation de M. Petit, Recueil E, 4,402, pièce 8.

Dr CHEREAU. — *Parnasse médical*, p. 419.

Hommes illustres de l'Orléanais, t. I, p. 300.

Correspondance littéraire de Grimm.

Mémoires secrets de Bachaumont, dates indiquées.

Le Mercure de France, id.

La grande Encyclopédie méthodique, art. médecine.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences.

BOUVART. — Lettres pour servir de réponses à un écrit qui porte pour titre : *Lettre à M. Bouvart*, par A. PETIT. C. 2,226.

Catalogue du Musée de Peinture d'Orléans, no 539, 1876.

SAINTE-BEUVE. — *Causeries du lundi*, t. X, p. 280.

LAHARPE. — *Correspondance littéraire*, t. VI, p. 110.

A. MAURY. — *L'ancienne Académie des sciences*, p. 291 et 309.

— *Archives communales d'Orléans*, CC, 642.

A. BIÉMONT. — *Orléans*, p. 257.

Calendrier historique d'Orléans, 1793-94, p. 41.

Abbé GOUTHIÈRE. — *Journal de l'Orléanais*, 5 janvier 1787.

MALHERBE. — *Lettres à Peiresc*, p. 102, 104, 432.

L'ESTOILE. — *Mémoires*, t. IX, p. 335, 390.

LE MAIRE. — *Histoire d'Orléans*, p. 108, édit. in-4.

STEIN. — *Archives de Montargis*, p. 115, 118.

Registres de la Société des sciences, ms. 7, fol. 14 v°.

VERGNAUD. — *Histoire de la ville d'Orléans*, p. 315 et 660.

LEPAGE. — *Histoire des rues d'Orléans*.

Lettre du préfet concernant l'exhumation des restes de Petit, ms. 444, p. 867.

CHARPIGNON. — *Notice historique sur les médecins et sur l'assistance médicale à Orléans*.

QUÉRARD. — *La France littéraire*, t. VII.

Toutes les Biographies, etc., etc.

Statuts et ordonnances des maîtres marchands tailleurs de la ville et fauxbourgs d'Orléans. Orléans, 1761, p. 41.

Annonces, affiches, etc., de l'Orléanais, 31 mai 1765, p. 69 et 72, et 21 juin 1765, p. 84.

Annales orléanoises, 1790, 2 janvier, p. 99 9 janvier, p. 125; 16 janvier, p. 150; 19 janvier, p. 165; 26 janvier, p. 191.

R. DE MASSAC. — *Paean Aurelianus seu de laudibus salubritatis cœli et soli Aureliani, atque consessus Collegii medicorum carmen*, 1594.



Gravure de la collection E. Rabourdin

Réduction en photogravure, publiée par la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — 1902

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. LE Dr E. ARQUÉ.

Séance du 29 novembre 1901.

Quel infatigable pionnier littéraire que notre collègue M. Cuissard ! Et quel heureux fureteur ! Est-il, dans nos Annales Orléanaises, un filon qu'il n'ait déjà suivi ? et cependant, il sait toujours rencontrer du nouveau.

Il est vrai qu'il se permet, quelquefois, des incursions sur le domaine d'autrui. Il s'est aventuré, aujourd'hui, sur nos terres médicales. Allons-nous lui en dresser procès-verbal ? Loin de là ! Nous le félicitons et nous nous félicitons de mieux connaître, par lui, un de nos confrères du XVIIIe siècle, une de nos gloires orléanaises.

Tous, nous savions qu'Antoine Petit, fils d'un pauvre artisan, était arrivé à la célébrité et à la fortune ; qu'il avait aimé les souffrants et les déshérités ; que sa bienveillante générosité avait voulu leur continuer et leur assurer, même après sa mort, des secours et des soins ; qu'il avait fondé, dans sa ville natale, un bureau de consultations pour les indigents... Et... c'était tout.

M. Cuissard nous a dit — documents en main — la date exacte de la naissance du fils du tailleur ; les rudes années de l'étudiant, qui donnait des leçons pour vivre et

continuer ses propres études ; ses succès dans toutes les branches de l'art de guérir : anatomie, pathologie, médecine, chirurgie ; son renom comme praticien et comme professeur, avant même d'avoir le titre de Docteur, titre que la médiocrité de sa fortune ne lui permettait pas d'acquérir. Il fallait alors, pour *obtenir Maîtrise*, payer à l'Académie de médecine la somme énorme de *deux mille écus*.

Ce titre, des confrères jaloux de ses succès de clientèle, ne le lui octroyèrent qu'en 1746, avec licence de n'en solder que plus tard les frais « *ad meliorem fortunam.* »

La fortune devait bientôt arriver. M. Cuissard nous décrit la file interminable des voitures qui encombraient la rue Saint-Victor, à Paris. On se pressait à la consultation de l'éminent praticien. « La Cour et la Ville, » comme on disait alors, « le Tout Paris, » dirait-on aujourd'hui, recouraient à ses lumières. Même foule aux leçons particulières ou publiques de l'éloquent professeur. L'amphithéâtre d'anatomie du Jardin du Roi, où Buffon l'avait appelé en 1767, vide sous le précédent titulaire, était encombré. Les médecins eux-mêmes y trouvaient place, à grand peine... dans l'embrasure des fenêtres. L'Académie des Sciences avait élu Petit dès 1760. Mais peu soucieux des présents d'Artaxercès, il refusa toujours les charges de médecin des Princes ou du Roi ; il refusa également des Lettres de noblesse. Son titre de Docteur-Régent à la Faculté ne lui conférait-il pas une noblesse personnelle : la noblesse de robe ?... Il fut cependant consultant du Dauphin et de Mirabeau. Sa fugue de Madrid et son peu de respect pour l'étiquette outrée de l'Escurial ne lui permirent pas de donner ses soins à la reine d'Espagne. Il ne savait pas se dérober aux miséreux ; il leur réservait son temps pour les consultations, les opérations ; il fondait, pour eux, deux chaires d'ana-

tomie et de chirurgie à la Faculté de médecine de Paris ; il dressait lui-même les plans d'un Hôtel-Dieu plus confortable et mieux hygiéniquement compris.

Surmené par le professorat et par la clientèle, dès 1776, Antoine Petit dut se retirer à sa campagne de Fontenay-aux-Roses et ne plus donner que trois jours par semaine à ses malades de Paris.

Il n'oubliait point Orléans. A la fondation d'un établissement de consultations gratuites de médecine, de chirurgie, de jurisprudence pour les indigents, il consacra — somme énorme pour l'époque — soixante-six mille livres, le 24 décembre 1786. D'autres documents disent soixante-douze et même cent-six mille livres, plus douze mille livres pour l'érection du bâtiment.

En 1791, après la mort de sa mère, transformant également sa campagne en un établissement de bienfaisance, il quittait Fontenay-aux-Roses, Paris, sa clientèle, ses amis et ses élèves, pour se rapprocher de sa ville natale. C'est à Villebourgeon, sur le coteau du Loiret, près d'Olivet, qu'il se retira, ne donnant plus ses soins qu'aux indigents. Il y mourut le 21 octobre 1794.

Cette vie de travail, de dévoûment, de bienfaisance, ces luttes contre les marchands du temple, ces recherches pour les acquisitions nouvelles, ces efforts pour leur vulgarisation, par exemple : celle des inoculations varioloïques pour défendre de la petite vérole, dont il fut l'instigateur ardent, voilà le tableau que notre collègue nous a tracé dans trente pages animées, compactes, sérieusement documentées. Nous l'en remercions et cependant nous lui demandons plus encore... oh ! bien peu de chose : quelques points sur quelques *i*.

De minimis non curat prætor ! C'est cependant des détails minimes que nous désirerions. M. Cuissard nous donne la nomenclature de plus de quarante ouvrages

consultés par lui, pour édifier sa notice. Il les cite souvent. Il y aurait peut-être plus de couleur locale à les citer davantage, à éclairer, d'un nom, certains guillemets. — Autres minimes desiderata : — Connaît-on l'adresse exacte de la maison de Petit dans la rue Saint-Victor, à Paris ? — Celle de sa campagne de Fontenay-aux-Roses ? — Quel fut le destin de ce premier établissement de bienfaisance dû à la munificence de notre concitoyen ?

Il en serait de plus importants... Mais faut-il soulever le voile discret que M. Cuissard laisse sur l'union conjugale du Docteur-Régent ? Nous savons l'amour filial de celui-ci. Il ne peut rester à Fontenay, après la mort de sa mère ; il veut, en mémoire de la profession paternelle, que la garde du Bureau des consultations de la rue de l'Evêché soit toujours réservée à « un tailleur ». Nous n'avons connu la veuve d'Antoine Petit, résidant à Paris, tombée dans la misère, que par le secours qui lui fut octroyé le 25 ventôse, an V, (23 février 1797), par la municipalité d'Orléans... trois ans seulement après la mort de Petit ! — Mystère !... Tout tableau a des ombres. Ne cherchons pas à les percer.

Relevons seulement *deux inconséquences*... ah ! pas de l'historien ! mais du héros et de la destinée.

Petit était un savant remarquable, un praticien fécond en ressources, un professeur éloquent, un écrivain facile, sinon châtié, comme le lui reprochaient ses adversaires ; il était aussi poète... médiocre, au dire de M. Cuissard. Les citations extraites de deux des pièces du Docteur-Régent, jouées par la Comédie Italienne, à la fin d'août 1747 : « *Le Miroir* » et « *Le Bacha de Smyrne* » ne sont pas pour contredire l'opinion de notre collègue. C'étaient d'ailleurs des péchés de jeunesse. Petit avait, depuis, divorcé avec la Poésie. C'est encore M. Cuissard

qui nous en a fourni la preuve en nous communiquant, l'an dernier, la lettre de remerciements de Petit, lors de son admission dans la Société des Sciences d'Orléans, le 17 novembre 1781. Voici quelques fragments de cette lettre :
« ..... A quoi sert une ode, un bouquet pour Yris (*sic*) ;
« à quoi sert un épithalame ?... Un pauvre rimeur sue
« sang et eau, et mon énergumène s'épuise la cervelle à
« force de travail pendant plusieurs semaines, et le tout
« aboutit à amuser quelques oisifs, qui sont les vrais
« fléaux de la terre, et auxquels il vaudrait mieux donner
« les étrivières que de leur fournir des plaisirs. Platon
« n'a jamais imaginé rien de plus sage que de chasser
« les poètes de sa République ; il fait dresser des autels
« aux auteurs des découvertes... en physique... Il y a
« trop d'académies ou sociétés de Belles-Lettres où l'on
« ne s'occupe que de bagatelles, pour ne pas dire de
« niaiseries : mais il n'y aura jamais assez de celles qui
« ont les Sciences pour objet... Je suis enchanté qu'on
« en ait établi une à Orléans... »

On le voit, à près d'un tiers de siècle de distance, Petit tenait encore rancune aux Muses d'avoir été rebelles à ses avances. Et cependant, au bas de son portrait — genre Boucher — qui est dans le petit salon Louis XVI de l'Hôtel de Ville d'Orléans, se trouve un quatrain dont chaque mot, commencé par une lettre majuscule, est séparé du suivant par un point :

J'ay. Cherché. Le. Bonheur. Et. J'ai. Sceu. Le. Saisir.
O. Vous. Qui. Désirés. Pareilles. Jouissances.
Faites. Ce. Que. Je. Fais. Connoissés. Le. Plaisir.
De. Soulager. Les. Maux. Que. Cause. L'Indigeance.

Ce quatrain est-il de Petit ?... Se mettait-il déjà en contradiction avec lui-même ?... M. Cuissard n'hésite pas

à lui attribuer celui qui est au dessous d'un des ses portraits :

De l'honnête et du beau faisant mon bien suprême,
A servir les humains j'ai consacré mes jours.
Puisse le Ciel en terminer le cours,
Quand je ne pourrai plus vivre que pour moi-même !

Approuvons ! L'homme de bien nous fait absoudre le poète récidiviste. Ses anathèmes, d'ailleurs, n'étaient pas pour ceux qui chantaient ses louanges ; témoins les épitres, en vers, de Crignon ou celle à La Condamine, à l'occasion des inoculations varioloïques. Quel d'entre nous, toujours lui-même, — *justum et tenacem*, — oserait lui jeter la pierre ?

Le sort, à son égard, eut les mêmes défaillances. Favorisé toute sa vie par les dons les plus remarquables de la nature, par les caresses de la science, puis par celles de la fortune et des honneurs ; par l'estime publique et privée des plus humbles et de plus élevés ; par l'affection ardente de ses amis, de ses élèves, de ses confrères, de ses clients, d'Orléans à Paris, de la France à l'Europe : la gloire rayonne sur sa tête. Les arts, les lettres, la poésie le sacrent grand homme, éminent, illustre, même de son vivant. Ses obsèques civiques, groupent toute la cité, malgré les malheurs des temps, autour de ce « bienfaiteur de l'Humanité, qui a voulu se survivre en permettant de faire le bien en son nom ». Le deuil est dans tous les cœurs. Le cortège est triomphal.

Et trois ans après, la roue de la fortune a tourné, tout a sombré dans la tourmente révolutionnaire. La veuve d'Antoine Petit, dans la plus complète détresse est obligée, pour vivre, de mendier de la municipalité orléanaise, une maigre allocation de 300 livres. — Où sont les 66,000 livres consacrées à la fondation de l'établissement de bienfaisance par Petit, d'après acte reçu le 22 jan-

vier 1790, par Me Jullien et son confrère, notaires à Orléans, homologué par arrêt du Parlement — le 12 février suivant? — Où sont les revenus assurant les 800 livres que devaient recevoir chacun des quatre médecins consultants? — Malgré le décret de Napoléon, daté du 27 mai 1804, qui ordonne au receveur du Bureau de Bienfaisance de faire les diligences nécessaires pour rétablir au crédit des pauvres de la ville les rentes sur l'Etat, dans le cas où elles auraient été portées au compte de la République, malgré l'hypothèse prévue par ce décret et attribuant aux officiers de santé strictement nécessaires des honoraires proportionnés à la réduction des revenus de l'établissement fondé par Petit, si même ces officiers de santé *ne le font pas gratuitement*, les maigres épaves sauvées du gouffre ouvert par la Révolution n'auraient pu faire subsister l'œuvre de Petit. La charité des médecins orléanais tint à honneur de la continuer généreusement.

Deux ans seulement, les consultants : les docteurs Loyré du Perron, Mounier, Maigroux, Latour purent remplir les intentions de Petit. De son vivant même, cette fondation disparut... comme toutes les autres.

Elle fonctionna plus tard par la bonne volonté des docteurs Hardouineau, Latour, Arnault, Lanoix, Beaussier, Le Page, Fourré, Latour fils et Ranque... En poursuivant nos recherches, d'autres noms grossiront sans doute cette liste.

Un des plus vénérables présidents de notre Section de Médecine, le grand-père d'un de nos collègues, le Dr Le Page, fut le dernier de ces charitables consultants. Il nous semble, à nos débuts dans la carrière médicale, l'avoir vu toujours ferme à ce poste de dévouement. L'Hôtel-Dieu, les dispensaires de chaque paroisse, les sociétés de secours mutuels drainaient ailleurs les consultations. Elles

cessèrent faute de *consultands*, avec un *d*. Le nom même de l'Etablissement Petit disparut, lors des dernières réparations faites à l'immeuble de 1875 à 1884. La plaque qui en disait la destination, remisée à l'intérieur du vestibule, fut remplacée par une nouvelle inscription : « *Bureau de Bienfaisance* ». Rien de plus ! Le destin lui-même avait fait faillite à Petit.

Tout, cependant, n'était pas définitivement perdu de son œuvre et de ses dispositions testamentaires. Les Orléanais réclamèrent. Notre collègue, M. Charpignon, et le publiciste Biémont se firent leurs interprètes ; le Maire d'alors, M. Alexis Germon, président du Bureau de Bienfaisance, les appuya. On lit actuellement au-dessous de la nouvelle inscription une autre plus petite en lettres d'or, sur l'imposte de la porte de l'établissement :

« ANCIENNE SALLE DE CONSULTATIONS GRATUITES DE MÉDECINE »
« FONDATION DU DOCTEUR ANTOINE PETIT, 1788 »

Ce n'est que juste.

— Autre restitution. — Petit avait demandé, par testament, qu'un service fût célébré chaque année, à la Cathédrale, à son intention. Sa mort arrivée en 1794, au moment où tout exercice du culte était interdit, ne permit pas qu'on exécutât ses volontés dernières. Pour la première fois seulement, ce service eut lieu en 1805, le 22 juillet, anniversaire de sa naissance. L'année d'après, son éloge funèbre fut prononcé, à la même occasion, à Saint-Pierre Ensentelée. M. Cuissard se demande : « s'il ne conviendrait pas de reprendre ce service annuel et d'y raviver le souvenir de cet éminent bienfaiteur. ». Nous sommes heureux de pouvoir rassurer sa piété concitoyenne. D'après renseignements officiels, ce service a toujours lieu le 22 juillet, à 8 heures du matin, à la Cathédrale — *service de fondation* —. Les membres du Bureau de

Bienfaisance y sont invités. On y convoque, à tour de rôle, les indigents secourus de *deux* des paroisses d'Orléans. Une distribution de bons de pain leur est faite, en mémoire de Petit, à l'issue de la Messe.

— Autre restitution encore. — Des 6,500 livres (ou 15,000 livres) de revenus, dus à la munificence du fondateur, on a pu retirer des caisses de l'Etat,une rente de 3,370 francs seulement. Elle est versée sous l'appellation « *Fonds Petit* », parmi les autres allocations, au budget du Bureau de Bienfaisance. Ces ressources servent à secourir les pauvres, mais non dans les conditions déterminées par le testateur. L'événement trompe souvent les calculs les mieux faits et les dispositions les plus sages de l'homme.

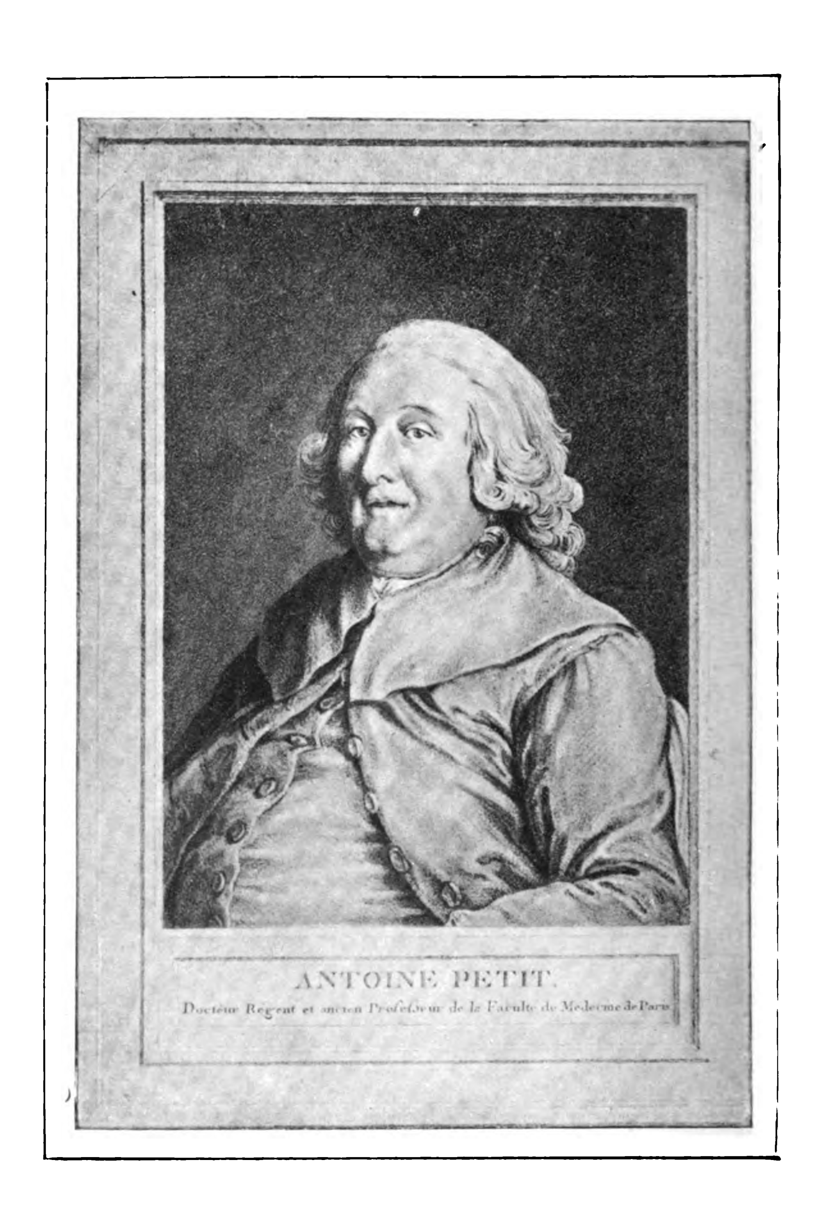
Revenons à M. Cuissard.

Notre collègue a toutes les qualités d'un historien et d'un archéologue, sans en avoir la jalousie. Il nous a fait revivre notre illustre concitoyen, de l'enfance à la vieillesse, de l'humilité de ses premiers jours aux splendeurs de son apogée. Il nous a mis, bien en relief, en pleine lumière, un Antoine Petit si complet, si magistralement buriné, que rien ne semble pouvoir s'y ajouter; et cependant, il nous fait encore une *invite* à plus et à mieux : *me duce, carpe vias!* Il offre deux pages de bibliographie des ouvrages d'Antoine Petit. Notre savant bibliothécaire met ses richesses manuscrites ou imprimées à notre disposition. A nous d'en rechercher et d'en faire ressortir toute la valeur *médicale*.

Voilà l'invite.

Le rapporteur s'est bien gardé d'y répondre en se chargeant de ce travail. Il s'est contenté de crayonner, à la hâte, l'opinion de la Section de Médecine à l'égard de la notice de M. Cuissard sur Antoine Petit, afin, d'abord, de ne pas en retarder la publication et d'en enrichir, de

suite, nos Mémoires, mais surtout afin de laisser à ceux des médecins qui n'ont pas encore trouvé un sujet pour l'offrir à la Société l'honneur de creuser le filon ouvert par notre collègue des Lettres et d'en extraire l'or ou les gemmes médicaux que celui-ci leur a réservés. Ils sauront le faire, dussent-ils ne suivre que de loin l'Archéologue... *non passibus æquis !*



Gravure de la collection E. Rabourdin

Réduction en photogravure, publiée par la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — 1902

ICONOGRAPHIE D'ANTOINE PETIT

PAR LE Dr E. ARQUÉ

M. Cuissard dans sa notice sur Antoine Petit, nous a dit ce que la renommée, la fortune, les sciences, les lettres, la poésie avaient fait pour l'illustre médecin du XVIIIe siècle.

Comment fut-il glorifié par les arts?

Les recherches entreprises pour compléter ce que nous savions déjà de l'iconographie d'Antoine Petit nous ont fait connaître : six portraits, trois bustes et un médaillon.

I. — GRAVURES ET TABLEAUX.

— 1° Une magnifique gravure, avant toute lettre, de 430 mill. de hauteur sur 330 mill. de largeur, de la collection particulière de M. E. Rabourdin-Grivot, directeur adjoint au Musée.

Un autre exemplaire, signalé par M. Bouchot, conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, nomme le personnage : « *Antonio Petit* » — et l'auteur : « *G. Benoist inv. et sculp.* »

Antoine Petit y est représenté en tenue de Docteur-Régent de la Faculté : robe professorale, manteau d'hermine, dans un splendide cabinet de travail ; la main gauche tient un livre sur son bureau ; la droite est sur l'accoudoir du fauteuil. La tête tournée vers la gauche, se présente presque en profil droit. L'œil est brillant, sous un front haut que surmonte une perruque savamment ondulée par étages ; le nez est légèrement relevé, les

lèvres fines et le menton saillant. C'est le bel homme dans sa maturité.

— 2° Un autre médaillon de 205 mill. sur 145 mill., — également de la collection E. Rabourdin, — dessiné et gravé par C. Macret, en 1775, représente Petit un peu plus âgé, en habit de ville, dans la même position de tête que le précédent. L'œil est aussi vif, mais la joue est plus pleine et le double menton plus apparent. La coiffure est encore une perruque plus soufflée, moins ornée, comme crêpée. C'est encore un homme bien conservé, à figure très expressive.

— 3° Une troisième gravure de 227 mill. sur 155 mill. — toujours de la collection E. Rabourdin — est de Mad. Lingée, de l'Académie royale de Marseille, d'après un dessin de C. R. Cochin, chevalier de l'ordre du Roi, à la date de 1786. Elle nous montre, de trois quarts gauche, Petit, vieilli, en vêtement d'intérieur ; son front élevé couronné de sa magnifique chevelure blanche dont les boucles un peu défaites, descendent jusqu'au delà du large collet de son habit. Ses yeux sont toujours brillants, mais les joues tombent davantage et le double menton, aux deux pointes fortement proéminentes, s'est engraissé comme l'abdomen. C'est cependant toujours un beau vieillard.

— 4° Un de nos compatriotes, M. Lucien Auvray, de la Bibliothèque nationale, a bien voulu contrôler et compléter nos renseignements iconographiques.

« Deux autres portraits figurent encore au départe-
« ment des Estampes.

« Un médaillon buste de trois quarts, à gauche. La
« tête est enveloppée d'un foulard, laissant apparaître
« seulement quelques mèches de cheveux. — *A. Pujos,*
« *del. 1774.* On lit au-dessous : ANTOINE PETIT, Docteur-

« Régent et ancien Professeur de la Faculté de Méde-
« cine, en l'Université de Paris ; Membre des Académies
« royales des Sciences de Paris et de Stockolm ; Pro-
« fesseur d'Anatomie et de Chirurgie au jardin du Roy ;
« inspecteur des Hôpitaux militaires du Royaume, etc.

« De l'honnête et du beau faisant mon bien suprême
« A servir les Humains j'ai consacré mes jours.
« Puisse le Ciel en terminer le cours
« Quand je ne pourray plus vivre que pour moi-même.

« Deux exemplaires à la Bibliothèque : l'un avec une « partie de la lettre ; l'autre portant en plus de ce qui « est reproduit ci-dessus : *P. Laurent, sculp.* — A « Paris, chez l'Auteur, rue et porte Saint-Jacques, maison « de Dame Augier, apotiquaire.

— 5° « Un autre médaillon. Buste de trois quarts, à « gauche. Perruque, Costume de Docteur régent. ANTOINE « PETIT, médecin du roi, Professeur d'Anatomie et de « Chirurgie, Inspecteur des Hôpitaux militaires.

« *Desrais del.* — *Le Beau, sculp.*

« A Paris, chez Esnaut et Rapilly, rue Saint-Jacques, « à la ville de Coutances. (A. P. D. R.)

« 5° *bis*. — Un autre, imitation médiocre du précédent, « mais sans médaillon. On lit au bas :

« J^{al} C^{re} D. D. D. S. M.
« C. L. G., Panckoucke éditeur. »

— 6° Le tableau qui est à l'Hôtel de Ville d'Orléans, catalogué sous le n° 349 du Musée, représente Petit presque de face, un peu moins âgé, peut-être, que dans la troisième gravure. Il est en costume de Docteur-Régent, sans perruque, avec sa blanche chevelure naturelle. Cette peinture a dû être faite par quelque élève de Boucher, après que Petit eût pris sa retraite. Il est en professeur, mais dans un milieu beaucoup plus simple que dans la

première gravure. C'est au-dessous de ce cadre qu'on lit le quatrain :

J'ai. Cherché. Le. Bonheur. Et. J'ai. Sceu. Le. Saisir.
O. Vous. Qui. Désirés. Pareilles. Jouissances.
Faites. Ce. Que. Je. Fais. Connaissés. Le. Plaisir.
De. Soulager. Les. Maux. Que. Cause. L'indigeance.

II. — Sculpture.

L'ébauchoir et le ciseau des artistes ont voulu garder à la postérité les traits de Petit.

— 1° Un très beau buste en marbre, sans nom d'auteur, orne la grande salle de l'Établissement Petit, — aujourd'hui Bureau de Bienfaisance, — rue Dupanloup. C'est le Docteur-Régent, encore dans sa maturité, dont l'hermine apparaît sous les plis entr'ouverts d'un grand manteau. Ce marbre se rapproche un peu, comme traits, de la première gravure, mais avec moins de finesse. Il a le faire, les qualités et les défauts du xviiie siècle. MM. Charpignon et Biémont ont essayé d'y trouver la manière des Maîtres du Nord : Flamands, Hollandais, même Suédois. . . *Adhuc sub judice lis est !*

— 2° Un buste en plâtre, sans signature, qui est dans l'escalier conduisant à la salle des séances de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, rue Antoine-Petit, n° 5, représente un personnage à col et épaules nus, — style gréco-romain de la fin de l'Empire ou de la Restauration. Au bas, une coupe plate, dominée par deux serpents, c'est donc un médecin ; et comme l'auteur semble s'être inspiré du médaillon gravé que nous avons signalé sous le n° 2, nous devons croire qu'il a voulu donner l'effigie de Petit. Le faire est le même que celui du Pothier, qui lui fait pendant, dans les niches de l'escalier, et qui est signé : Vergnaud-Romagnési, 1818. C'est une œuvre médiocre.

— 3° Un autre petit buste, en plâtre bronzé, de 15 à 16 centimètres, posé sur la cheminée de la bibliothèque de la Société. Le nez aquilin et allongé ne se rencontre dans aucune des gravures signalées. La facture de ce buste ne fait pas regretter que l'auteur reste dans l'ombre.

— 4° Enfin un médaillon en pierre, par Chauvet, sculpteur Orléanais, de la seconde moitié du XIX[e] siècle, représente A. Petit, en profil gauche. L'artiste s'est inspiré des bustes déjà existants. C'est ce médaillon qui est au-dessus et à droite de la porte d'entrée extérieure de l'immeuble occupé par la Société des Sciences, rue Antoine-Petit, n° 5.

Voilà, dans cet inventaire artistique, dressé — avec l'aide de M. le Conservateur des Estampes au Musée d'Orléans, de M. Bouchot et de M. Lucien Auvray, de la Bibliothèque nationale, — tout ce que nous avons pu recueillir sur l'Iconographie d'Antoine Petit.

La photographie des trois gravures de M. E. Rabourdin a été faite en les réduisant suivant la justification des Mémoires de la Société. Leur reproduction en photogravure permettra de conserver les traits de Petit, à différents âges, dans un même recueil, pour nous et pour la postérité.

VŒUX D'ANCÊTRES

SATISFACTION TARDIVE

« Dans la séance du *19 mars 1841*, de la Société des « Sciences d'Orléans, M. le Président, le Dr Ranque, « exprimait le vœu que la Société fît l'éloge du Dr Antoine « Petit.

« On demanda le renvoi à la Section de Médecine.

« Un membre estima qu'il y aurait lieu de faire un « travail sur les notabilités orléanaises et d'y comprendre « le Dr Antoine Petit »

C'est à ce désir de nos aïeux de 1841 que, — de concert, — la *Section des Lettres* et la *Section de Médecine* ont essayé de répondre, en partie,... à deux tiers de siècle de distance.

CH. CUISSARD. Dr E. ARQUÉ.

RAPPORT SUR LE TRAVAIL

DE M. ÉMILE BOUCHET

Membre correspondant.

ORIGINE DES RELATIONS FRANCO-RUSSES
PIERRE LE GRAND A DUNKERQUE

(21-25 Avril 1717)

PAR M. MONET

Séance du 29 novembre 1901

Le petit volume que M. Bouchet, membre correspondant de notre Société, a bien voulu lui adresser en hommage, offre un réel intérêt, et témoigne de recherches aussi consciencieuses que délicates. L'auteur touche à une question fort peu connue dans ses détails et rendue importante par l'alliance actuelle de la France et de la Russie. Je crois que, parmi les assez nombreux ouvrages qui, en ces dernières années, ont traité des origines des relations franco-russes, bien peu ont été repris de si haut, et fournissent à l'historien des détails plus complets et plus curieux.

Bien que M. Bouchet s'occupe surtout, dans cette brochure, de la visite faite à Dunkerque par Pierre le Grand lors de son second voyage en France, il a cru utile de rappeler brièvement, en un chapitre préliminaire, quelles relations avaient existé entre notre pays et la Russie

antérieurement à ce voyage. Il montre d'abord la naissance de la confraternité d'armes entre les soldats des deux nations, à l'époque où des cosaques Zaporogues, envoyés par la reine de Pologne, Marie de Mantoue, venaient assister, de leur bravoure, les troupes françaises occupées au siège de Dunkerque, en 1646. On retrouve ces mêmes Zaporogues sous les ordres de Rantzau contre Dixmude en 1647, devant Ypres en 1648, à Lens en 1649. Puis, sous le nom de régiment de Mazarin-Polonais, ils paraissent au blocus de Paris, à Cambrai, à Condé, à Guise, à Rethel, à Bléneau, à Etampes et au combat du faubourg Saint-Antoine. C'est seulement en 1654 qu'on licencie cette troupe d'alliés. — Voilà, incontestablement, les plus anciens rapports de confraternité militaire franco-russe; il était intéressant de les rappeler.

M. Bouchet mentionne encore l'ambassade habile de Potemkine auprès de Colbert, en 1668, ambassade qui eut pour effet la création de la Compagnie du Nord, destinée à établir des relations commerciales entre nos ports et Arkhangel; — puis la mission de Dolgorouki envoyé à Versailles par Sophie Mikhailovna (1) pour essayer de conclure avec Louis XIV une alliance contre « le Turc »; mais le grand roi tenait alors à ménager la Porte qui l'aidait contre l'Autriche; — enfin, la tentative de Pierre le Grand qui, dès son premier voyage en Occident, dès 1689, faisait sonder ce même Louis XIV sur la possibilité d'un séjour à Paris, et, comme dit Saint-Simon, se trouvait fort mortifié de ce que le roi déclinât honnêtement sa visite.

Et, après quelques relations diplomatiques encore, assez tendues en général, nous voici en 1716, au lendemain de la mort de Louis XIV. Pierre a établi son pou-

(1) Et non Mikhailovitch, comme l'écrit M. B.

voir sur le succès de Poltava. La France, qui a connu des revers, a moins le droit de repousser avec orgueil les avances des princes moscovites. Pierre le Grand n'a pas de peine à constater que sa présence chez nous sera bien accueillie. Il part donc pour son second grand voyage, traverse la Hollande et les Pays-Bas espagnols, et, se dirigeant vers Paris par étapes, désireux de bien visiter nos ports, d'examiner nos canaux, il s'arrête à Dunkerque, le 21 avril 1717.

Ici, le récit de M. Bouchet devient, comme il est naturel, de plus en plus détaillé : l'auteur est Dunkerquois, et écrit pour des Dunkerquois. Aussi se plaît-il à relever, — dans les sources pas bien abondantes cependant, que lui ont procurées le récit du grand bailli Faulconnier et les archives impériales de Russie, — les ordres et indications très diplomatiques, très vagues, très administrativement savants, que le cabinet de Versailles adressait, par exemple, à M. de Liboy, gentilhomme de la Chambre du roi, attaché à la personne de Pierre pendant son séjour. Nous voyons en quelque sorte se préparer la réception à demi-officielle de ce « personnage de distinction » qui voyage *incognito*, mais auquel cependant on réserve des berlines de choix, pour qui l'on fait venir de Saint-Omer la barque royale, meubler l'hôtel de l'intendance de la Flandre maritime, tenir les régiments sous les armes...

Voici le « Czar de Moscovie ». Moins civilisé que son successeur Nicolas II, il est obligé de se faire traduire par interprète les discours qu'on lui adresse ; ses manières ont un certain air de grandeur, mais cette grandeur ne se soutient pas. Quant à sa suite, elle fait le désespoir de ce pauvre Liboy, qui n'arrive ni à lui trouver assez de carrosses, ni à la nourrir assez bien : ces Russes ne sont jamais satisfaits, et provoquent des dépenses que Liboy n'hésite pas à qualifier de « brigandage ». Il est vrai de

dire que les fonds votés pour cette réception étaient bien loin de ceux que l'on voterait aujourd'hui, fût-ce pour un roi nègre, à plus forte raison pour un empereur de toutes les Russies.

Pierre le Grand visite Dunkerque, ses forts et ses ports déjà à demi ruinés par l'exécution du traité d'Utrecht. On lui fait voir aussi les églises, l'arsenal, tous les monuments. Les deux jours suivants, il assiste à des revues de la garnison ; près de cinq mille hommes manœuvrent et paradent sous les yeux du voyageur *incognito*. C'est Bétheny en miniature.

Et, pendant que « Sa Majesté moscovite » regarde évoluer nos beaux régiments de Hainaut, d'Agénois, de Villepreux, M. de Liboy, se faisant son propre reporter, prépare des notes enthousiastes qu'il enverra au *Mercure* et à la *Gazette de France* : M. de Liboy se ménage une bonne presse.

Quand il a occupé trois journées à des visites de monuments, de canaux, d'écluses, à des revues, et même, nous confie M. Bouchet documenté jusqu'aux détails de la santé tsarienne, à une médecine prise fort méthodiquement, Pierre le Grand repart pour Calais où il reste jusqu'au 4 mai, et de là pour Boulogne, Abbeville, Paris. On sait quelles nouvelles tentatives il fit, auprès du gouvernement français, pour assurer une « amitié réciproque et une alliance fidèle »; mais la diplomatie du Régent se livrait difficilement, lentement, avec la plus extrême prudence. Il fallait qu'au moment de quitter le Palais Royal, l'Empereur prît à part, dans la loge du suisse, Dubois lui-même, pour lui arracher une promesse... et laquelle? Que les négociations seraient reprises à Amsterdam.

Ce résumé très rapide, Messieurs, pourra, j'espère, vous donner une idée du vif intérêt que présente l'ou-

vrage de M. Bouchet. Ce petit livre est intéressant au point de vue français ; il l'est au point de vue historique ; il l'est aussi par les anecdotes qui l'émaillent, par les portraits qui y sont esquissés, par les réflexions et jugements que l'auteur relève dans les communications de Liboy à la cour. Les personnages de cette petite comédie, — car c'en est déjà une, — apparaissent en plein relief, et beaucoup d'entre ces physionomies sont pittoresques et amusantes : courtisans obséquieux et redoutables ; gouverneurs trop empressés d'honorer le tsar et compromettants pour l'*incognito* aux heures où Sa Majesté pense à le respecter ; et ces types de Russes, au second plan, foule plus nombreuse qu'il n'était prévu, foule tumultueuse, à demi sauvage, ayant des exigences inouies et des appétits impossibles à assouvir ! Au-dessus d'eux tous, en lumière, Liboy, l'homme du XVIIIe siècle, exquisement poli, jugeant les seigneurs eux-mêmes à leur courtoisie, presque charmant de morgue aristocratique et française dans ses appréciations sur tous ces Moscovites ; s'agitant beaucoup en réalité, se troublant, perdant un peu la tête, mais se reprenant vite, gardant l'air noble, le sourire aux lèvres, avouant à Versailles ses ennuis pour se faire valoir, et en même temps écrivant de sa propre plume des articles laudatifs sur ses réceptions et ses efforts. Et Pierre le Grand, en face de ce représentant de la France, se dresse de sa haute carrure, colosse d'un autre climat, rudement bâti, intelligent, mais fantasque, brusque, emporté ; s'efforçant de prendre le ton de l'occident, mais bientôt secoué par la fougue de son tempérament de barbare d'hier. « On découvre en lui, écrit Liboy, des semences de vertu, mais elles sont toutes sauvages et extrêmement mélangées. Je crois que l'uniformité et la constance dans ses projets est ce qui lui manque le plus. »

Le livre de M. Bouchet est, vous le voyez, Messieurs,

aussi agréable à lire qu'utile à consulter et à méditer peut-être : aussi bien, les caractères des peuples ne se modifient pas si profondément qu'on le veut bien prétendre, et si l'on cherchait, on reconnaîtrait chez les Russes d'aujourd'hui, petits et grands, beaucoup des qualités et des défauts que Liboy déjà leur attribuait. A ce titre, l'ouvrage de M. Bouchet intéressera les Orléanais autant que les Dunkerquois : seules, pourront nous sembler un peu longues les quelque quatorze pages consacrées à décrire par le menu toutes les chapelles et richesses de l'église Saint-Éloi de Dunkerque. Elles laissent oublier Pierre le Grand et eussent pu faire l'objet d'un article spécial. *Non erat hic locus.*

Mais ce léger encombrement, car c'est à peine un défaut, n'ôte pas à ce travail son mérite, et nous ne pouvons que féliciter et remercier notre membre correspondant.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1901

SECRÉTAIRE PARTICULIER : A. MAILLARD

Séance du 4 janvier 1901

Présidence de M. CHAROY, Président

Étaient présents : MM. Charoy, Deshayes, Pilate, Fauchon, Vacher, Rocher, Cœur, Angot, Papelier, Dumüys, Dessaux, Sainjon, Lefebvre, Breton, de Morogues, Basseville, Charpentier, Watbled, des Francs, de Puyvallée, Huau, Maillard; total 22 membres.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés.

Après le dépouillement de la correspondance, reçue depuis le 7 septembre, M. le Président déclare ouverte la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

D'après le vote de la séance du 16 décembre 1900, deux places ont été déclarées vacantes dans la section d'Agriculture, une place dans la section de Médecine, et une place dans la section des Lettres; deux candidats, dont M. le Président lit les lettres de candidature, se présentent dans la section d'Agriculture : MM. Croizette-Desnoyers, inspecteur des forêts, et M. Denizet. Deux candidats ont envoyé leur demande pour la place vacante dans la section de Médecine : MM. les docteurs Baillet et Marmasse. Enfin M. Ch. Michau et M. Monet se portent candidats en remplacement de M. Loiseleur dans la section des Lettres.

La liste des candidats est adoptée et les différentes candidatures sont renvoyées aux sections intéressées.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Jacob, annonçant sa démission de membre titulaire de la Société. A ce propos, M. Watbled demande à M. le Président de faire déclarer cette place vacante. M. le Président fait remarquer que, d'après les termes mêmes du Règlement, une telle déclaration ne peut être valable que si tous les membres ont été avertis qu'une séance administrative aura lieu pour agiter une telle question et arrêter le nombre des places vacantes. Or, la liste a été arrêtée dans la séance du 16 décembre.

Nomination de M. de Puyvallée au titre de Vice-Président.

On procède ensuite à la nomination d'un Vice-Président. Quinze membres ont envoyé leurs votes par correspondance : MM. du Roscoat, Guillon, Arqué, Ed. de Laage de Meux, Cochard, A. de Laage, Desnoyers, Jarry, Baillet, Th. des Francs, de la Rocheterie, Guerrier, Baranger, Perrin, Didier. Le nombre des votants est donc de 37.

Les voix se partagent comme il suit :

M. de Puyvallée obtient 30 voix.
M. Arqué, — 6 —
M. de Morogues, — 1 —

M. de Puyvallée, ayant obtenu la majorité requise, est proclamé Vice-Président. Après quelques mots de remerciements du nouvel élu, la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 19 janvier 1901

Présidence de M. Charoy, Président

Étaient présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Deshayes, Arqué, Pilate, Garsonnin, Baranger, Vacher, Rocher, Fauchon, Angot, Cœur, Papelier, Dumüys, Lefebvre, Sainjon, Dessaux, Didier, Fauconnier, Guillon, Berton, Basseville, Charpentier, de Morogues, M. des Francs, Watbled, Huau, Cuissard, Maillard ; total 30 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté ; le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine est fait par M. le Président. La parole est ensuite donnée à M. Sainjon pour

lire son rapport sur le travail de M. Cuissard : *État des Tableaux et Beaux-Arts existant à Orléans pendant la Révolution.*

Impression du mémoire de M. Cuissard.

Impression du rapport de M. Sainjon sur ce mémoire.

L'impression du Mémoire et l'impression du Rapport sont ensuite votées séparément au scrutin secret.

M. le Président déclare ensuite ouverte la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE.

Comptes de M. le Trésorier pour l'année 1900.

Au début, M. le Trésorier rend compte des recettes et dépenses de l'année 1900 ; dans le courant de cette lecture, M. Deshayes signale les améliorations de la Bibliothèque faites par M. Cuissard et la Société s'associe aux remerciements adressés à M. le Bibliothécaire.

Les comptes de M. le Trésorier sont adoptés et des remerciements sont votés à M. le Trésorier pour sa gestion.

Assurance contre l'incendie

Un membre demande si la Société est assurée contre l'incendie. Non, répond M. le Trésorier; la question est renvoyée au Bureau.

Un autre membre fait observer que, vu l'excédent de recettes sur les dépenses, le prix des Mémoires pourrait être ou diminué ou payé tout entier sur les fonds de la Société ; la question est également renvoyée au Bureau.

Election du Dr Arqué, comme Secrétaire général.

Réélection de MM. Deshayes et Maillard.

On vote ensuite pour la nomination du Secrétaire général, du Trésorier et du Secrétaire particulier; M. le docteur Arqué est élu Secrétaire général, M. le docteur Deshayes et M. Maillard, membres sortants, sont réélus dans leurs fonctions pour trois ans.

Election de M. Croizette et Denizet.

Le scrutin est ouvert pour pourvoir aux places déclarées vacantes dans les sections d'Agriculture, de Médecine et des Lettres ; la section d'Agriculture présente MM. Croizette et Denizet. M. Croizette-Desnoyers est élu en remplacement de M. de Dreuzy, M. Denizet est élu en remplacement de M. de Buzonnière.

La section de Médecine présente *ex-æquo* MM. Marmasse et Baillet.

M. Baillet obtient 17 voix, M. Marmasse 12 voix, il y a un bulletin blanc ; un second tour de scrutin donna à M. Baillet 18 voix, à M. Marmasse 11 voix. Dans un troisième tour, M. Baillet obtient 16 voix, M. Marmasse 12 voix. L'élection est renvoyée à un mois (1).

(1) Le texte du nouveau Règlement ne parle pas de ces trois tours de scrutin, c'est une simple omission d'imprimerie ; l'article 22 de l'ancien Règlement prévoit ce cas et, dans la

14

La section des Lettres présente M. Michau. M. Monet a adressé à M. le Président une lettre dans laquelle il retire sa candidature.

Élection de M. Michau.

M. Michau est élu en remplacement de M. Loiseleur.

En terminant la séance, M. le Président propose de déclarer vacantes les places suivantes :

Une, dans la section d'Agriculture, par suite du décès de M. Paulmier ;

Deux, dans la section des Sciences et Arts, par suite du décès de M. Pelletier et de la démission de M. Jacob.

Ces déclarations de vacances sont adoptées et la liste des candidats pourra être close et approuvée dans la seconde séance de février.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 1er février 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Étaient présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Garsonnin, Didier, de Croze, Jarry, Basseville, Charpentier, Watbled, Papelier, du Roscoat, Maillard ; total 14 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Avant le dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire général, dans une spirituelle causerie, adresse à chaque section quelques mots pour inviter leurs membres à augmenter les mémoires de la Société par leurs travaux. M. Arqué propose ensuite de nommer Secrétaire général honoraire M. Guerrier, son prédécesseur.

M. Guerrier est nommé Secrétaire général honoraire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dans la correspondance de la quinzaine, deux opuscules sont adressés à la Société, le premier intitulé : *Les origines de la Croix-Rouge*, par M. Simon, lauréat du prix Robichon ; le second, de M. Emile Bouchet, membre correspondant de la Société, a pour titre : *André Chenier*. Des remerciements sont

prochaine édition du Règlement, on ajoutera ces mots : « après trois tours de scrutin. » Ainsi doit s'interpréter le texte, d'après l'avis des membres présents. C'était aussi le texte proposé à la séance du 1er avril 1898 et voté dans la même séance (Voir le procès-verbal).

adressés aux donateurs, et le travail de M. Bouchet est remis à la section des Lettres.

M. le Président fait connaître à la Société l'un des résultats du travail de M. Cuissard dans l'arrangement de la Bibliothèque; un grand nombre de volumes des Mémoires restent en dehors des deux collections complètes, conservées dans la Société. M. le Président propose de remettre ces volumes à la disposition des membres qui désirent compléter leurs collections. La motion est adoptée ; il suffira d'adresser une demande à M. le Bibliothécaire qui y fera droit, si le volume réclamé est disponible. Volumes à la disposition des membres de la Société.

On entend ensuite la lecture d'un intéressant rapport de M. Charoy, sur le livre dont M. Johanet a fait hommage à la Société et qui est intitulé: *Le Barreau d'Orléans au XIXe siècle*. Rapport de M. Charoy sur un livre de M. Johanet.

La Société vote l'impression du travail de M. Charoy dans ses Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 20.

Séance du 15 février 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Pilate, Garsonnin, Papelier, Dumûys, Didier, Sainjon, Fauconnier, Guillon, Michau, Lefèbvre, Basseville, du Roscoat, M. des Francs, Denizet, de Croze, Charpentier, Maillard; total 21 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Après le dépouillement de la correspondance de la quinzaine, M. le Président souhaite la bienvenue aux membres titulaires élus dans la séance du 19 janvier; puis il donne lecture des lettres de quatre candidats: M. Banchereau, candidat à la section d'Agriculture et MM. Monet, Mille, Guillaume, candidats aux deux places vacantes dans la section des Sciences.

La Société arrête la liste des candidats composée des quatre noms précédents et la vote au scrutin secret. Liste des candidats.

La séance administrative pour ces trois élections et l'élection

d'un membre dans la section de Médecine aura lieu le 1er mars prochain.

Renvoi à la section des lettres. Poésies de M. Arqué.

La Société renvoie à la section des Lettres les ***Poésies,*** lues par M. Arqué à la séance générale du 21 décembre 1900, pour qu'il soit statué sur leur impression.

La séance est levée à 9 heures 15.

Séance du 1er Mars 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Etaient présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Pilate, Rocher, Garsonnin, Le Page, Angot, Fauchon, Papelier, Dumüys, Dessaux, Fauconnier, Lefebvre, Sainjon, Dusserre, Didier, Perrin, Guillon, Breton, Michau, Basseville, du Roscoat, de Morogues, Watbled, Denizet. T. des Francs, Jullien, Maillard ; total 30 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Après la lecture de la liste de présence, M. le Président déclare ouverte la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE.

Scrutin sur les candidatures de MM. Baillet et Marmasse.

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre titulaire dans la section de médecine. Un premier vote ayant eu lieu il y a un mois et n'ayant pas abouti, le vote par correspondance est admis. Douze membres ont envoyé leur vote par lettres : MM. Geffrier, Baranger, Guerrier, Desnoyers, V. Huau, M. des Francs, Chaignot, A. Baillet, Croizette-Desnoyers, Vacher, P. Croze, Cuissard. Le dépouillement du scrutin donne : 21 voix à M. Marmasse et 21 à M. Baillet; en présence de ce résultat, M. le Président propose de renvoyer à la section de médecine les deux candidatures. Aucun article du règlement ne s'y oppose : cette proposition est adoptée.

Election de M. Banchereau.

La Société procède ensuite à la nomination d'un membre dans la section d'Agriculture. La section propose M. Banchereau.

M. Banchereau obtient la majorité des suffrages et est élu membre titulaire.

Trois candidats sont en présence pour les deux places vacantes dans la section des Sciences. La section présente en premier rang M. Mille, en second lieu M. Monet, en troisième rang M. Guillaume.

Un premier tour de scrutin ne donne aucun résultat.

M. Mille obtient 17 voix, M. Monet 12, il y a un bulletin blanc.

Un second tour donne 19 voix à M. Mille, 10 à M. Monet et 1 à M. Guillaume.

Un troisième tour donne 20 voix à M. Mille. Ce nombre constitue les deux tiers des membres présents ; M. Mille est élu en remplacement de M. Pelletier. Election de M. Mille.

Reste à pourvoir au remplacement de M. Jacob, démissionnaire. M. Monet obtient la majorité requise dès le premier tour de scrutin et est élu membre de la section des Sciences. Election de M. Monet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 15 mars 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Étaient présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Luizy, Rocher, Angot, Geffrier, Fauchon, Lepage, Papelier, Dumüys, Pilate, Vacher, Garsonnin, Didier, Lefebvre, Michau, de Croze, Banchereau, Croizette-Desnoyers, Denizet, du Roscoat, des Francs, Maillard ; total 25 membres.

Après la lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune observation, M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus dans la quinzaine.

M. le Président demande à la section de Médecine le résultat de sa réunion au sujet des candidatures à la place vacante dans la section. M. le Président de la section répond que celle-ci décide de ne rien changer à sa première détermination. La Société consultée décide, sur la proposition de M. Charoy, de renvoyer au mois d'octobre toute délibération se rapportant à cette élection. Candidatures Marmasse et Baillet. Réponse de la section.



Une statuette égyptienne.

M. Dumüys présente à la Société une petite statuette de bronze qu'il a trouvée à Loigny et représentant le groupe égyptien bien connu : Isis et Ormuzd. On trouve dans la contrée des vestiges gallo-romains ; mais jusqu'ici aucun objet semblable n'était sorti des fouilles faites dans les environs ; un laboureur l'a trouvée dans un sillon ; est-ce un objet provenant d'un musée et tombé de la sacoche de quelque pillard pendant la guerre de 1870 ? Provient-elle de l'occupation romaine ? La réponse est difficile, mais la statuette porte les marques de l'authenticité la plus certaine.

Avant de terminer la séance, M. le Président fait part à la Société d'une offre de M. Dumüys. Notre collègue, qui vient de faire à Bourges une conférence publique sur la Norvège, propose de donner à Orléans, au nom de la Société, cette conférence pour laquelle des invitations seront faites. La Société consultée accueille favorablement cette proposition La date de la séance sera fixée ultérieurement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 29 mars 1901.

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Fauchon, Rocher. Garsonnin, Angot Papelier, Dumüys, Lefebvre, Mille, Basseville, Watbled, du Roscoat, Maillard ; total 16 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dans la correspondance de la quinzaine, M. le Secrétaire général signale deux volumes de l'Académie smithsonnienne, imprimés et illustrés comme les précédents volumes, qui forment une magnifique collection ethnographique et scientifique dans notre bibliothèque.

M. le Président adresse des remerciements à M. Dumüys sur la conférence annoncée dans la dernière séance et qui a eu lieu lundi dernier. La Société décide qu'un compte rendu en sera fait et imprimé dans les *Mémoires de la Société* par les soins du Secrétaire général et du Secrétaire particulier.

La parole est ensuite donnée à M. Basseville, qui rend compte de deux brochures envoyées à la Société : l'une de MM. Simon et Haje, intitulée *Origine de la Croix Rouge*; l'autre de M. Bouchet, notre correspondant, est une étude sur *A. Chénier*. Ces deux ouvrages intéressants et, à lire, dit M. le Rapporteur, prendront place dans la bibliothèque de la Société.

M. Basseville, chargé également d'un rapport sur les *Poésies* de M. Arqué lues à la séance générale du 21 décembre dernier et à la séance du 2 novembre précédent, conclut à l'impression de ces poésies comprenant quatre sonnets et un fabliau. L'impression est votée au scrutin secret. Rapport de M. Basseville sur les poésies de M. Arque.

La séance est ensuite levée à 9 h. 1/4.

Séance du 19 avril 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Garsonnin, Angot, Papelier, Lefebvre, Mille, Michau, Berton, Watbled, Charpentier, du Roscoat, Monet; total 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance. Il a reçu :

1° Une lettre de M. Banchereau, qui, faisant en ce moment ses 28 jours, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce soir ;

2° Une lettre de M. Bouchet, membre correspondant, qui adresse à la Société ses remerciements au sujet de son étude sur A. Chénier. M. Bouchet offre en outre de renouer les relations momentanément interrompues entre la Société d'Orléans et celle de Dunkerque; toutes deux échangeaient autrefois leurs publications. Enfin M. Bouchet demande qu'il lui soit donné communication du rapport de M. Basseville sur son travail.

M. le Président propose à la Société, qui accepte, de reprendre les relations avec la Société de Dunkerque. Un résumé du rapport de M. Basseville sera envoyé à M. Bouchet;

3° Une invitation de la Société d'Agriculture de l'Indre, qui fêtera son centenaire à l'occasion du concours régional de Châteauroux.

Ouvrages reçus.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance, entre autres : deux exemplaires d'un gros volume : *La Philosophie du bon sens*, par M. Valentin Tournier. Ce livre était accompagné d'une lettre de Mme veuve Tournier, qui a publié l'ouvrage après la mort de son mari. Après un échange de vues, quelques membres se demandent s'il convient d'accepter ce travail de spiritisme, touchant à des questions religieuses ; il est décidé qu'il sera simplement accusé réception de son envoi à Mme Tournier.

Félicitations.

M. le Président adresse, au nom de la Société, ses félicitations à M. le docteur Deshayes, récemment promu officier de l'Instruction publique.

Eloge de M. Huau.

Au nom de la Société encore, il exprime les profonds regrets que laisse à tous la perte de M. Huau. M. le Président rappelle sa grande bonté, qui venait, dit-il, non seulement de son cœur, mais aussi de son esprit si bienveillant, si intelligent. On sait, d'autre part, quel dévouement M. Huau portait à la Société ; on put encore le constater, il n'y a pas bien longtemps, quand on vit, malgré son âge et l'état de sa santé, M. Huau assister aux séances de la Compagnie et apporter son suffrage lors de récentes élections.

Causerie de M. Angot sur le Japon.

La parole est donnée à M. Angot qui, dans une causerie pleine d'intérêt, avec des aperçus nouveaux et des détails inconnus dûs à sa profonde connaissance du pays, traite du *Japon*.

M. Angot montre comment ce pays, jadis peu connu, révélé par ses victoires sur la Chine, est aujourd'hui désireux de se mêler à la civilisation et de prendre rang parmi les puissances de l'Europe. Après un rapide exposé de la mythologie japonaise, le conférencier rappelle l'histoire de la découverte du Japon par Marco Polo, et surtout par Fernand Mindez-Pinto (1545). Il raconte comment peu à peu, et avec quelles difficultés, les Européens ont pu s'établir dans les iles japonaises. Enfin, il fait ressortir les différentes tracasseries imposées aujourd'hui aux Européens qui veulent se fixer dans les sept grandes villes ouvertes. Cependant les Japonais doivent beaucoup à ceux qu'ils traitent d'une façon si peu hospitalière ; les Français en particulier ont largement contribué à les instruire. M. Angot émaille toute cette partie de sa causerie de nombreuses anecdotes relatant des faits dont il a été témoin et souvent acteur, notamment à propos de la fondation des premiers cours d'anatomie à Tokio. Les détails qu'il

donne sur le pays même, sur ses mers, peu pacifiques malgré leurs noms, et sur leurs typhons, sont écoutés également avec un vif intérêt.

M. Angot fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues une curieuse collection d'aquarelles faites par une Japonaise et remarquables par leur finesse, l'art, la perspective, l'expression des physionomies.

Plusieurs des membres présents encouragent vivement M. Angot à faire, avec ses intéressants souvenirs et des projections photographiques de ces aquarelles, une conférence publique sur le Japon. M. le Président propose de la fixer en principe à l'année prochaine, une autre conférence ayant eu lieu récemment.

La séance est levée à 9 h. 35.

Pour le Secrétaire : P. Monet.

Séance du 3 *mai* 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Geffrier, Garsonnin, Angot, Thévenin, Dumüys, Lefebvre, Michau, Berton, Basseville, Charpentier, Baillet, du Roscoat, T. des Francs, Denizet, Monet ; total 19 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages et mémoires reçus depuis la dernière séance, notamment le *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (dont le numéro d'avril contient un intéressant article de M. Denizet sur la Sologne.

Les Mémoires de la Société de Montpellier (avec des travaux importants, entre autres un véritable volume sur Bourdaloue) ; les Mémoires de l'Académie des Sciences, etc.

La Société de Montpellier réclame les numéros 1 à 31 de la *Société d'agriculture de l'Orléanais* : M. le Président craint qu'il soit difficile de retrouver ces fascicules. Toutefois la réclamation sera communiquée à M. Cuissard, bibliothécaire.

Invitation de la Société historique et archéologique

M. le Président communique une invitation de la ***Société historique et archéologique de l'Orléanais***, qui recevra en assemblée générale la *Société d'Agriculture* et l'*Académie de Sainte-Croix*, le vendredi 10 mai, à 8 heures du soir, dans la salle des thèses.

Communication de M. Michau.

M. Michau lit un très intéressant travail sur la *branche des royaux lingnages de Guillaume Guiart*, poète orléanais du XIVe siècle.

M. le Président propose de soumettre à la section des Lettres la communication de M. Michau.

La parole est donnée ensuite à M. le docteur Deshayes, qui lit un mémoire sur un cas d'épanchement péricardique, son diagnostic, son traitement par la ponction et les difficultés de la paracentèse péricardique, cependant si utile dans les cas semblables.

Le travail de M. le docteur Deshayes est renvoyé à la section de Médecine.

La séance est levée à 9 heures 15.

Pour le secrétaire,

P. Monet.

Séance du 17 *mai* 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Cuissard, du Roscoat, Watbled, Basseville, Guillon, Geffrier, Lepage, Vacher, Angot. Pilate, Rocher, Papelier, Banchereau ; total 17 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages, travaux et lettres reçus depuis la dernière séance, notamment : Le règlement du congrès des Sociétés savantes de Rouen, des Bulletins des Sociétés des Agriculteurs de France, des Agriculteurs de la Drôme, de l'Académie de Médecine, le Bulletin historique du diocèse de Lyon, le Précis analytique des travaux de la Société

des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, des procès-verbaux de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie, des exemplaires du Journal des Savants, le Bulletin des Publications italiennes de Florence, les Actes de l'Académie Royale de Florence.

M. Geffrier donne lecture de son rapport sur le Mémoire du docteur Deshayes. Rapport de M. Geffrier.

La section ayant demandé l'impression du travail de M. Deshayes et du rapport de M. Geffrier, il est procédé au vote. L'impression est votée à l'unanimité au scrutin secret.

La parole est donné à M. Angot, qui se propose de faire prochainement une conférence publique sur le Japon ; il rassemble ses documents et sera prêt au moment voulu, mais il désire entretenir la Société de quelques particularités qui, quoique intéressantes, ne pourront tenir place dans sa conférence. Communication de M. Angot.

La séance est levée à 9 heures 15.

Pour le secrétaire,

BANCHEREAU.

Séance du 7 juin 1901.

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Angot, Pilate, Papelier, Thévenin, Monet, Guillon, Dumüys, Michau, Basseville, Watbled, Baillet, Banchereau, Anselmier, Jullien, de Puyvallée, Denizet, Maillard et Lefebvre.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Parmi les ouvrages reçus dans la quinzaine, M. le Secrétaire général signale une brochure de M. E. Jarry intitulée : *Actes additionnels au contrat de Mariage de Louis d'Orléans* ; c'est une addition à l'ouvrage de l'auteur sur *Louis d'Orléans*. Des remerciements sont adressés au donateur.

A signaler également un travail de M. Masure, membre honoraire, envoyé à la Société et intitulé : *De la vinification en vase clos* ; ce travail est renvoyé aux deux sections d'Agriculture et des Sciences. Travail de M. Masure renvoyé aux sections d'agriculture et sciences.

Etude de M. Baillet sur trois vases du Musée d'Orléans. Renvoyé aux sections des arts et lettres

La parole est ensuite donnée à M. Baillet qui lit une étude sur *Trois Vases égyptiens du Musée d'Orléans* (collection Desnoyers). Ce Mémoire est renvoyé aux sections des Arts et des Lettres.

M. Dumüys demande la parole pour expliquer la provenance de la statuette d'Isis dont il a été fait mention dans la séance du 15 mars 1901. Elle provient d'une demoiselle Herbault qui l'a laissée à un cultivateur chez qui elle logeait. Mlle Herbault faisait collection d'objets exotiques et n'habitait le pays que depuis cinq ans ; elle était sœur d'un M. Herbault, conseiller à la cour d'Alexandrie en 1882.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 21 *juin* 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Garsonnin, Monet, Michau, Banchereau, Jullien, Lefebvre, Maillard ; total 10 membres.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation.

M. le Secrétaire général signale, parmi les ouvrages reçus, un opuscule de M. Desnoyers sur la *Collection d'œuvres d'art et objets de curiosité de M. de Noury*. Ce travail est précédé d'une courte notice sur quatre collectionneurs orléanais : MM. Noury, Jarry, Martin, de Langallerie.

M. Arqué signale également quelques poésies extraites des Mémoires de l'Académie de Caen ; M. le Secrétaire lit l'une d'entre elles intitulée *Les Cantonniers*, de M. Paul Harel, d'une facture aisée et élégante.

Poésies russes M. Monet.

La parole est donnée à M. Monet qui fait connaître à la Société quelques poésies russes traduites par M. Monet lui-même ; ces poésies et traductions littérales très intéressantes, sont renvoyées à la section des Lettres.

La séance est levée à 8 heures 45.

Séance du 5 juillet 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Étaient présents : MM. Charoy, Arqué, Fauchon, Dumüys, Dessaux, Monet, Lefebvre, Jarry, Basseville, Michau, Baillet, Croizette-Desnoyers, Denizet, Jullien, Deshayes, Garsonnin, Maillard ; total 17 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Rien de particulier dans la correspondance de la quinzaine.

La parole est donnée à M. Baillet chargé du rapport sur le travail de M. Michau, intitulé : *Guillaume Guiart, poète orléanais*. La Société, par deux votes successifs, conclut à l'impression du Mémoire et à l'impression du Rapport. Rapport de M. Baillet sur Guillaume Guiart.

M. Dumüys fait ensuite un rapport verbal sur l'étude de M. Baillet, ayant pour objet : *Trois vases égyptiens du Musée d'Orléans*. M. Dumüys propose, au nom de la section, l'impression du Mémoire de M. Baillet et la reproduction des dessins sur une planche hors texte. L'impression du Mémoire et de la planche est votée au scrutin secret. Rapport de M. Dumüys sur le travail de M. Baillet.

M. Arqué lit ensuite une *Poésie sur la séance de M. Dumüys à l'Institut*. C'est un véritable rapport en vers humoristiques sur cette séance. A ce propos, M. le Président fait remarquer que le rapport de M. le Secrétaire particulier, ayant trait au même sujet, a sa place dans les *Mémoires* comme tout autre rapport sur un travail d'un membre de la Société ; plusieurs membres présents émettent cet avis et, par un double vote, la Société conclut à l'impression du rapport de M. Maillard et de la poésie de M. Arqué dans les *Mémoires de la Société*.

La séance est levée à 9 heures.



Séance du 19 juillet 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Étaient présents : MM. Charoy, Deshayes, Baranger, Garsonnin, Angot, Monet, Berton, Michau, Basseville, du Roscoat, Maillard ; total 11 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Deshayes donne communication de la correspondance de la quinzaine. Rien de particulier n'y est signalé.

M. Dessaux chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Président se fait l'interprète de tous les membres de la Société pour féliciter M. Dessaux de la distinction honorifique qui lui a été récemment décernée. M. Dessaux est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Rapport sur les traductions de Poésies russes de M. Monet.

La parole est donnée à M. Basseville, qui fait un rapport verbal sur *les Traductions russes* de M. Monet. L'une de ces poésies est du Grand Duc Constantin ; la deuxième est du poète Alexis Tolstoï, cousin du romancier bien connu ; la troisième est de Lermontoff ; la quatrième de Bouchkine. La Société vote l'impression de ces traductions, qui ont vivement intéressé les auditeurs et le rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la session de 1900-1901 est close, avec la séance, à 9 heures.

ANNÉE 1901-1902

Séance du 4 octobre 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Deshayes, Fauchon, Monet, Michau, Watbled, Geffrier, Jullien et Maillard ; total 10 membres.

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet est adopté.

M. le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance reçue pendant les deux derniers mois et signale une brochure envoyée par M. Émile Bouchet, membre correspondant, et intitulée : *Origines des relations franco-russes.* Des remerciements sont adressés à M. Bouchet. M. le Secrétaire général est chargé de les lui transmettre.

Pierre le Grand à Dunkerque, par M. Emile Bouchet. M. C.

Eloge de M. Dusserre.

M. le Président fait ensuite, en quelques mots, l'éloge de M. Dusserre, décédé le 27 août dernier, à Nemours. La mort de notre regretté collègue est un deuil pour notre Société. Tous ses collègues ont pu apprécier son aménité, sa science professionnelle et son esprit libéral et désintéressé.

A côté de ces tristesses, M. le Président signale la nouvelle distinction honorifique que notre collègue, M. Lepage, vient de recevoir de S. M. l'Empereur de Russie. M. Lepage est nommé chevalier de d'Ordre de Saint-André.

La parole est ensuite donnée à M. Watbled. Notre honorable collègue fait remarquer qu'au milieu des travaux imprimés dans le dernier fascicule des *Mémoires de la Société*, il a trouvé la pièce de vers lue par M. Arqué dans la séance du 16 mars 1900 et intitulée : *En route pour le Godet*. Or, M. Watbled croit se rappeler qu'il avait été décidé que cette poésie serait imprimée dans les procès-verbaux et non au milieu des *Mémoires*. M. le Président prie M. le Secrétaire particulier de se reporter au procès-verbal de la séance du 16 mars 1900. Le procès-verbal est ainsi conçu : « Malgré les résistances de l'auteur et sur les observations



de M. Pilate, qui cède à la Société ces poésies, propriétés de la *Ligue contre la Tuberculose*, la Société décide leur impression dans ses *Bulletins* ». M. le Secrétaire particulier fait remarquer que, si le mot *Bulletin* manque de précision, il n'a pas été rectifié à la lecture du procès-verbal au commencement de la séance du 6 avril, séance à laquelle assistait M. Watbled. Ce mot *Bulletin* est du reste souvent employé, dans les procès-verbaux, comme synonyme de *Mémoire*. M. le Président déclare en conséquence qu'il faut s'en tenir au procès-verbal qui, seul, fait loi, et l'incident est clos.

M. le Secrétaire général rappelle le vœu de M. Cuissard d'ouvrir une nouvelle série (la 5e) de nos Mémoires à partir de l'année 1901; cette proposition a été adoptée dans la séance du 15 juin 1900; la Société est encore aujourd'hui du même avis.

Vœu de la Société des agriculteurs de France; adhésion de la Société à ce vœu.

Enfin, M. le Président donne lecture aux membres présents d'un *vœu de la Société des Agriculteurs de France, relatif aux Retraites ouvrières*. L'adhésion pure et simple à ce vœu est décidée séance tenante. M. le Président se charge de transmettre cette adhésion au Président de la Société des Agriculteurs de France.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 18 octobre,

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, Cuissard, Watbled, Berton, Mille, Didier, Michau, Dumüys, Monet, Geffrier, Papelier, Angot, Fauchon, Banchereau, Deshayes; total 16 membres.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre est lu et adopté.

M. le Secrétaire général procède au dépouillement de la correspondance et signale les divers Mémoires, Bulletins des Sociétés correspondantes et brochures qui ont été envoyés à la Société.

Vacance dans la section de médecine.

M. le Président rappelle qu'il avait été décidé de déclarer ce mois-ci une vacance dans la section de médecine; cette vacance est déclarée ouverte.

M. Cuissard lit une partie d'un travail sur Antoine Petit, l'heure semblant s'avancer et d'autres personnes ayant des communications à faire, M. Cuissard remet à une prochaine séance la suite de la lecture de son travail.

Antoine Petit. Notice de M. Cuissard.

M. Angot, devant faire sous peu une conférence sur le Japon : de *Marseille à Yokohama*, en lit les passages les plus intéressants.

Communication de M Angot : de Marseille à Yokohama.

Cette conférence sera accompagnée de projections.

M. le Président remercie M. Angot de cette lecture qui a intéressé vivement les membres présents.

M. Banchereau fait une communication sur un poêle utilisé en Russie, il fera une note sur cet appareil, cette note sera inscrite au procès-verbal.

Communication de M. Banchereau sur les poêles russes.

Le 1er vendredi de novembre étant le jour de la Toussaint, les séances auront lieu le 3e et le 5e vendredi.

Séances de Novembre.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Pour le Secrétaire,

BANCHEREAU.

Note sur un appareil de chauffage utilisé en Russie et en Sibérie.

Un de mes voisins de campagne en Sologne, rompant avec la cheminée classique et le feu nu qui chauffent peu et ne sont que décoratifs, a installé chez lui un système de poêle qui chauffe bien et consomme peu tout en étant assez élégant. Ces poêles sont en usage courant dans le nord de la Russie et la Sibérie.

Au-dessus d'un foyer en briques refractaires sans grille, fermé par une porte, sont construits neuf conduits verticaux séparés par d'épaisses cloisons en brique, ces conduits ont la plus grande hauteur que permet l'appartement, ils communiquent entre eux, deux par deux, par leurs extrémités.

La flamme et la fumée, montant et descendant alternativement, traversent successivement tous ces conduits et s'échappent ensuite dans un tuyau de fumée. On remplit le foyer de bois et on y met le feu. Lorsque le combustible est totalement réduit en cendres, on obstrue, au moyen d'un tampon qu'on introduit par une porte ménagée à cet effet, le huitième conduit, emprisonnant ainsi dans les huit premiers une grande quantité d'air chaud. L'ensemble

de la maçonnerie, 1,500 briques environ, ayant été fortement chauffé, conserve longtemps sa chaleur et ne la répand que progressivement par rayonnement. Une chauffe suffit pour 24 heures. Dans l'installation que j'ai vue, un de ces poêles construit dans la cloison ou le mur de refend, suffit pour le chauffage de deux grandes pièces. Il absorbe en vingt jours une corde de charbonnette de pin, soit environ quatre stères de bois bon marché. C'est donc un système économique. Ces poêles sont rendus décoratifs, grâce à un revêtement de faïence placé en parois.

J'ai cru que ce système peu connu en France méritait d'être signalé et peut-être d'être étudié, car il me semble pouvoir rendre des services dans bien des cas.

BANCHEREAU.

Séance du 15 novembre 1901.

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Baranger, Angot, Renardier, Michau, Cuissard, Maillard, Banchereau, Pilate; total 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance reçue depuis le 18 octobre et signale l'envoi de deux petites brochures, œuvre et don de M. du Colombier; elles ont pour titre : *Mousses et Lichens des environs d'Orléans, dans un rayon de 10 kilomètres*. Des remerciements sont adressés au donateur.

Don de M du Colombier.

M. Cuissard fait part d'une demande des Directeurs des Écoles normales d'Orléans, réclamant, si la chose est possible, les Mémoires de la Société pour les Bibliothèques de ces Écoles. Accordé. Ne pourrait-on, ajoute M. Cuissard, envoyer également ces Mémoires aux bibliothèques de Montargis, de Gien et de Pithiviers; la demande paraît juste à la Société et il y sera donné suite dès cette année.

Demande des Ecoles normales d'Orléans.

M. le Président fait remarquer, sur la table du Bureau, deux volumes grands in-folios, richement reliés; c'est un don de

Don de M. Croizette-Desnoyers.

M. Croizette-Desnoyers. L'ouvrage a pour titre : *Les Promenades de Paris, Bois de Boulogne, Bois de Vincennes, Parcs, Squares, Boulevards de la ville de Paris, 1867-1873,* ouvrage illustré de 80 gravures sur acier, de 23 lithographies et de 487 gravures sur bois. L'auteur est M. Alphand (Jean-Charles-Adolphe).

Des remerciements seront adressés par lettre à M. Croizette-Desnoyers, au nom de la Société.

M. Cuissard termine la lecture de son travail sur Antoine Petit. Le mémoire de M. Cuissard est renvoyé à la section de médecine.

Sur la fin de la séance, M. Michau lit à la Société deux pièces de poésie et annonce une autre lecture plus complète pour une des prochaines séances.

L'ordre du jour est épuisé à 9 heures 1/2

Séance du 29 novembre 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Garsonnin, Vacher, Pilate, Rocher, Cœur, Monet, Dessaux, Lefebvre, Baillet, Basseville, Denizet, Banchereau, Cuissard Maillard; total 18 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien de particulier à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

La parole est donnée à M. Arqué, chargé du Rapport sur le Mémoire de M. Cuissard : *Notice sur Antoine Petit.* La Société, appelée à voter sur le Mémoire et sur le Rapport, conclut par deux votes à l'impression de ces deux travaux et à leur insertion dans les Bulletins de la Société. Impression de la notice de M. Cuissard sur A. Petit et du rapport de M. Arqué.

M. Cuissard, en quelques lignes, apprécie les deux brochures de M. du Colombier, dont il a été parlé dans la précédente séance.

Il signale en même temps, une récompense décernée à M. Simon, employé à la mairie d'Orléans par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban. La lecture de M. Cuissard sera, sur la demande de la Société, annexée au présent *procès-verbal.*



Rapport de M. Monet la brochure M. Bouchet.

M. Monet rend compte de la brochure qu'un membre correspondant, M. Bouchet, a envoyé à la Société ; elle est intitulée *Pierre le Grand à Dunkerque*. Le rapport de M. Monet, sur la proposition de M. le Président, proposition ratifiée par un vote au scrutin secret, sera inséré dans les ***Mémoires*** de la Société.

M. le Président fait part d'une proposition de l'*Ecole des Sciences politiques de Paris*, qui demande si la Société ne pourrait prendre sous son patronage l'organisation de quelques conférences que des professeurs et des membres de cette école se proposent de faire à Orléans. La Société, tout en émettant un avis favorable, remet à la prochaine séance la réponse à cette demande.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

RAPPORT DE M CUISSARD SUR DEUX BROCHURES DE M. DU COLOMBIER ET UNE POÉSIE DE M. SIMON

Les lichens sont des végétaux très répandus dans la nature ; on en compte plus de 1,400 espèces. Les botanistes orléanais, dont le nombre fut grand autrefois et qui faisaient la gloire de notre Société, témoin M. Jullien Crosnier son dernier représentant ne les avaient pas étudiés d'une manière spéciale.

M. du Colombier, oubliant un moment les Pères de l'Église, en signale 153 espèces recueillies par lui dans un rayon de 8 à 10 kilomètres d'Orléans. Leur étude présente un certain intérêt qu'a compris la Société botanique de France en publiant ce travail dans ses Bulletins.

Elle a fait de même pour un catalogue de mousses, rédigé encore par M. du Colombier. Il en a réuni 134 espèces. L'étude des mousses avait été négligée par nos Orléanais. Cependant ces plantes jouent dans la nature un rôle important. Par la facilité avec laquelle elles absorbent des excès d'eau pour les rendre à l'atmosphère par une lente évaporation, elles régularisent, jusqu'à un certain point, la répartition de l'eau à la surface du globe.

Nous devons donc féliciter M. du Colombier de sa coopération savante à l'étude de la flore orléanaise.

Je ne puis oublier une récompense accordée à un orléanais par une Société savante du midi de la France.

Dans le dernier volume que vient de nous envoyer l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, se trouve un rapport sur le « Concours poétique de 1900, ouvert par elle avec le concours de la municipalité ; 104 concurrents répondirent à son appel avec 317 pièces de poésie ; parmi eux se trouve M. J. M. Simon, sous-secrétaire de la Mairie d'Orléans. La pièce couronnée a pour titre : *Les deux frères*. Le vers en est facile, simple, la pensée est excellente.

Pierre et Paul vivaient heureux dans leur village. L'aîné finit par s'y ennuyer et veut vivre dans la ville voisine, où l'attirent tous les plaisirs, son frère lui donne ces paternels avertissements :

Un jour viendra peut-être où tu regretteras
Ton village natal et ton humble chaumine,
Tes forêts et tes prés, ta florissante mine,
Le pain bis et ces mets peu recherchés mais sains,
Et le bourdonnement des mouches en essaims,
Et la brise qui passe et chante dans les saules,
Ces fardeaux qui semblaient trop lourds à tes épaules,
Ce petit coin de France où dorment nos parents,
Ton maire, ton curé, tes amis ignorants,
Dont la loyale main vers ta main est tendue !

L'aîné méprise ces conseils, part vite dans les cafés et meurt du mal incurable, causé par l'alcool, pendant que son frère savoure avec délices les charmes de la campagne et y gagne par son travail une modeste aisance.

Le poète conclut par ces vers :

Soyez de bons soldats :
Les soldats de la terre.

Nous pouvons joindre nos félicitations à celles de nos confrères de Montauban.

Séance du 6 décembre 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Arqué, de Puyvallée, Deshayes, Cuissard, Cœur, Garsonnin, Greffier, Angot, Baranger, Monet, Dessaux, Dumüys, Sainjon, Mille, Didier, Michau, Jarry, Basseville, Berton, Guillon, Watbled, Baillet, Banchereau, des Francs, Denizet, Maillard. Total 27 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. Après le dépouillement de la correspondance de la quinzaine, M. le Président prend la parole pour féliciter M. Michau, nommé adjoint au Maire de la ville d'Orléans, et M. Monet, nommé secrétaire du Conseil municipal ; ces deux nominations affirmeront les bonnes relations qui ont toujours existé entre la Société et le Conseil municipal de la ville d'Orléans.

Présentation d'un membre correspondant.

Trois membres de la Société, MM. des Francs, Denizet, Cuissard présentent M. le comte Elzéar de Tristan comme membre correspondant de la Société. M. de Tristan en fait lui-même la demande, et envoie à l'appui de sa lettre, comme l'exige le règlement, un travail dont M. Cuissard donnera connaissance dans une prochaine séance. La nomination de M. de Tristan sera soumise au vote de la Société dans la prochaine séance administrative.

Nomination d'un membre correspondant: M. Croizette-Desnoyers

M. Croizette-Desnoyers, sur sa demande, est nommé, de droit, membre correspondant, ayant quitté la Société après avoir fait partie de la section d'Agriculture.

SÉANCE ADMINISTRATIVE.

Proposition de modification à l'article 10.

M. le Président ouvre la séance administrative, et fait connaître le sujet à l'ordre du jour ; il s'agit de la modification à apporter à l'article 10 du règlement ainsi conçu : *Un membre titulaire ne pourra passer d'une section dans une autre.* M. Cuissard prend la parole ; il a relevé, dans les procès-verbaux, des dérogations à cet article : voici du reste à titre de document, la note lue par M. Cuissard.

C'est en 1866 que la Société s'est occupée de la revision de ses statuts et de ses règlements, d'après les procès-verbaux manuscrits.

Note de M. Cuissard sur l'interprétation à cet article dans les annees précédentes.

Le 3 novembre 1866 on lit dans ces procès-verbaux page 280 : « La teneur de l'article 22 est arrêtée et votée ainsi qu'il suit : nul membre ne pourra passer d'une section à une autre ». Cet article n'était pas nouveau, il existait antérieurement à la date 1866 et a toujours fait partie du règlement de la Société.

Comment fut-il interprété ?

Le 16 décembre 1864, la Société faisait connaître qu'il y avait deux places vacantes : une dans la section des Lettres, l'autre dans celle d'Agriculture (p. 241).

Le 6 janvier 1865, on lit textuellement « M. le Président communique deux lettres qui lui ont été adressées.

« Par la première, M. de Chaulnes, qui appartient à la section des Sciences et Arts (depuis le 7 mars 1862, p. 168), demande à passer dans celle des Lettres, y ayant une place de vacante en cette section, et le *droit à l'échange étant consacré par le règlement* ; la demande est accueillie.

« Par la deuxième, M. Masure, qui fait actuellement partie de la section des Arts (même date), demande à passer à la section d'Agriculture ; ce qui lui est accordé.

« Il résulte des modifications décidées ci-dessus que la situation, quant aux élections à faire, devient ce que voici :

« De vacance dans la section des Lettres, il n'y en a plus, ni davantage dans la section d'Agriculture.

« Le passage d'une section dans une autre s'accomplit séance tenante, sans aucun vote et sans aucune difficulté.

« Toutefois, à la séance du 3 février suivant, M. le Président de Sainte-Marie « témoigne le regret de n'avoir pu assister à la séance de janvier, dans le procès-verbal de laquelle il signale une erreur essentielle à rectifier. En certains cas, et, eu égard aux circonstances, mais jamais en vertu du Règlement qui n'autorise rien de tel, la Société a admis un membre titulaire à passer d'une section dans une autre. En conséquence, M. le Président demande et la Société ordonne la suppression des mots « conformément au Règlement » insérés au procès-verbal, relativement au passage de M. Masure et de Chaulnes de la section des Arts, pour le premier, dans celle d'Agriculture, et, pour le second, dans celle des Belles-Lettres (pages 251-252). »

Le même fait avait eu lieu pour M. l'abbé Desnoyers qui,



nommé dans la section des Arts le 7 mars 1862 (page 168), passa dans celle des Lettres le 20 novembre 1863 (page 211), et le procès-verbal dit : « Il est fait droit immédiatement à la réclamation du postulant et il est arrêté par l'Assemblée qu'il appartiendra désormais à la section des Lettres, et laisse dès lors une place libre dans celle des Arts. »

Ces deux faits me semblent suffisants.

Tel est l'historique de la question.

Or, il appartient à la Société de décider si le cas et les circonstances actuels présentent une dérogation au Règlement.

Cette lecture donne lieu à des remarques judicieuses de la part de plusieurs membres ; M. le Président les résume ainsi : les changements de section, dont M. Cuissard cite trois exemples, non seulement ne sont pas *conformes au Règlement*, mais sont contraires à la lettre, sinon à l'esprit du Règlement. Évidemment, les interprétations de M. de Sainte-Marie et la tradition autorisent la Société d'agir aujourd'hui comme autrefois ; mais ne vaut-il pas mieux modifier l'article 10, et, sans le supprimer, lui donner un peu plus d'élasticité ?

Nomination d'une commission pour la modification de l'article 10 du règlement.

La Société consultée émet un avis favorable, et une Commission, composée des Présidents des sections, de M. Berton et de M. le Président de la Société, est nommée pour présenter dans la prochaine séance administrative un nouveau texte de l'article ci-dessus désigné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 20 décembre 1901.

Présidence de M. Charoy, Président.

Membres présents : MM. Charoy, de Puyvallée, Arqué, Deshayes, Cuissard, Garsonnin, Angot, Didier, Dumüys, Dessaux, Mill, Sainjon, Basseville, Berton, de Morogues, du Roscoat, Banchereau, Denizet, Maillard, Geffrier ; total 20 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien à signaler dans les ouvrages envoyés pendant la quinzaine.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de la Rocheterie qui, n'habitant plus Orléans et ne pouvant suivre les séances, donne sa démission de membre de la Société.

Démission de M. de la Rocheterie.

Une autre lettre de M. Croizette-Desnoyers remercie la Société de sa nomination comme membre honoraire de la Société.

M. Michau fait part à la Société d'une demande de M. Herluison, relative à la gravure du portrait de M. Dusserre, décédé. La Société d'Archéologie a déjà voté cette gravure ; la Société décide, par un vote à main levée, de coopérer par moitié aux frais de ce travail.

Gravure du portrait de M. Dusserre.

M. le Président expose de nouveau la proposition de l'École des Sciences politiques dont il a été parlé à la séance du 29 novembre dernier ; il est décidé que, vu l'état des finances de la Société, les conférences proposées ne peuvent avoir lieu, du moins pendant cette année.

Conférences de l'Ecole des sciences politiques.

M. Angot a la parole pour lire un travail sur le Japon ; c'est le texte d'une conférence que M. Angot se proposait de faire à la Société. L'arrivée d'un membre portant à 20 le nombre des membres présents, M. le Président demande à M. Angot de suspendre sa lecture pour qu'on puisse ouvrir la séance administrative ; M. Angot accepte et remet à une prochaine séance la suite de sa conférence.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ouverte. Elle commence par un vote pour l'admission de M. de Tristan comme membre correspondant de la Société. M. de Tristan est nommé à l'unanimité des suffrages (20 voix).

Election de M. de Tristan comme membre correspondant.

M. Arqué lit ensuite un rapport sur le projet de modification à l'article 10 du Règlement dans lequel, après avoir résumé l'état de la question de 1866 à 1901, il fait connaître à la Société le texte de l'article proposé par la Commission. Voici ce texte :

Art. 10. — 1° Un membre titulaire ne pourra demander à passer d'une section dans une autre, qu'après être resté un an dans la section où il aura été admis ; *2° Cette section et celle dans laquelle il désire entrer se réuniront en dehors du postulant; chacune d'elles votera ensuite séparément; il suffira d'un vote défavorable de l'une des sections pour qu'il ne soit pas donné suite à la demande* ; *3° En cas d'avis favorable des deux*

Modification de l'article du règlement.

sections, la mutation sera soumise à la ratification de la Société en séance ordinaire, au scrutin secret, et à la simple majorité des voix.

M. le Président propose de voter séparément sur les trois parties dont se compose l'article. *La première et la seconde partie sont adoptées à l'unanimité.*

MM. Cuissard et Maillard proposent de remplacer le texte de la troisième partie par le suivant : *En cas d'avis favorable des deux sections, le candidat devient, par ce fait même, membre de la section qu'il a choisie.*

Cet amendement, mis aux voix, n'est pas adopté. *Le paragraphe 3 du texte de la Commission est ensuite adopté.*

Enfin *il est voté sur l'ensemble de l'article, et l'article 10 est adopté.*

En conséquence, l'ancien article 10 du Règlement est supprimé et il est remplacé dès aujourd'hui par le texte ci-dessus.

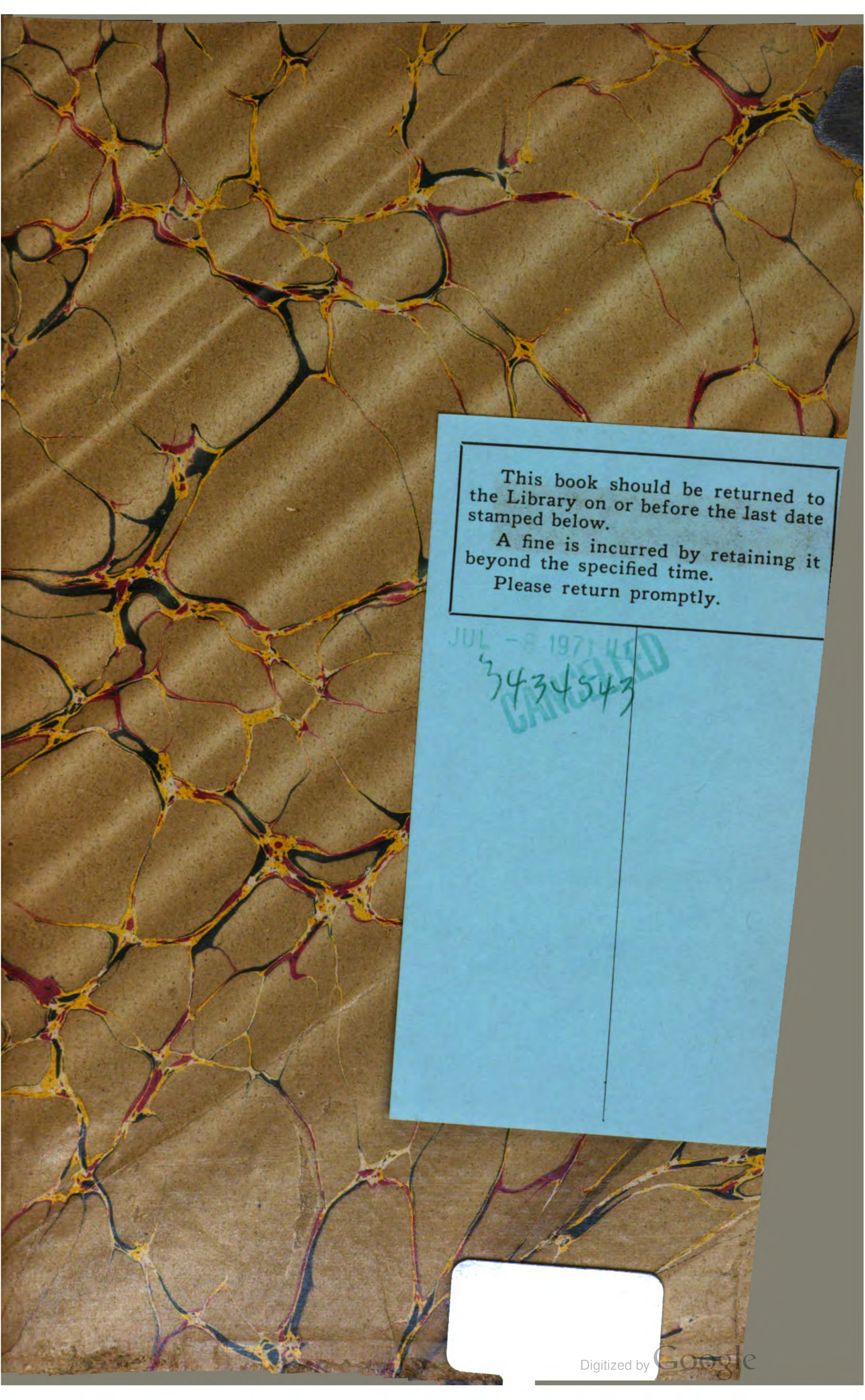
La séance est levée à 10 heures.

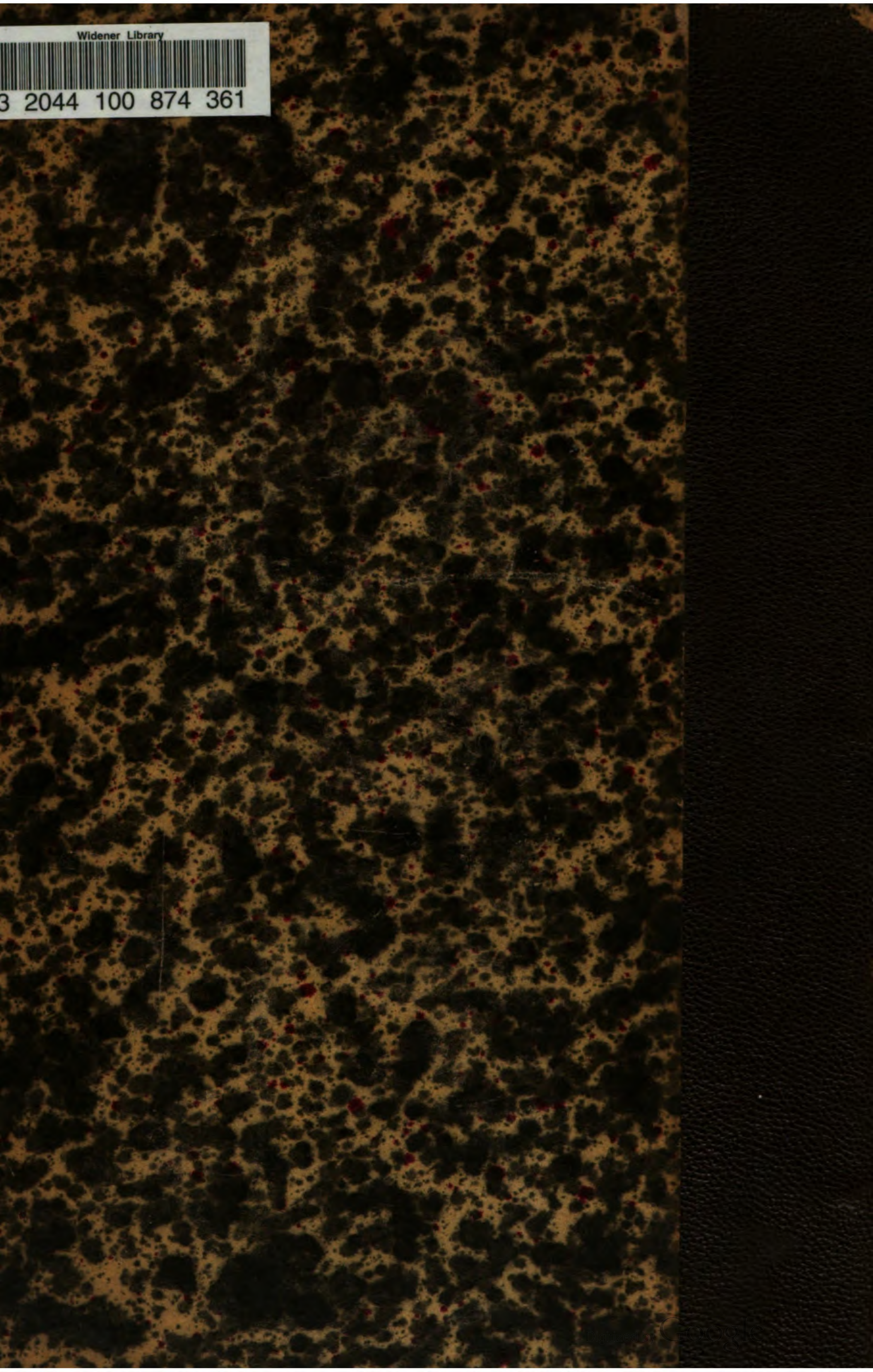
TABLE DU PREMIER VOLUME

DE LA TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

Orléans. — Imp. Georges MICHAU et Cie




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
JUL - 8 1971
CANCELLED
343543



Widener Library
3 2044 100 874 361